MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-septième séance – Mercredi 6 octobre 2021, à 17 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Jean-Luc von Arx*, *Mme Ana Maria Barciela Villar*, *MM. Simon Brandt*, *Timothée Fontolliet*, *Olivier Gurtner*, *Mme Yasmine Menétrey*, *M. Alain Miserez*, *Mmes Jacqueline Roiz* et *Salma Selle*.

Assistent à la séance: *Mme Frédérique Perler*, maire, *Mme Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs, et *Mme Christina Kitsos, conseillère administrative*.

CONVOCATION

Par lettre du 22 septembre 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 5 octobre et mercredi 6 octobre 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Mme Frédérique Perler, maire. J'ai deux informations de la part du Conseil administratif. Il me revient de faire lecture à ce Conseil de la liste pour les locaux de vote en 2022. Je vais citer le quartier, la présidence ainsi que le vice-président ou la vice-présidente.

21-01/Cité-Rive
président: Bovard Jules
vice-présidente: Sumi Martine

21-02/Pâquis
président: Sormanni Killian
vice-président: Baldini Frédéric

21-03/Saint-Gervais
présidente: Bertinat Marie-Agnès (CM)
vice-présidente: Banka Bigero Anicet

21-04/Prairie-Délices
président: Rubeli Pascal
vice-présidente: De Chastonay Marjorie

21-05/Eaux-Vives-Lac
président: Spuhler Pascal
vice-président: Genoud Eric

21-06/Eaux-Vives-Frontenex
présidente: Roullet Michèle (CM)
vice-présidente: Philippe Muriel

21-07/Florissant-Malagnou
président: Zimmermann Luc (CM)
vice-présidente: Saura Christel (CM)

21-08/Cluse-Roseraie
président: Erhardt Matthias (CM)
vice-président: Micheli-Jeannet Léonard

21-09/Acacias
président: Velasco Alberto
vice-président: Rudaz Marc-André

21-10/Mail-Jonction
présidente: Casares Maria
vice-président: Deonna Emmanuel

21-11/Servette-Grand Pré
président: Sormanni Gaylord
vice-président: Dujoux Valentin (CM)

21-12/Prieuré-Sécheron
président: Scherb Pierre (CM)
vice-présidente: Corpataux Laurence (CM)

21-13/Saint-Jean
présidente: Beaud Fabienne (CM)
vice-président: Burdet Valentin

21-14/Les Crêts
présidente: Rezzonico Marisa
vice-présidente: Lo Bue Jessica

21-15/Cropettes-Vidollet
président: Balda Pierre
vice-président: Jost Jean-Pierre

21-16/Vieusseux
présidente: Gammel Séverine
vice-président: Lyon Didier (CM)

21-17/Champel

présidente:	Magnin Danièle (CM)
vice-président:	Chappuis Victor

Suppléant-e-s

Bensaddik-Brunner Verena
Brandt Pauline
Oriane Brücker (CM)
Capitaine Da Silva Cynthia
Caratsch Annetta
Daldini Barbara
Deruaz Ketty
Estier Carla
Fuchs Nicole
Grandjean Yoann
Guye Alexandre
Hayoz Esther
Heddi Leila
Latella Maria
Maltini Marco
Maradan Mary
Marthaler Dorothée
Mbaneze Henriette
Nicoud Alain
Nino Magali
Nuidant Yann
Nunes Soares Celi
Orifici Davide
Pinhao Emilie
Robuchon Liliane
Scherb Madeleine
Scuderi Massimo
Stein Gaetan
Tarverdyan Ruzanna
Taverney Marc
Tran Alyssa
Tran Nhut de
Zhang Lizhen

Autre communication pour ce Conseil municipal… Je souhaite vous annoncer que la convention de mise à disposition de la salle du Grand Conseil a été signée par les autorités concernées, c'est-à-dire le Grand Conseil de la République et canton de Genève, représenté par son président, et la Ville de Genève, représentée par moi-même et M. Buzzini, secrétaire général. Cette convention de mise à disposition a été signée le 28 septembre dernier.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je signale l'absence de Mme Christina Kitsos à 20 h 30.

Je vous rappelle qu'une distanciation de 1,5 m doit être assurée entre les membres du Conseil municipal. Le port du masque reste obligatoire, c'est pourquoi j'invite celles et ceux qui ne le portent pas à bien vouloir le remettre. La présence du public est limitée à dix personnes dans la salle, dans le respect des distances préconisées.

Les points 31 et 32, soit les rapports M-1328 A et R-246 A, relatifs à la féminisation du nom de rues, les points 115 et 116, soit les motions M-1368 et M-1377 ayant trait à la sécurité communale et à la violence envers les femmes, les points 131 et 132, soit les motions M-1528 et M-1529 portant sur le soutien aux habitant-e-s de la Ville en matière d'emploi en période post-Covid ainsi que les points 145 et 146, soit les motions M-1579 et M-1586 relatives aux stages pour les jeunes en études, seront liés pour le débat.

4. Questions orales.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. J'avais deux questions orales auxquelles je n'avais pas répondu hier soir. La première, de M. Sormanni, concernait les rotations qui lui ont été rapportées dans les postes de la police municipale. J'imagine que cette question est liée au changement des horaires internes à la police municipale qui est en vigueur depuis le 1er octobre.

Ce changement vise, d'une part, à optimiser les horaires dans un souci de bien-être des collaborateurs et collaboratrices, d'autre part et surtout à renforcer la sécurité de proximité aux heures dites de police de proximité, en particulier entre 6 h du matin et 22 h. Il va de soi que pour assurer une présence policière

et un socle sécuritaire, la nuit, les agents de la police continueront à travailler jusqu'à 3 h du matin les jeudis, vendredis et samedis. Cela, ça ne changera pas. C'est la répartition interne des effectifs en fonction des heures de journée et de soirée qui a changé depuis le mois d'octobre.

Ces changements visent également à répondre à une recommandation de la Cour des comptes qui avait fait un audit notamment sur les indemnités horaire et qui demandait de réduire ces inconvénients de service par une meilleure organisation du temps de travail. Cette réorganisation répond donc notamment à cette recommandation. Ça, c'est pour le pourquoi, si je puis dire.

Sur le comment, Monsieur Sormanni, sachez que ce changement d'horaires s'est fait par le biais d'un large processus participatif, en tout cas de consultation à l'interne au sein de la police municipale. En début d'année, j'ai en effet rencontré l'ensemble du corps de la police municipale durant plusieurs séances lors desquelles le projet de nouveaux horaires a été présenté par la commandante de la police municipale. La direction du service, dont je salue d'ailleurs le travail et l'engagement sur ce dossier, a créé un groupe de travail afin d'élaborer différentes propositions. La commission interne du personnel de la police municipale a été incluse dans la démarche et fait partie du groupe de travail.

Enfin, un sondage a été réalisé entre juin et juillet auprès de tous les agents du service; nonante pour cent des agents concernés y ont participé. Nous avons ensuite communiqué sur les résultats en toute transparence afin d'accompagner le personnel dans cette dynamique du changement. Ces nouveaux horaires sont effectifs depuis le 1er octobre.

Il y avait une deuxième question de Mme Wisard Prado concernant une décharge dans le secteur du parc des Franchises, près d'une école. Sur la base des éléments qui étaient contenus dans votre question, Madame la conseillère municipale, nous nous sommes renseignés auprès du Service Voirie – Ville propre.

Il faudrait nous donner des précisions notamment sur l'emplacement où est apparue cette problématique, mais il semble que ça relève de la responsabilité de l'Etat puisque le terrain serait situé sur une propriété de l'Etat. Les équipes du Service des espaces verts (SEVE) qui s'occupent du nettoiement des parcs et également celles de la police municipale sont allées voir ce matin sur ce site. Elles n'y ont rien trouvé de particulier. Il faudrait donc nous donner davantage de précisions de sorte que nous puissions regarder ce qu'il en est avec peut-être plus d'efficacité. Voilà pour les quelques réponses que je pouvais apporter aujourd'hui.

Mme Frédérique Perler, maire. Je réponds aux questions orales qui m'ont été adressées hier. Pour M. Daniel Dany Pastore, s'agissant de la mobilité, rue Hoffmann, en direction de la place des Nations, la Ville de Genève favorise

effectivement les mobilités douces en créant des nouveaux équipements mais aussi en assurant l'entretien de ceux qui existent – c'était bien là le cœur de votre question, Monsieur Pastore. Pour ce qui concerne les revêtements, par exemple de la rue Hoffmann, avant d'engager leur entretien, une analyse des éventuels autres projets en cours d'étude ou de réflexion est effectuée dans le périmètre, y compris les projets de partenaires tiers comme les Services industriels de Genève (SIG). Dans certaines situations, une coordination est définie; cela conduit à repousser un simple entretien de revêtement si, bien sûr, celui-ci n'est pas jugé dangereux.

La rue Hoffmann est située sur l'axe Charmilles-Nations; cela relève de la moyenne ceinture et donc d'un axe fort de déploiement de réseau de chaleur par les SIG. Dès lors, il y a une coordination et des discussions. Elles sont en cours et aboutiront à un projet global important qui va nécessiter des crédits d'investissement. Dans cette attente, la Ville de Genève surveille l'état des revêtements qui sont effectivement dégradés à cet endroit.

Sur le tronçon de la rue Hoffmann entre la rue de la Servette et celle du Grand-Pré en direction de la place des Nations, une réfection du revêtement est programmée pour mi-octobre, et ce, pour une durée de quinze jours. Une communication sera faite prochainement aux riverains concernés.

Concernant la question de Mme Delphine Wuest sur le parc de la pointe de la Jonction, pour la partie relative aux problèmes de sécurité et des déchets, je vous renvoie aux réponses données hier soir par Mme Marie Barbey-Chappuis… à moins qu'elle ne veuille réitérer dans ce cadre.

Je voudrais vous dire pour ma part que, dans le cadre du projet de délibération accepté par le Conseil municipal en 2018, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), en coordination avec le Forum pointe de la Jonction – il s'agit en l'occurrence de tous les services municipaux concernés par le futur parc et des différents acteurs du projet, à savoir les habitants du quartier de Saint-Jean, les services cantonaux et ainsi de suite – a engagé une démarche de concertation sur le devenir du site en vue de définir une image directrice des aménagements souhaités qui devra être retranscrite dans un plan de site.

Ce document réglementaire permettra d'engager des études détaillées de projet et de déposer des autorisations de construire en vue de la réalisation des aménagements. Cette concertation a été réalisée cet été. Un bilan a été dressé fin août et présenté à l'ensemble des acteurs le 31 août lors d'une séance publique à laquelle j'ai participé. Cette concertation s'est faite au travers de différents événements participatifs, d'une enquête de terrain auprès des usagers et des habitants, d'une gazette d'information et du recueil des attentes des associations et habitants du quartier.

Le bilan de cette concertation est actuellement formalisé sous forme de plan et de documents. Ces derniers devront permettre de synthétiser les grands principes d'aménagements ou d'activités souhaités. Ces documents, qui illustrent toutes les attentes, seront présentés en réunion publique le 1er novembre prochain. Ils sont actuellement discutés entre les différents services concernés et le Forum pointe de la Jonction. A l'issue de la séance publique du 1er novembre, l'image directrice du lieu pourra être définie et arrêtée en vue de permettre l'élaboration du plan de site.

Pour ce qui concerne le fait de corriger le tir au sujet de la minéralité excessive du projet que vous évoquiez dans votre question, Madame la conseillère municipale, les discussions qui sont en cours avec l'ensemble des acteurs permettront de préciser les attentes, les proportions des espaces végétalisés qui seront plantés et ceux qui seront maintenus ou revêtus, notamment au niveau des couverts des Transports publics genevois (TPG), puisque les résultats de la concertation font effectivement apparaître le désir d'une conservation partielle des couverts existants pour permettre une utilisation continue, en toutes saisons, pour diverses activités sportives et associatives.

Concernant la question de M. Pascal Altenbach, c'est M. Gomez qui répondra et, concernant la question de Brigitte Studer, s'agissant du quai des Bergues, l'AGCM étudie actuellement les possibilités de rendre le quai des Bergues piéton avec une recomposition des espaces pour mieux répartir les différentes mobilités – piétonne, vélos, livraison… – que j'évoquais hier soir en réponse à une autre question. Ces études seront achevées pour la fin de l'année et permettront dès lors de concerter les riverains, notamment les commerçants, ainsi que l'Office cantonal des transports (OCT) dans la perspective de déposer rapidement les arrêtés de circulation nécessaires.

Je vous confirme également qu'il n'y a pas de difficultés juridiques puisque vous demandiez, Madame la conseillère municipale, si tel était le cas. Non, l'enjeu est de trouver une répartition des espaces adaptés à tous les usages et d'obtenir ensuite les arrêtés de circulation qui sont nécessaires pour la Ville de Genève. Ces arrêtés, je vous le rappelle, sont soumis à opposition dans le cadre de l'enquête publique qu'il sera nécessaire d'engager.

Je réponds maintenant à Mme Léonore Baehler à propos de la Cité de la musique sur l'article de la *Tribune de Genève* qui mentionne des possibilités dans le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV). Sachez que le Conseil administratif estime en premier lieu qu'il ne peut en aucun cas soutenir une position différente de celle qui est issue de la volonté populaire exprimée par les habitantes et les habitants de la Ville de Genève le 13 juin dernier. Cela conduit à ce que le préavis favorable rendu par votre Conseil municipal le 7 octobre 2020 devienne dans les faits un préavis favorable de la Ville de Genève.

S'agissant des localisations alternatives mentionnées dans votre question, il convient de rappeler qu'aucune d'entre elles n'a été analysée au niveau technique par l'administration municipale, à plus forte raison qu'elles n'ont pas non plus fait l'objet d'une prise de position du Conseil administratif.

Je vous réponds en particulier sur la pointe nord… D'un point de vue général, le principe de localiser un équipement culturel d'importance régionale dans le quartier du PAV peut paraître pertinent. Cela étant, les horizons de réalisation envisagés par la Fondation pour la Cité de la musique, qui sont relativement à court terme, se sont avérés incompatibles avec le rythme très lent du développement du secteur PAV qui, comme vous le savez, est tributaire de nombreuses contraintes liées en particulier à l'occupation des terrains par des superficiaires et des locataires. En ce qui concerne la pointe nord, je rappelle que le plan directeur de quartier PAV l'inclut tout comme le secteur de l'Etoile et celui de la porte sud, dans les secteurs emblématiques du PAV. Il indique d'ailleurs que ce lieu se profile dans le futur comme un pôle d'équipement public d'importance cantonale et régionale.

Cela étant, l'orientation prise en 2017 par le Conseil d'Etat pour ces terrains, ceux-ci ayant entre-temps été cédés pour partie à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, a plutôt été de les destiner à des locaux prévus pour accueillir l'administration cantonale et à des logements. L'ensemble des études menées à ce jour l'ont été sur la base de ce programme et devraient prochainement aboutir à l'élaboration du plan localisé de quartier.

Sur le Grand-Morillon, la Ville de Genève n'a pas été approchée par le propriétaire pour discuter de l'éventualité d'implanter la Cité de la musique à cet endroit qui, en principe, est réservé aux organisations internationales. S'agissant du Victoria Hall, le programme Cité de la musique totalise 42 000 m^2 de surface brute de plancher, ce qui est sans commune mesure avec la capacité d'accueil du Victoria Hall dont l'emprise est de 1260 m^2 de surface au sol. L'intérêt patrimonial n'est donc pas démontré, ce qui requiert d'autant une attention très particulière dans le cadre d'une transformation.

En réponse à Mme Fabienne Beaud, s'agissant de rumeurs qui concernent le tronçon de la rue de Carouge entre le rond-point de Plainpalais et la place des Augustins, sachez qu'à la suite du vote par votre Conseil de la proposition PR-1397 en juin dernier, l'AGCM a engagé les études que cette proposition permettait dans l'objectif d'aménager ce tronçon de rue et de disposer d'une image d'aménagement pour ce tronçon.

L'objectif principal de la Ville de Genève, c'est de réaliser une opération commune avec tous les acteurs – les SIG et les TPG. Les études sont en cours au niveau de l'avant-projet. L'intention est de déposer une autorisation de construire au printemps 2022. En attendant, la coordination des trois acteurs principaux que

sont la Ville de Genève, les SIG et les TPG se poursuit, notamment pour ce qui concerne les travaux de réseau en sous-sol. Les SIG ont une très forte contrainte liée au réseau de gaz. La possibilité de démarrer uniquement les travaux de réseau est actuellement analysée, toujours en coordination entre tous dans une logique de limiter au maximum les nuisances pour les riverains et les commerçants mais également d'anticiper les travaux d'aménagement futurs. Ceux-ci pourront débuter une fois les autorisations de construire délivrées. La population sera avisée ainsi que les commerces dès que les études d'aménagement et d'avant-projet seront achevées. Le Conseil municipal, comme je vous l'avais indiqué, sera informé via la commission de l'aménagement et de l'environnement du projet détaillé. Celui-ci se veut favorable aux mobilités douces et à la requalification de l'ensemble de ce tronçon en espace public, avec notamment la création de plantations. La circulation des transports individuels sera maintenue à terme dans cette rue au profit des riverains, des commerçants et des véhicules professionnels pour que l'ensemble de ce tronçon soit apaisé. Je rappelle à cet égard que la Ville de Genève demande toujours l'application du 30 km/h, de jour comme de nuit.

J'ai une réponse à donner à Oriana Brücker, s'agissant de ce citoyen du quartier des Eaux-Vives qui lui a indiqué ses difficultés avec des arrêts TPG. Cette personne a souvent sollicité les services du département pour avoir une réponse, mais je vous la redonne. La rue des Eaux-Vives a fait l'objet, d'entente entre la Ville de Genève et l'OCT, c'est-à-dire le Canton, d'une mise à l'essai afin de favoriser la vitesse commerciale des transports publics. Le bilan dont elle a fait l'objet démontre que les aménagements réalisés dans cette rue permettent d'améliorer la vitesse commerciale des transports publics mais aussi de sécuriser les traversées piétonnes.

Pour ce qui concerne les arrêts de bus, ceux-ci ont été relocalisés provisoirement dans le cadre de la mise à l'essai mais également aussi du fait d'un chantier sur un bâtiment qui borde la rue. La Ville de Genève souhaite pérenniser les aménagements et notamment la sécurisation des traversées piétonnes. Des autorisations de construire sont en cours d'élaboration en vue de leur dépôt.

Pour ce qui concerne les arrêts de bus, la Ville de Genève souhaite les repositionner comme initialement. Le Conseil administratif est parfaitement conscient des désagréments et des discriminations qui sont engendrés par les adaptations provisoires qui ont été réalisées. L'objectif est bien de repositionner ces arrêts de bus à l'identique de sorte que ces désagréments n'aient plus lieu d'être et qu'aucune mesure alternative ne soit à prévoir.

Enfin, Monsieur le président, si vous permettez, M. le conseiller municipal Sormanni a rappelé hier en préambule de son interpellation orale IO-320, qu'il avait formulé le mois dernier des interrogations par rapport à l'engagement d'un adjoint ou d'une adjointe de direction technique dans le département que je

préside. Je lui ai répondu que toutes les procédures étaient naturellement scrupuleusement respectées par mon département comme par les autres départements mais que je lui confirmerais les différentes annonces.

Je vous indique donc, Monsieur le conseiller municipal, qu'une inscription publique a été déposée en mai 2019, sans succès, puis une autre en mars 2020, toujours sans succès. Cet engagement a enfin pu être réalisé en octobre 2020. Je vous précise encore que dans le département que je préside il y a des rapports de sélection pour chaque poste. Ils sont à usage interne mais à la disposition de la Direction des ressources humaines (DRH), sur demande. En général, pour un poste de cadre comme celui-ci, c'est le chef de service et la codirection du département qui procèdent aux auditions. Les sélections se font en deux tours puis, pour des postes d'importance, la DRH procède à des tests de profil comportemental pour un certain nombre de candidats retenus. Ensuite, lorsque le département a fait son choix, la procédure suit son cours auprès de la DRH, avec des évaluations, des documents, des propositions de salaire, puis la signature des contrats. Pour un engagement, il faut compter entre huit et douze mois de procédure. Voilà ce que je pouvais vous préciser, Monsieur le conseiller municipal.

Le président. Je vous remercie, Madame la maire, et j'espère que vous n'avez oublié personne… Avant de poursuivre, je salue à la tribune du public la présence de Mme Fawzia Koofi, accompagnée de ses deux filles, Shéhérazade et Shora. Mme Fawzia Koofi est une ancienne députée et première vice-présidente de l'Assemblée nationale afghane, militante des droits des femmes et candidate au Prix Nobel de la paix 2020. *(Applaudissements nourris.)*

Je cède la parole à M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Difficile transition… J'aimerais répondre très brièvement… J'avais déjà répondu en partie à M. Philippe de Rougemont qui avait posé hier sa question sur l'emprunt de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Je me suis tout de suite renseigné sur cet emprunt. Il représentait à peu près 5 millions de francs et il a surtout été contracté pour la rénovation effectuée en 2010 à la rue Guye.

La fondation avait à l'époque effectivement retenu ce prêt dont les conditions qui étaient offertes par le prêteur étaient les meilleures et lui permettaient ainsi de maintenir le loyer le plus économique possible, malgré une rénovation relativement lourde. Cet emprunt représente aujourd'hui à peine le 4% de l'ensemble

des emprunts de cette fondation. Néanmoins, je comprends votre préoccupation, Monsieur le conseiller municipal. Nous allons d'ailleurs certainement reprendre cette question avec la fondation mais également au niveau des différentes instances qui dépendent de la Ville et de la Ville de Genève elle-même.

J'en viens à la question de Mme Anne Carron sur la terrasse du restaurant du parc des Eaux-Vives qui a fermé le 3 octobre dernier pour la saison hivernale. Le 82 – c'est, je crois, le nom du restaurant – est ouvert du mardi au samedi soir pendant l'hiver, mais la terrasse du rez-de-chaussée, elle, est effectivement fermée pendant la saison hivernale. Cela s'explique aussi par un facteur saisonnier. Les gens fréquentent beaucoup moins le parc en hiver et surtout ses terrasses. Pour le reste, avis aux amateurs: les cinq chambres et les deux suites du deuxième étage sont ouvertes toute l'année.

Concernant la question de M. Pascal Altenbach sur les tables de tennis de table du parc Bertrand qui sont souvent encombrées, sur le fait qu'il n'y en a pas suffisamment, le SEVE, Monsieur le conseiller municipal, prend acte de votre suggestion d'installation de tables et de bancs. Nous allons évaluer cette possibilité. Pour l'instant il n'est pas possible de répondre de manière plus précise en raison du délai imparti. Vous aviez aussi posé des questions sur les toilettes publiques. Elles seront traitées en son temps par le service concerné de Mme Barbey-Chappuis. Nous aurons donc l'occasion de revenir auprès de vous avec des réponses plus circonstanciées.

Mme Christina Kitsos, conseillère administrative. Je réponds à la question de M. Ruysschaert qui concernait les pavillons scolaires prévus à l'école de Trembley. En effet, les écoles de tout le secteur – Trembley, Chandieu, Budé, Crêts et Genêts – sont à saturation. Il faut savoir qu'il y a une importante densification dans ces quartiers puisque, depuis 2015, 850 logements ont été construits, soit un tiers des nouveaux logements en ville de Genève. Cela signifie que 300 enfants supplémentaires ont été accueillis dans les écoles et 200 au parascolaire à midi.

Jusqu'en 2027, le potentiel à bâtir se monte à plus de mille logements supplémentaires, ce qui représente plus de 180 élèves. Construire la ville en ville nécessite donc de prévoir les infrastructures scolaires et parascolaires afin que tous les enfants puissent être scolarisés. Il s'agit d'une obligation légale; nous avons cette responsabilité au niveau de la Ville de Genève. On ne peut d'ailleurs pas commencer à déplacer les enfants d'un quartier à l'autre. Au niveau de l'école primaire, les enfants doivent être scolarisés dans le quartier où ils habitent.

En décembre 2020, votre Conseil a accepté en urgence la proposition PR-1428 qui prévoyait la pose de pavillons modulaires sur différents sites et notamment à l'école de Trembley. Il y a plusieurs raisons qui ont fait que nous avons prévu

d'installer ces pavillons sur ce site. La première, c'est que les infrastructures existantes comme les salles de gym ou le préau permettaient de mutualiser les espaces et de limiter le nombre de pavillons modulaires. Il y avait par ailleurs suffisamment d'espace à Trembley pour y poser ces pavillons, ce qui n'est pas le cas pour les autres écoles du secteur. Ensuite, les pavillons seront posés sans abattre d'arbres. Si on posait ces pavillons aux abords d'une autre école, on devrait abattre des arbres; c'est aussi un élément qui a compté dans la décision. En outre, cette école est très bien positionnée par rapport à l'emplacement des logements des futurs élèves.

C'est dans ce sens-là que nous travaillons et c'est vrai que nous travaillons en urgence car, pour avoir des projets d'écoles, nous devons prévoir cela sur plusieurs années – cinq ou six années, suivant le rythme politico-administratif. En l'occurrence, à mon entrée en fonction, la seule possibilité que nous avions trouvée en dix-huit mois était de prévoir des pavillons modulaires. Il faut tout de même dire que ces pavillons modulaires, même s'ils sont de très bonne qualité et qu'ils respectent vraiment tous les principes du développement durable, ne vont pas rester ad aeternam à Trembley. Ils vont rester juste quelques années et nous pourrons ensuite les déplacer.

J'en viens à la question de M. Gazi Sahin et je serai un peu plus rapide, Monsieur le président… Elle concerne l'étude sur les personnes sans abri. Vous la trouverez directement sur le site de l'Université de Genève si vous voulez pouvoir la lire.

Cette année, nous n'allons pas ouvrir d'abris de la protection civile (PCi) sauf en cas de déclenchement d'un plan «grand froid». L'idée est en effet d'annualiser le centre d'hébergement Frank-Thomas et de donner une subvention au Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) durant les six mois hivernaux, de novembre à mars 2022, afin que le nombre de places offertes en hôtel augmente. Nous avons en effet privilégié le nombre de places en surface, en hôtel, plutôt qu'une ouverture en abri PCi.

Evidemment que les soutiens financiers accordés aux autres associations se poursuivent, que ce soit l'Armée du salut – qui va ouvrir, en novembre, le Passage –, Aux 6 logis, Païdos… A titre de comparaison, en novembre 2019 on avait 449 places disponibles, au 1er novembre 2020, 377 et, au 1er novembre 2021, 462. Nous avons quand même augmenté le nombre de places… Ce n'est en effet pas parce qu'on n'ouvre pas les abris PCi qu'on n'a pas augmenté le nombre de places. Seulement, on a vraiment privilégié les places en hôtel pour cette année. Il faudra voir encore comment on fera l'hiver prochain puisque ces places en hôtel, c'est aussi en lien avec la pandémie… Pour dire la vérité, même si le nombre de places a augmenté, même si les budgets ont été augmentés ces dernières années, déjà par Esther Alder et ensuite avec la nouvelle législature, force est de constater – c'est aussi ce que montre l'étude – qu'il manque encore environ 200 places pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins exprimés.

Maintenant, le travail qui reste, c'est autour de la loi sur l'aide aux personnes sans abri (Lapsa) adoptée par le Canton de Genève en septembre dernier. Et on n'est pas dans la politique du «y a qu'à», avec cette loi… La grande difficulté, en effet, c'est que la loi ne prévoit pas de mécanisme de financement. Elle ne définit pas non plus de périmètre d'intervention. Ce que j'entends par périmètre d'intervention, c'est ceci: nous, en Ville de Genève, nous nous étions mis d'accord sur le fait que nous voulions arriver à l'objectif «zéro personne sans abri» dans les rues. Cela étant, nous devons maintenant nous mettre d'accord aussi avec les autres communes. Est-ce qu'elles suivent le même objectif ou est-ce qu'elles ne veulent répondre qu'aux besoins vitaux pendant la période hivernale, notamment?

Ces questions-là doivent être maintenant tranchées, et la question la plus difficile, évidemment, c'est la question de la répartition financière. Je regrette vraiment que ce point n'ait pas été intégré dans la loi car, si on n'arrive pas à le faire maintenant, la Lapsa restera une coquille vide. Mais je peux vous dire que je vais m'engager de tout cœur pour faire ce travail avec les communes.

J'ai une dernière question de M. Erhardt concernant les démarches officielles de changement de sexe. Une formation est prévue pour les employés de l'Etat civil. Elle est intitulée «minorités sexuelles et de genre» et toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs vont la suivre. Elle est organisée par l'Agenda 21, et plus particulièrement par le chargé de projet LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transgenres, queer, intersexué-e-s). C'est planifié en novembre et décembre 2021. Ces formations vont donc débuter le mois prochain.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Je passe la parole à M. Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Merci, Monsieur le président. Il y avait beaucoup de questions orales hier, donc beaucoup de réponses aujourd'hui. J'ai le plaisir de répondre, j'espère rapidement, à deux questions orales en suspens. La première, de M. Luc Zimmermann, concernait le montant de l'inauguration récente de la Nouvelle Comédie et l'éventuelle participation du Canton. Non, le Canton n'a pas participé financièrement à cette inauguration puisque c'est une institution de la Ville de Genève. Dans l'absolu, j'aurais surtout aimé que le Canton reste partenaire en général de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD) et du financement régulier du budget de fonctionnement de la Comédie. Ce n'est malheureusement pas le cas. *(Brouhaha.)* J'ose espérer qu'avec la mise en œuvre de l'initiative populaire cantonale «Pour une politique culturelle cohérente à Genève» (IN 167), ce sera de nouveau le cas un jour.

Donc, par analogie, la réception a effectivement été financée par la Ville de Genève. *(Brouhaha.)* Concrètement, il y a eu deux moments officiels, le matin, pour la remise des clés… *(Brouhaha.)* Monsieur le président, c'est assez difficile de parler dans ces conditions…

Le président. Excusez… Allez-y, Monsieur le conseiller administratif…

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci beaucoup. Il y a eu deux moments officiels. Le premier, c'était la remise des clés, le matin à 10 h 30, entre les autorités genevoises – ma collègue maire, Mme Perler, moi-même, la FAD bien sûr et M. Apothéloz – en présence de plusieurs centaines de personnes, pour un coût d'environ 800 francs. La réception du soir, l'inauguration officielle, a eu lieu en présence du conseiller fédéral Alain Berset avec plus de 500 personnes. Elle a coûté 2800 francs. Le tout a coûté environ 3600 francs pour une très belle journée.

Quant aux portes ouvertes, c'est-à-dire l'accueil du public pendant les deux jours, des milliers de personnes sont venues découvrir ce bâtiment. C'était aussi une très belle opération de promotion pour le démarrage de la saison de la Comédie. Ça a été géré par la Comédie elle-même avec son budget annuel ordinaire.

J'ai une autre question orale de Mme Ana Maria Barciela Villar concernant le Théâtre de Saint-Gervais et surtout le restaurant La Réplique dont le bilan financier serait en déficit. La Ville de Genève ne soutient pas directement cet établissement. La Réplique est sous la responsabilité de la Fondation du Théâtre de Saint-Gervais, où d'ailleurs, vous, les partis politiques, êtes représentés de même qu'il y a des représentantes et représentants du Conseil administratif.

La fondation avait fait le choix dès 2019 d'intégrer ce restaurant dans ses activités courantes afin de générer des liens positifs et des synergies entre l'activité du théâtre en général et du restaurant, sinon le théâtre n'avait pas de réel foyer, pas de buvette. L'idée était effectivement qu'il y ait une belle interaction sous la responsabilité évidemment d'un gérant au bénéfice d'une patente, comme la loi le prescrit, un gérant indépendant qui devait idéalement au moins couvrir ses frais.

Cette formule a démarré peu avant la pandémie et, durant l'année 2020, il y a effectivement eu un déficit, de pas loin de 90 000 francs. L'année 2020 a été une année très particulière en lien évidemment avec cette pandémie… Ce déficit a été absorbé par la Fondation de Saint-Gervais, qui dispose certes d'une subvention importante de la Ville de Genève, mais aussi d'autres recettes, liées par exemple à la billetterie ou à d'autres ressources diverses et multiples.

Une réflexion est toujours en cours pour l'avenir. C'est clair que, là par exemple, le bilan financier de la collaboration de la Réplique avec l'édition de ce mois de septembre 2021 du Festival de la Bâtie s'est avéré positif, et donc les perspectives sont positives. Mais c'est vrai qu'à long terme il ne serait pas très raisonnable de subventionner un déficit de ce lieu de manière pérenne.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Nous poursuivons notre ordre du jour au point 13 dans la catégorie des rapports dont l'urgence a été acceptée par motion d'ordonnancement.

5. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 11 septembre 2019 de Mme Christina Kitsos et M. Pascal Holenweg: «Faites votre ville: pour un budget participatif» (PRD-235 A)[1].

Rapport de Mme Patricia Richard.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 8 octobre 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de Mme Laurence Corpataux, les 9 et 30 janvier et le 27 février 2020 et, sous la présidence de M. Didier Lyon, le 25 février 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

A Grenoble, Paris, Lausanne (la liste n'est pas exhaustive) ont été instaurées, comme à Porto Alegre, des pratiques et des procédures de budgets participatifs permettant à la population de proposer directement et de réaliser elle-même des projets de quartier. Cette pratique de démocratie directe concrète n'a jamais été réellement développée à Genève, les consultations organisées d'en haut ne pouvant en tenir compte.

La Ville de Lausanne a invité des groupes d'au moins trois habitants, soutenus par une dizaine d'autres habitants minimum, à proposer jusqu'au 30 avril 2019 des projets locaux pour leurs quartiers. Les projets sélectionnés par la Ville

[1] «Mémorial 177e année»: Développé, 1782.

(qui ne doivent pas avoir de but lucratif et être conformes au cadre légal et réglementaire en vigueur) seront soumis au vote populaire (sans distinction d'âge ni de nationalité) jusqu'au 13 septembre 2019, puis réalisés dans les deux ans par ceux qui les ont initiés, avec une subvention publique maximale de 20 000 francs, sachant que des soutiens privés peuvent également être adoptés. Le budget participatif est prévu pour trois ans et disposera de 100 000 francs la première année, de 200 000 francs la deuxième année et de 300 000 francs la troisième année. La Confédération lui accordera 234 000 francs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Il est accordé au Conseil administratif un budget de 1 million de francs, soit 200 000 francs par exercice budgétaire pendant cinq ans, pour l'organisation d'un budget participatif selon les règles suivantes:

– les habitants de la ville, sans discrimination de statut, de nationalité et d'âge, sont invités à proposer des projets à réaliser dans leur quartier;
– ces projets doivent pouvoir être réalisés par les habitants eux-mêmes avec une subvention de la Ville pouvant atteindre au maximum 25 000 francs;
– les projets doivent être présentés par un collectif d'au moins dix personnes à une commission ad hoc comprenant des représentants des associations de quartier et du Conseil municipal. La commission préavisera au Conseil administratif sur les projets à retenir et le montant de la subvention devant leur être accordé;
– un règlement déterminant le fonctionnement de cette commission sera proposé par le Conseil administratif au Conseil municipal dans les trois mois suivant l'adoption de la présente délibération.

Séance du 9 janvier 2020

Audition de M. Pascal Holenweg, motionnaire

M. Holenweg affirme que la motivation d'élargissement de la démocratie est partie d'un constat général: la faiblesse de la participation strictement électorale. Lié à cela, 40% de la population de la ville n'a pas de droit politique pour des

questions d'âge et de nationalité. Cette faiblesse du taux de participation pose un problème de légitimité des décisions prises au niveau municipal, même si l'abstention est un droit fondamental. Il note ensuite que les élections municipales ont toujours compté un taux de participation moins grand que les cantonales dont le taux est quant à lui inférieur à celui des élections fédérales.

Néanmoins, le taux de participation actuel est à moins d'un tiers du nombre d'électeurs potentiels. Il s'agit donc premièrement d'élargir la démocratie à des formes de participation autres que des processus électoraux et, deuxièmement, de favoriser la participation des non-électeurs en incluant les personnes n'ayant pas de droits électoraux mais qui peuvent quand même participer à des processus de prise de décision.

Or, on a l'habitude de considérer que le vote du budget répond de la compétence essentielle des parlements en général, du Conseil municipal. Les budgets contiennent des allocations qui concernent en partie les conditions de vie de la population dans son ensemble et pas uniquement de celles des électeurs.

Ainsi, il s'agit de faire participer les gens qui n'ont pas le droit de vote à l'allocation de ressources concernant leur cadre de vie et précisément leur quartier.

La troisième motivation est d'élargir les processus déjà en cours avec les forums citoyens de la Ville de Genève et la participation de la population, même non électrice, à des allocations budgétaires ou des propositions qui impliquent des dépenses.

Les exemples de processus participatifs existent déjà, notamment à Lausanne où un système de budget participatif a été mis en place par la ville. Les habitants des quartiers peuvent proposer, voire décider eux-mêmes dans une certaine mesure, de la répartition des allocations budgétaires.

C'est donc ce qui est proposé dans ce projet de délibération: accorder au Conseil administratif un budget de 1 million de francs, soit 200 000 francs par exercice budgétaire sur cinq ans, pour permettre aux habitants sans aucune discrimination de statut et d'âge de proposer des projets à réaliser dans leur quartier à raison de 25 000 francs par projet. Cette allocation budgétaire est à disposition des habitants, mais il faut qu'un collectif, et non une personne seule, les propose pour qu'un effort de rassemblement soit créé au niveau collectif.

Cette proposition implique aussi de demander au Conseil administratif de proposer au Conseil municipal un règlement pour que le fonctionnement de ce système de budget participatif soit le même dans tous les quartiers, pendant cinq ans, et qu'une commission soit nommée pour préaviser le Conseil administratif sur les projets à venir et les montants des subventions qui devraient être accordées.

Etant dans le cadre d'une ligne budgétaire, une fois le budget accordé, le Conseil municipal ne se prononce plus sur les projets retenus par le Conseil administratif. Une fois les projets retenus, ils reçoivent une allocation budgétaire de 25 000 francs au maximum et la réalisation en est opérée par les habitants eux-mêmes, bien que les services de la Ville puissent être mobilisés pour implanter des installations, compte tenu du fait qu'elles ont le savoir-faire et le matériel nécessaires.

La difficulté réside dans l'insertion de ce processus dans le cadre législatif cantonal, ce qui devrait être inscrit dans le règlement que le Conseil administratif mettra sur pied, ce dernier étant de toute façon soumis au Canton. En effet, contrairement à la Ville de Lausanne qui dispose d'une capacité d'autonomie, la Ville de Genève dépend étroitement du Canton qui lui laisse peu d'autonomie. En définitive, l'autonomie de la Ville serait de ce fait élargie parallèlement à l'élargissement de la participation démocratique de tous les habitants sans discrimination.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les votes seront effectués par quartier et, si c'est le cas, selon quelles modalités réglementaires et quels seraient les coûts liés.

M. Holenweg répond que ce sont des projets présentés et organisés par et pour des quartiers. Les projets doivent donc concerner des quartiers spécifiques et pas l'entièreté de la ville représentée par le Conseil municipal.

Les coûts de fonctionnement dépendront du règlement mais ils pourraient être identiques à ceux existants en tenant compte du fait que les représentants des associations ne demanderont probablement pas de rémunération pour siéger à une commission qui les aide eux-mêmes à réaliser des projets.

Les conseillers municipaux qui y siégeraient touchent déjà des jetons de présence, il n'y a pas d'obligation ou de besoin de rajouter des jetons de présence pour cette commission extra-parlementaire.

Les coûts de fonctionnement tiendront donc dans l'établissement des procès-verbaux, du personnel municipal attribué, mais ces coûts entrent dans les coûts de fonctionnement normaux de l'administration.

Un commissaire demande si l'on peut attendre un soutien de la part de la Confédération identique à celui reçu à Lausanne.

M. Holenweg répond qu'un soutien serait possible si on le demande. Dans le cadre lausannois, c'est la Commission fédérale des migrations qui a offert son soutien, car le processus participatif lausannois intègre des migrants qui n'ont pas le droit de vote. Dans le canton de Vaud, les étrangers établis ont le droit de vote au niveau municipal et, selon lui, au niveau cantonal. Ils ont en outre le droit

d'éligibilité municipal, ce qui n'est pas le cas à Genève qui accueille tout de même un nombre important de migrants établis mais qui n'ont pas de droits électoraux car ils n'ont pas le délai d'établissement nécessaire de huit ans.

Il suggère d'interroger M. David Payot pour savoir dans quelle mesure il a pu obtenir un financement de la Confédération.

Un commissaire demande si les différences entre la Ville de Lausanne et la Ville de Genève, où le tissu associatif est vivace, et si le nombre important de subventions distribuées à Genève dans ce domaine ont été pris en compte. Il demande s'ils ont pris connaissance des nombreux appels à projets que lance régulièrement la Ville de Genève à la population, comme le projet pour la zone industrielle des Charmilles (ZIC) de Mme Salerno, de M. Kanaan et de Mme Alder, alors que la Ville est en déficit. Finalement, il a l'impression que l'on se trouve dans une démarche de promotion électorale plutôt que de prise en compte des réalités de cette ville en lançant ce projet.

M. Holenweg affirme que les auteurs ont réfléchi avant d'écrire. Il est en effet conscient des ressemblances plus que des différences entre les tissus associatifs de Lausanne et Genève, en particulier dans les associations qui souvent sont les mêmes. Particulièrement celles issues des migrations. Ainsi il n'y a pas de différence suffisamment notable entre les tissus associatifs des deux villes, car même si Lausanne a une population inférieure d'un tiers à celle de Genève, la proximité géographique n'en fait pas deux mondes distincts. La différence essentielle réside dans la compétence communale qui est bien plus large à Lausanne. Il n'y a donc pas de problème à s'inspirer de l'expérience lausannoise.

Une commissaire demande si cela ne ferait pas doublon avec le contrat de quartier mis en place par Mme Alder. Elle explique qu'en consultant son site internet, elle retrouve exactement ce que M. Holenweg vient de présenter: Mme Alder lance une initiative à destination de la population, elle tient des réunions avec son personnel où les habitants peuvent faire des propositions avec un budget de 10 000 francs par projet. De plus, en continuant la lecture des informations du site, elle explique qu'une commission de trois à cinq représentants siège pour accompagner et réfléchir à ces projets.

M. Holenweg estime que cette proposition élargit les contrats de quartier à l'ensemble de la municipalité avec des budgets plus élevés.

Une commissaire fait une parenthèse sur le vote participatif en demandant si ce n'est pas la tâche du Canton d'apprendre aux jeunes comment voter pour raviver la participation car ils ne savent pas voter, ce qui peut être décourageant.

M. Holenweg répond que, sur cet aspect, le Canton a développé une campagne d'information générale. De plus, des cours d'instruction civique avaient lieu durant le cursus scolaire à l'époque où il y était. Mais ces derniers ont disparu du programme.

Un commissaire demande quels types de projets concrets on pourrait présenter dans le cadre de ce budget participatif, sachant que l'on a parlé de migrants, de tissu associatif, etc.

M. Holenweg répond qu'il s'agit du même type de projets que ceux présentés dans le cadre du forum participatif dans la limite des compétences municipales: des projets d'aménagement de l'espace public, des actions d'information, de formation de la population, de subventionnement spécifique d'associations, des projets d'aménagement, des projets environnementaux, etc. Tout le champ des compétences municipales, bien que restreint à Genève, qui détermine le cadre et les conditions de vie de la population genevoise, pourrait être mobilisé si ces projets ont un lien direct avec le quartier. Qu'il s'agisse de projets culturels, d'événements festifs ou sportifs.

Une commissaire demande comment le lien avec le quartier serait défini, si les projets doivent être utiles ou se situer dans tel ou tel quartier.

M. Holenweg répond que tous les projets se situent quelque part. Mais l'idée est que le projet doit avoir un impact sur la vie du quartier. Ainsi, il faudrait éviter que le processus de budget participatif devienne un moyen de subventionner des projets qui n'ont pas cet impact sur la vie concrète des habitants d'un quartier au niveau de la municipalité, car d'autres départements peuvent les accorder.

Une commissaire demande si, par rapport au vécu de Lausanne depuis 2019, un bilan de ce qui a été fait est disponible pour acquérir une idée des projets élaborés, et si les projets devront forcément être présentés par des associations ou si le modèle serait copié sur celui de Lausanne.

M. Holenweg répond qu'une audition de M. David Payot pourrait répondre à la question du bilan. Néanmoins, le processus lancé il y a un peu plus d'une année n'a pas encore fait l'objet d'un bilan, bien que le magistrat en charge ait fait une conférence de presse pour présenter les projets élaborés.

Un commissaire demande s'il y aura une limite du nombre de projets par quartier afin de ne pas en favoriser certains.

M. Holenweg répond que le règlement définira ces limites et spécificités en tenant compte de la vivacité comparative des quartiers. Ces derniers devront aussi être définis spatialement car leur seule définition légale réside dans les arrondissements électoraux ou postaux, même si ces limites tendent à couper effectivement certains quartiers. Cela dépendra donc de la définition posée dans le règlement.

Un commissaire demande s'il s'agit bien d'apporter une pratique de démocratie directe au niveau de la Ville, en comparaison à des villes comme Grenoble, Paris ou Porto Alegre qui ne connaissent pas la démocratie semi-directe comme Genève.

M. Holenweg rétorque qu'à Genève la démocratie semi-directe ne touche que les personnes disposant de droits politiques.

Un commissaire demande si, sachant que chaque personne peut lancer une pétition peu importe son âge, sa nationalité, son état mental, il y a bien une nécessité de rajouter un processus à ceux déjà existants puisque le droit de proposition existe déjà. Il affirme ne pas avoir entendu d'arguments qui apportent plus que les processus déjà établis comme le contrat de quartier. D'autant plus que les participants n'auraient pas de droit de décision mais seulement un droit de proposition qui existe déjà.

M. Holenweg rétorque que le droit de pétition est un droit constitutionnel, mais tel qu'il existe, il n'y a aucun budget prévu pour la réalisation de ces pétitions. La pétition est un droit de supplique, un droit politique au sens le plus restreint du terme sans obligation pour l'autorité à laquelle elle s'adresse d'accepter son objet.

Votes

Par 9 oui (2 MCG, 4 S, 2 EàG, 1 Ve) et 5 abstentions (1 UDC, 3 PLR, 1 PDC), la commission accepte l'audition de Mme Alder.

Par 8 oui (1 MCG, 4 S, 2 EàG, 1 Ve) et 6 abstentions (1 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 1 PDC), la commission accepte l'audition de M. David Payot.

Séance du 30 janvier 2020

Audition de Mme Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Serge Mimouni, directeur adjoint du DCSS

Mme Alder explique que le but de ce projet de délibération est de mettre en place un budget participatif, à l'instar de la Ville de Lausanne.

La Ville de Genève a déployé de nombreuses démarches participatives au cours des dernières années, telles que les Paroles de quartier, qui mettent en contact les membres du Conseil administratif avec la population et la présence de ses services qui prenaient note des demandes et essayaient d'y répondre.

En 2009, la Ville a lancé des contrats de quartier avec des succès et des échecs (celui des Pâquis a laissé sur sa faim une partie des habitant-e-s). Ces contrats ont permis le déploiement d'une série d'initiatives grâce aux habitant-e-s et aux services de la Ville.

Le DCSS a donné une nouvelle orientation à l'action communautaire en instaurant une politique sociale de proximité, notamment en organisant huit forums sociaux pour impliquer les habitant-e-s dans la construction de projets en lien avec la cohésion sociale.

Aujourd'hui, une centaine de projets menés par des associations, conjointement avec l'administration municipale, permettent de développer le bien social. A l'issue de chaque forum social ont lieu des appels à projets.

Le budget alloué à ces forums est de 44 000 francs par an.

En ce moment, quatre appels à projets sont en cours, dotés de 10 000 francs chacun.

Les thèmes de ces quatre appels à projets sont les suivants: favoriser les rencontres entre les habitants à la Bâtie et aux Acacias; développer des projets de participation citoyenne portés par des jeunes à Saint-Jean-Charmilles, utiliser et partager l'espace public à la Cité et aux Eaux-Vives et développer et favoriser des projets intergénérationnels aux Grottes et à Saint-Gervais.

Tous visent à développer et favoriser le vivre-ensemble et la cohésion sociale en Ville de Genève. Ces démarches offrent par ailleurs un espace à la population pour faire part de ses besoins et dialoguer avec les services de l'administration pour voir comment on peut construire le vivre-ensemble.

La Ville de Genève dispose d'enveloppes sous la rubrique «subventions», qui permettent de soutenir des petits projets portés par des associations, des habitant-e-s, jeunes et moins jeunes, projets nécessaires autour de champs spécifiques en lien avec l'inclusion et l'insertion sociale.

Au niveau du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), un petit budget participatif existe, visant à financer des projets citoyens autour de l'établissement scolaire.

En 2019, ce sont 15 projets qui ont été financés: des potagers, la création d'une fresque, des projets pédagogiques autour du droit des enfants, des concerts, etc. Ces projets sont très ouverts et répondent à un besoin de la communauté scolaire.

Ensuite, des dispositifs ponctuels (un appel à projets sur le climat par exemple, dont la problématique semble plus que ponctuelle…) sont dotés d'un petit montant de 20 000 francs pour encourager les jeunes dans ce domaine et leur permettre de s'investir pour le bien commun.

A l'occasion des 30 ans de la Convention internationale sur les droits de l'enfant, une campagne de sensibilisation à la participation des enfants a aussi pu être financée. L'éventail de ces budgets participatifs est ainsi très vaste, mais l'on peut déplorer la modestie de ces budgets. Un potentiel réel et une demande existent au niveau de la société civile.

M. Mimouni signale avoir beaucoup de contacts avec le département de M. Payot à Lausanne, qui est à l'origine du projet de budget participatif ayant inspiré ce projet de délibération.

Il explique que d'autres villes, notamment Paris, ont déjà mis sur pied ce genre de projets participatifs, sur leurs budgets d'investissement. Ainsi, la Ville de Paris a permis aux habitant-e-s de proposer des projets d'investissement à hauteur de 100 millions d'euros entre 2014 et 2020; l'échelle n'est donc pas la même.

Ces sommes sont considérables et ont servi à réaménager notamment des terrains sportifs et des espaces pour les jeunes.

A Grenoble également on touche au budget d'investissement avec une promenade, un nichoir pour chauves-souris, etc.

A Rennes existent aussi beaucoup de projets relatifs à l'aménagement de l'espace public et, à Madrid, des projets permettent aux habitants de participer aux décisions via une plateforme web.

Questions des commissaires

Un commissaire affirme avoir été attentif au dispositif décrit, qui fonctionne bien avec les appels à projets, les contrats de quartier et les forums. Il remarque ainsi que le département a des demandes, mais lorsqu'il entend Mme Alder il a l'impression que tout est en place et que l'on joue sur les mots en parlant d'un projet participatif. Il demande à quelle hauteur ont été financés les projets mis sur pied jusqu'à présent.

M. Mimouni répond que certains projets ont été financés à hauteur de 10 000 francs, mais que 30% des projets sont refusés faute de moyens. L'enveloppe est petite et ne stimule pas forcément les habitant-e-s pour voir grand.

Le commissaire demande si, pour être honnête, il dirait que les 200 000 francs par an correspondraient mieux à l'ensemble des projets qui lui sont présentés maintenant et qu'ils laisseraient plus de marge que les sommes dont il dispose déjà.

Mme Alder répond qu'il y a une foison d'idées et de projets et qu'il faut faire un tri car souvent plusieurs projets sont importants. Avec plus de dotation, les choses seraient plus intéressantes par rapport à l'engagement que les gens ont envie d'avoir dans leur périmètre d'habitation. Les choses ont été faites à budget constant jusqu'ici, les enveloppes n'ayant pas été augmentées. Le contrat de quartier a engendré beaucoup de déceptions chez les habitant-e-s, peut-être parce qu'il y avait beaucoup d'attentes sur l'aménagement.

Le commissaire répond que la collaboration avec d'autres départements a déjà eu lieu, notamment avec le projet pour la ZIC qui l'implique elle, M. Kanaan et Mme Salerno.

Une commissaire demande si Mme Alder a eu un retour sur ce qui se faisait à Lausanne et si ses services avaient envisagé de l'adapter à Genève, et comment.

M. Mimouni répond que le processus a mobilisé nombre d'habitant-e-s à Lausanne, que beaucoup de projets avaient été proposés et que le processus était organisé à l'échelle de la Ville et pas sur des quartiers en particulier. Il trouve le projet tout à fait intéressant, mais pour que cela fonctionne il estime qu'il est nécessaire d'avoir un cadre très clair, qui définit quels sont les projets éligibles, les modalités d'examen et d'évaluation, ainsi que les modalités de responsabilité et de rendus de comptes. Ainsi, l'on saurait comment les projets sont suivis dans le temps et l'on connaîtrait leurs effets et résultats. Tout cela doit être clarifié pour être opérationnalisé et déployé. Au cas où le Conseil municipal souhaiterait réaliser ce projet, M. Mimouni pense qu'il serait important de réaliser un premier exercice pilote, au terme duquel un bilan serait établi.

M. Mimouni précise que le département dispose de 40 000 francs par année pour les différents quartiers (dans le cadre des forums de quartier) et de 80 000 francs sur le budget participatif des écoles. Ce qui fait un total de 120 000 francs.

Mme Alder ajoute qu'il y a encore les enveloppes enfance, jeunesse et vieillesse qui sont dans le projet de budget 2020.

M. Mimouni aimerait relever deux éléments importants qui différencient l'expérience de la Ville de Lausanne des pratiques actuelles de la Ville de Genève. Premièrement, grâce à la politique sociale de proximité qui a été déployée par le département et aux diagnostics de quartier qui en ont découlé, il a été possible d'identifier les enjeux sociaux qui n'étaient pas couverts, ni par les partenaires publics, ni par les partenaires associatifs. L'administration municipale de la Ville de Genève a donc déjà ciblé les projets de cohésion sociale dans une logique territoriale. Les appels à projets qui ont eu lieu ont suivi cette logique. C'est-à-dire que lorsque le département a relevé un enjeu lié aux personnes âgées dans le quartier de Champel-Malagnou, par exemple, des projets ont été élaborés pour répondre à ce défi (coordination des acteurs notamment). Si une démarche participative large était lancée, des habitant-e-s viendraient avec leurs idées, mais il serait difficile de leur expliquer qu'elles ne répondent pas forcément aux besoins prioritaires qui ont été identifiés. L'autre élément important à relever est que la population de Lausanne a été amenée à voter pour le budget participatif.

Un commissaire demande si ce que propose le projet de délibération est suffisant pour le DCSS.

Mme Alder répond qu'il faut rester réaliste et que les enveloppes dont elle dispose aujourd'hui sont modestes. Si le Conseil municipal considère qu'il faut renforcer cette politique participative et de soutien aux projets des habitants, une augmentation sera bienvenue. Ensuite une phase de test et d'évaluation sera nécessaire.

Un commissaire demande si le Canton a participé à ce projet ou s'il s'y est intéressé et si l'on pourrait élever les montants avec sa participation.

Mme Alder répond que M. Apothéloz a fait état d'un projet en matière de politique sur la cohésion sociale en milieu urbain qui sera doté d'un budget, dont elle ignore le montant, pour des quartiers ou des communes en difficulté. Mais comme le Canton entend transférer 90 millions francs de charges aux communes, elle ne pense pas qu'il soit dans une logique de soutien à des projets participatifs.

Une commissaire demande comment le département va sélectionner les projets soumis, connaître leur validité et leur bien-fondé au vu des invites qui stipulent que les projets doivent être portés par au moins dix personnes, etc.

M. Mimouni répond que l'un des premiers éléments est de déterminer à qui revient la compétence du projet, à la Ville ou au Canton. Ensuite, si la Ville est compétente pour financer un projet, le département cherche à savoir si le projet est en cohérence avec sa politique de proximité, de création du lien social et de quartier, etc. Finalement, le département vérifie la viabilité du projet et ses impacts, sa solidité et les possibilités de financement extérieures à la Ville.

La même commissaire présente un exemple de projet de cafés de quartier, organisés pour pallier la problématique des personnes âgées qui peuvent souffrir de solitude et d'isolation, afin de démontrer que même des petites actions peuvent briser l'isolement.

Mme Alder répond que certaines actions coûtent peu et ont un retentissement énorme sur la population, surtout celles en lien avec la solidarité intergénérationnelle.

Une commissaire serait intéressée de voir si constitutionnellement ou institutionnellement aucun instrument ne permet de pallier ces manques. Elle prend l'exemple de la Constitution tunisienne fraîchement rédigée qui introduit la possibilité pour les gens de s'investir au niveau local. Elle trouverait intéressant de cibler dans notre système s'il y a réellement un manque. Elle comprend l'argument du temps démocratique très long mais le juge insuffisant.

Mme Alder répond que rien ne manque puisqu'on le pratique déjà. Le système proposé est complémentaire. Il n'y a pas besoin de créer quelque chose de plus; il faut renforcer les moyens déjà existants.

Une commissaire précise que le texte mentionne la mise en place d'une commission spéciale constituée de représentants d'associations et de membres du Conseil municipal. Sachant cela, il lui semble que le département de Mme Alder serait mis de côté et elle aimerait savoir ce que la magistrate en pense.

Mme Alder répond qu'au niveau des processus ce serait des choses différentes de ce qui existe déjà. Elle se demande s'il faut aller aussi loin ou si renforcer les

moyens ne suffirait pas, plutôt que de créer un nouveau système. Elle trouve que les forums sont efficaces bien que différents du projet présenté mais qu'ils sont très satisfaisants et ont fait leurs preuves.

Un commissaire demande si cette commission, avec tout ce que cela implique au niveau du fonctionnement et des affinités entre les membres, ne deviendrait pas quelque chose de trop lourd au vu du système actuel qui semble performant.

Mme Alder affirme qu'il faudrait se calquer sur ce qui est déjà fait au sein des forums. La création d'une commission serait superflue mais les moyens mis à disposition s'avéreraient utiles.

Une commissaire demande s'il est possible de dire quelle quantité de projets émanent de personnes exclues du processus démocratique comme des jeunes, des personnes très âgées ou des personnes qui n'ont pas le droit de vote parce qu'elles sont étrangères et non résidentes depuis huit ans à Genève.

M. Mimouni répond qu'en général ce sont des personnes déjà insérées et que le département n'est malheureusement pas encore parvenu à attirer des personnes exclues. C'est l'une des difficultés qui est ressortie dans le cadre du processus des forums. Il ajoute que pour impliquer les jeunes il a fallu solliciter des travailleurs sociaux hors murs pour qu'ils participent aux forums. Il y a donc encore un enjeu lié à l'inclusion et une approche à mettre en place en amont des forums pour contacter les communautés et aller chercher les personnes concernées.

Un commissaire demande si, en considérant la commission mentionnée dans le texte et donc l'ajout d'une bureaucratie, une part importante du budget y serait allouée plutôt que de financer des projets concrètement.

Mme Alder répond que, de son point de vue et de celui de ses services, créer une nouvelle commission serait superflu et alourdirait le système. Elle ajoute que le but est encore une fois d'aller plus vite dans le traitement des projets.

Un commissaire demande si l'on pourrait détourner un projet à des fins malhonnêtes, et si des comptes doivent être rendus pour que les organisateurs soient remboursés.

Mme Alder répond qu'il n'y a pas de remboursement puisqu'un budget leur est alloué mais qu'ils doivent justifier son utilisation et, si le budget n'est pas dépensé dans son intégralité, il est restitué à la Ville pour soutenir un autre projet.

Séance du 27 février 2020

Audition de M. Damien Wirths, adjoint administratif en charge de la coordination des quartiers à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers de la Ville de Lausanne

M. Wirths excuse M. Payot, conseiller municipal en charge de la direction qui porte ce projet.

Il commence par expliquer que c'est lui qui a élaboré le concept et l'a mis en place l'année passée; il est prévu pour une phase pilote de deux ans.

Dans le cas de Lausanne, le budget participatif a été sollicité par trois postulats, l'un des Verts et du Parti socialiste, l'un de l'Union démocratique du centre et l'un du Parti libéral-radical.

Les motivations étaient différentes à l'origine mais se retrouvaient sur l'idée de mettre en place un budget participatif où une partie des fonds publics seraient mis en débat et que la population puisse émettre des priorisations sur une partie des ressources de la Ville.

Ces postulats dataient parfois de 2015 et se sont concrétisés dans le programme de législature de la municipalité de Lausanne pour 2016-2021.

Le dispositif comporte quatre étapes: l'appel à projets qui invite les habitants de Lausanne à proposer des projets pour leur quartier à hauteur maximale de 20 000 francs.

Ces projets doivent avoir une racine communautaire, donc au minimum trois personnes doivent se lier pour déposer une proposition et trouver dix parrains parmi les habitants du quartier. Trente-quatre projets ont ainsi été soumis.

La deuxième phase est celle de la vérification où tous les projets sont étudiés sur le plan technique et légal. Durant cette phase, la question de la compétence de réalisation des projets est abordée afin de définir si les habitants sont capables de le faire eux-mêmes ou si les projets relèvent de la compétence communale.

Ce sont les déposants qui devront mettre en œuvre le projet. Il s'agit par ailleurs d'une particularité lausannoise: la plupart du temps les Villes mettent une partie de leur budget d'investissement au vote, puis c'est la Ville qui met en œuvre le projet sur la base de ce qui est proposé.

A Lausanne il s'agit d'un budget de fonctionnement. Une somme du budget peut ainsi être allouée et donnée comme subvention aux projets proposés. C'est donc le choix qui a été fait pour la phase pilote. Trente-quatre projets ont été proposés dont dix-neuf étaient faisables techniquement et légalement.

Dans la troisième phase, les gens sont appelés à voter pour trois projets, et non pour un seul, afin d'éviter le lobbying. Les gens doivent donc répartir l'enveloppe de 100 000 francs entre trois projets.

Dans la quatrième phase, huit projets classés selon le nombre de voix obtenues ont été subventionnés. Une fois la subvention obtenue, les gens ont pu commencer à mettre en œuvre leur projet.

Dans la phase d'appel à projets, il est important de mener un accompagnement via des ateliers et des permanences pour faciliter le travail d'élaboration des projets. Une association spécialisée dans la démocratie et la citoyenneté est ainsi subventionnée pour organiser des ateliers et aider les gens à mettre sur pied leurs projets.

En termes de résultats, les huit projets venaient de toute la Ville, pas seulement des quartiers les plus huppés, et provenaient de beaucoup de groupes inconnus. Tous les quartiers ont pu voter et 2500 votes ont été obtenus, soit 2% de la population, ce qui correspond au taux de participation dans les premières éditions d'autres Villes. En partenariat avec l'Université de Zurich, un suivi est établi pour comprendre les impacts de ce budget participatif sur les habitants et l'administration.

Questions des commissaires

Un commissaire demande quelles motivations l'Union démocratique du centre avait présentées dans son postulat.

M. Wirths a retenu du postulat que le désir des postulants de droite était de prioriser différemment par rapport à l'administration qui est plus à gauche. Il y avait donc une idée de soumettre à débat les projets de la Ville. Mais le projet actuel permet une trajectoire bottom-up plutôt que la discussion de projets de la municipalité.

Un commissaire demande comment s'effectue le contrôle sur les votes.

M. Wirths répond que le droit de vote a été donné à toute la Ville pour tous les projets plutôt que par quartier. En comparant aux budgets participatifs d'autres Villes, il a été constaté que dans certains cas il n'y avait pas de contrôle et des votes par SMS (Lisbonne). D'autres Villes avaient opté pour délivrer du matériel de vote aux citoyens (ce qui implique une grosse infrastructure, un contrôle important et la confusion chez les habitants). D'autres Villes organisent des forums pour que les gens viennent spécifiquement voter.

Lausanne a opté pour organiser les votations sur internet et par papier dans des stands, des urnes improvisées (cabine téléphonique modifiée en urne), des lieux culturels, etc. Ils se sont rendu compte que le geste civique du vote papier

avait été préféré par les votants. Le contrôle s'est effectué a posteriori, ce qui a été rendu possible en demandant aux votants d'inscrire leur nom, leur adresse et leur date de naissance sur les bulletins de vote. La vérification de la liste des votants a été réalisée en collaboration avec le Contrôle des habitants. La participation était ainsi facilitée mais avec des garde-fous.

Le même commissaire demande si les mêmes données devaient être inscrites sur les votes par internet.

M. Wirths répond que oui et que le système a mieux fonctionné sur internet qu'au format traditionnel sur ce point.

Un commissaire demande s'il est possible d'obtenir un résumé de ce qui a été dit pour pouvoir étudier les détails.

M. Wirths répond qu'une vidéo explicative a été réalisée pour expliquer les étapes et donner le point de vue des gens à ce sujet. Il y a aussi les porteurs de projets (trois personnes) et les parrains (dix personnes). La démarche est très accompagnée afin de la faciliter au maximum. La municipalité estime qu'en adoptant ces critères les projets seront plus révélateurs d'une volonté communautaire. Les parrains ne sont pas responsables du projet et leur nom n'est pas mis en avant.

Un commissaire demande si la partie de la population qui n'utilise pas internet a pu être informée des possibilités du vote papier. Il demande aussi si les priorités émises dans les propositions étaient contradictoires par rapport aux priorités de la municipalité, si elles concordaient ou si elles cherchaient à appliquer les priorités municipales aux quartiers plus spécifiquement.

M. Wirths réalise que la corrélation entre l'âge et le moyen de vote n'a pas été faite. Ils ont tout de même pu constater que les mouvements associatifs émettaient le désir de pouvoir transmettre des bulletins aux gens pour voter.

Un besoin de moyens de votation physique était donc prégnant car le tissu associatif fonctionne avec le côté humain des relations. La dichotomie entre les propositions de la Ville et celles de la population est étudiée par le professeur Yves Sintomer qui compare les quelque 3000 budgets participatifs dans le monde.

Dans les Villes plus conservatrices, les projets proposés touchaient plus à l'émancipation alors que, dans les Villes plus progressistes, le rôle d'émancipation était moindre et les projets touchaient plus à l'aménagement. Or cela n'a pas été observé à Lausanne car les projets doivent être réalisés par la population, il n'y a donc pas de concurrence avec la Ville.

Une commissaire demande si, pour les projets qui se réalisent, les gens doivent aussi s'engager à fournir un bilan ou si c'est la Ville qui le produit.

M. Wirths répond que beaucoup de projets associatifs sont soutenus mais qu'ils ne finissent pas tous bien. Il ajoute ne pas savoir si les huit projets soutenus depuis l'année passée aboutiront. La Ville suit le financement, des comptes budgétaires sont demandés pour éviter les abus mais aucun objet de résultat n'a été fixé. Un petit bilan sera demandé, mais si l'objectif n'est pas réalisé le budget ne sera pas demandé en retour. Il n'y a donc pas de pression particulière sur les résultats.

Une commissaire demande pourquoi deux zones sur la carte de la brochure n'accueillent pas de projets.

M. Wirths répond que l'une des zones est une forêt et que l'autre est le quartier de Bellevaux où les projets proposés n'ont pas pu être mis au vote. Ce quartier a été identifié comme problématique avec un gros besoin d'activité, ce qui les a poussés à y lancer la deuxième édition du budget participatif.

Une commissaire demande quels autres effets, au niveau du déploiement d'actions de la part de la Ville de Lausanne, ont pu être observés.

M. Wirths répond que ces projets alimentent la réflexion des services de la Ville qui se rendent compte des demandes pour certaines prestations émises par les habitants et peuvent dès lors orienter les activités de l'administration sur les souhaits de la population.

Les onze projets soumis au vote qui n'ont pas pu être financés sont aussi suivis et il reste à espérer qu'une stimulation de la vie associative ait lieu. Il présente enfin l'exemple de groupes qui se sont constitués pendant les permanences et les ateliers pour mener des projets. Il y a donc une stimulation de la vie associative au-delà des projets votés et financés.

La commissaire demande si la Ville de Lausanne pense augmenter l'enveloppe du budget.

M. Wirths répond que le budget est passé à 150 000 francs pour 2020. La Ville est donc prête à monter en puissance si le système démontre qu'il ne répond pas que de l'effet de nouveauté. Il faut quand même qu'un vrai choix citoyen puisse se faire sinon il vaut mieux créer un fonds pour financer automatiquement des projets proposés.

Une commissaire demande si les projets qui n'ont pas été réalisés peuvent être proposés l'année suivante.

M. Wirths répond que oui; même s'il n'a pas été retenu, un projet peut être ajusté et représenté.

Elle demande si la qualité de la présentation des projets influe aussi sur le processus.

M. Wirths répond que sur le site internet, dans la brochure et dans la cabine, tous les projets étaient présentés de la même manière. L'homogénéisation de la présentation était globale mais la promotion dépendait des déposants.

Une commissaire demande si le financement des projets est pérenne.

M. Wirths répond que comme il s'agit d'un budget de fonctionnement la Ville ne s'engage pas à soutenir au-delà du montant offert. Le montant est versé en deux fois: deux tiers sur l'exercice budgétaire courant et un tiers en transitoire en juin de l'année suivante, quand le projet est lancé et que des démarches concrètes ont été lancées. Il conclut en précisant que la Ville de Zurich est aussi en train de mettre en place un budget participatif et qu'à Kloten une autre expérience a été mise en route sous forme de Landsgemeinde.

Séance du 25 février 2021

Discussion et votes

Une commissaire du Parti socialiste rappelle que M. Mimouni avait été interrogé sur cet objet et avait dit qu'à son avis un budget participatif devait être réalisé d'abord sous la forme d'un projet pilote suivi d'un bilan. Il y a déjà beaucoup de choses qui se passent sur le sujet, entre les forums sociaux et les contrats de quartier. Elle suggère donc de suivre la proposition de M. Mimouni qui est de réaliser un exercice pilote avec un bilan qui puisse être audible.

Un commissaire du groupe des Verts indique que les Verts sont convaincus par l'idée d'un budget participatif. Ils ont attentivement relu les propos de Mme Alder et de M. Mimouni et sont favorables à soutenir ce projet de délibération, mais sous la forme d'un projet pilote pour deux ans, et souhaitent adapter la délibération dans ce sens en accordant un crédit global de 200 000 francs par an, soit 400 000 francs pour deux ans. Il propose d'ajouter un article qui demande au Conseil administratif de présenter un bilan de ce projet pilote au Conseil municipal.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique qu'elle trouvait important de prévoir ce projet dans une continuité et de l'évaluer au fur et à mesure, mais apprécierait que ce projet prévoie une durée car des expériences similaires ont déjà eu lieu au travers des contrats de quartier. Si la majorité trouve préférable que le projet prenne place sur deux ans plutôt que cinq ans elle s'y ralliera.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe est dubitatif car entre les différentes déclarations d'un commissaire Vert sur l'expérience mitigée de l'Agenda 21 et ce que vient de dire Ensemble à gauche, le Parti libéral-radical s'abstiendra sur l'amendement et sur le projet de délibération et fera un retour à son groupe pour se déterminer d'ici à la plénière.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son groupe votera contre ce projet de délibération. L'idée est bonne, mais lors de l'audition de Mme Alder celle-ci a expliqué que ce genre d'appels à projets existait déjà, certes pour des montants inférieurs à ce qui est demandé actuellement, mais au vu de la situation économique de la Ville et même si 200 000 francs peuvent sembler un montant dérisoire, le Parti démocrate-chrétien ne voit pas où ces fonds seront trouvés. Le Parti démocrate-chrétien votera contre le projet de délibération et l'amendement.

Le président de l'Union démocratique du centre suivra le Parti démocrate-chrétien pour les mêmes raisons.

Le commissaire du Parti socialiste indique que son groupe soutiendra l'amendement des Verts car il estime plus prudent de mettre une limite à deux ans. Le Parti socialiste soutient le projet de délibération car il met la population à contribution, renforce le tissu social et permet à la population de proposer des projets.

Le commissaire du groupe des Verts formule son amendement: «*Article premier.* – Il est accordé au Conseil administratif un budget de *400 000* francs, soit 200 000 francs par exercice budgétaire pendant *deux* ans, pour l'organisation d'un *projet pilote de* budget participatif *chapeauté par le département de la cohésion sociale et de la solidarité* selon les règles suivantes: (…).

»*Art. 2.* – Le Conseil administratif présentera au Conseil municipal un bilan de ce projet pilote.»

Par 7 oui (4 S, 3 Ve) contre 3 non (2 PDC, 1 UDC) et 5 abstentions (3 PLR, 1 MCG, 1 EàG), l'amendement est accepté.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 3 non (1 UDC, 2 PDC) et 4 abstentions (3 PLR, 1 MCG), le projet de délibération PRD-235 ainsi amendé est accepté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est accordé au Conseil administratif un budget de 400 000 francs, soit 200 000 francs par exercice budgétaire pendant deux ans,

pour l'organisation d'un projet pilote de budget participatif chapeauté par le département de la cohésion sociale et de la solidarité selon les règles suivantes:

– les habitants de la ville, sans discrimination de statut, de nationalité et d'âge, sont invités à proposer des projets à réaliser dans leur quartier;
– ces projets doivent pouvoir être réalisés par les habitants eux-mêmes avec une subvention de la Ville pouvant atteindre au maximum 25 000 francs;
– les projets doivent être présentés par un collectif d'au moins dix personnes à une commission ad hoc comprenant des représentants des associations de quartier et du Conseil municipal. La commission préavisera au Conseil administratif sur les projets à retenir et le montant de la subvention devant leur être accordé;
– un règlement déterminant le fonctionnement de cette commission sera proposé par le Conseil administratif au Conseil municipal dans les trois mois suivant l'adoption de la présente délibération.

Art. 2. – Le Conseil administratif présentera au Conseil municipal un bilan de ce projet pilote.

Le président. Les présidents de la commission, Mme Laurence Corpataux et M. Didier Lyon, ne prennent pas la parole… La rapporteuse, Mme Patricia Richard, ne la prend pas non plus… Je passe la parole à M. Pascal Holenweg.

Premier débat

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. C'est une excellente manière de commencer… La proposition que nous avons faite et que désormais la commission fait, sous réserve des deux amendements qui ont été déposés en séance plénière, consiste à élargir la démocratie locale à celles et ceux qu'elle ignore pour des raisons juridiques; c'est répondre à une question de citoyenneté. Qu'est-ce qui définit la citoyenneté? Est-ce le statut juridique de la personne ou son intervention dans la vie de la cité?

La proposition que nous faisons consiste à faciliter cette intervention de toutes les habitantes et de tous les habitants dans la vie de la cité et particulièrement dans la vie de leur quartier. Nous disposons en Suisse de droits politiques étendus mais qui ne sont accordés qu'à une part de la population. La démocratie participative dont nous vous proposons de tester l'une des modalités, le budget participatif, fait des citoyens réels de ceux qui ne le sont pas au sens légal. Elle élargit donc la citoyenneté en même temps qu'elle élargit la démocratie.

Nous voulons d'abord élargir la démocratie parce qu'elle en a besoin, à Genève comme ailleurs. Quarante pour cent de la population de la ville de Genève n'a pas le droit de vote et les deux tiers de celles et ceux qui l'ont ne l'utilisent pas. Les budgets participatifs tels que nous les proposons permettent à celles et ceux qui ne peuvent ni voter ni élire de prendre part à un processus de décision ayant des effets concrets dans leur quartier, sur leur cadre de vie et leurs relations sociales. Des projets d'aménagement de l'espace public, des projets environnementaux dans le champ restreint des compétences municipales permettent en effet de faire des citoyennes et des citoyens de ceux que la loi ne définit pas comme tels pour des raisons d'âge, de nationalité ou de délai de résidence.

Notre proposition ne vise pas, quelque regret que nous puissions en avoir, à soumettre le budget de la Ville de Genève à des *soviets* de quartier – je rappelle que *soviet* veut simplement dire «conseil» –, elle vise à permettre à la population sans exclusive d'âge, de statut légal ou de nationalité de proposer directement et de réaliser elle-même des projets de quartier en disposant pour cela d'un budget spécifique mais modeste de 25 000 francs au maximum. Cette pratique est déjà testée dans de très nombreuses villes, la plus proche de nous étant certainement celle de Lausanne – je profite de l'occasion pour saluer mon camarade David Payot.

On élargit ainsi la démocratie, non dans le discours parce qu'élargir la démocratie dans les discours, cela nous en sommes capables; nous avons montré notre capacité à élargir la démocratie au-delà de ce qu'elle est dans nos propres discours. On l'élargit dans une pratique ancrée dans les quartiers, on l'élargit à une population qui ne prend pas part au processus d'élection et de décision institutionnel parce qu'elle n'a pas le droit de vote et on donne à la population qui a le droit de vote et qui ne s'en sert pas d'autres moyens d'agir que ceux qui passent par le vote ou l'élection.

La droite s'y oppose, s'y est opposée jusqu'à présent. C'est logique, elle s'est toujours opposée, quand elle n'y était pas contrainte, à l'élargissement de la démocratie. Elle s'était opposée au suffrage masculin, elle s'était opposée au suffrage féminin, elle s'était opposée au droit de vote des étrangers établis, elle s'est opposée à la diminution de l'âge légal pour avoir le droit de vote et elle s'oppose au passage au vote à 16 ans. Cet élargissement de la démocratie a toujours été perçu comme une menace par une partie du monde politique.

La gauche propose depuis qu'elle est capable de proposer quelque chose – c'est tout aussi logique – l'élargissement de la démocratie parce que la démocratie est une conquête et son élargissement aussi. Nous vous invitons donc à élargir la démocratie locale à Genève en votant cette proposition amendée par les deux textes qui vous ont été transmis: sa transformation en motion et la nouvelle rédaction des modalités de la consultation de la population.

Les conseillers municipaux qui siègent dans cette salle, nous tous ici, en l'occurrence les mieux élus d'entre nous, sont élus par 5% de la population de la Ville. Il n'est pas forcément illégitime que les conseillers municipaux qui sont élus par 5% de la population de la Ville fassent un effort pour que la plus grande part possible des habitants de notre commune puissent participer à des décisions qui les concernent directement car ce sont des décisions qui ont un impact matériel dans leur quartier. Je vous remercie de soutenir l'élargissement de la démocratie. *(Applaudissements.)*

Mme Anne Carron (PDC). En acceptant ce projet de délibération, ce qui semble acquis vu qu'il est plébiscité par la gauche, notre Conseil s'apprête à libérer quelque 400 000 francs pour une phase d'essai de deux ans pour des projets participatifs destinés, cela a été dit, aux habitants de la ville de Genève afin qu'ils élaborent des aménagements ou proposent des initiatives pour améliorer la qualité de la vie en ville.

Ces démarches collectives, pour autant qu'elles soient bien orchestrées au sein des groupes constitués, sont intéressantes. Les habitants qui vivent dans ces périmètres au quotidien connaissent les problématiques et les caractéristiques de leurs quartiers et sont en effet les plus à même de faire des propositions pour apporter une meilleure qualité de vie ou des aménagements répondant aux besoins. Cela peut être, on l'a dit, des initiatives pour améliorer le lien social. Le succès de la Fête des voisins démontre d'ailleurs à quel point la convivialité est importante dans nos villes, dans ces villes où le chacun pour soi et l'individualisme gagnent malheureusement toujours plus de terrain.

Les habitants savent mieux que quiconque quel aménagement apporterait une qualité de vie supplémentaire dans leur quartier pour toutes et pour tous, de la petite enfance au grand âge, et que ce soit pour des aires de repos équipées de bancs adéquats, des infrastructures de jeu complémentaires pour les enfants, des ateliers de sensibilisation, des potagers urbains et bien d'autres choses encore. Les exemples de projets aboutis sont nombreux et démontrent la belle créativité qui émane de ces réflexions en groupe.

Mais Genève mène déjà ce genre de démarches. Mme Alder, nous le savons, s'y était engagée dans ses différents mandats avec enthousiasme. Alors, bien sûr, pourquoi ne pas développer ce genre de démarches si ça fonctionne? Seulement voilà, les dépenses s'accumulent, et là notre position n'a rien à voir avec les aspects de démocratie participative qui ont été développés par M. Holenweg précédemment. Le projet de budget 2022 est dans le rouge, même dans le très rouge. Pour le Parti démocrate-chrétien, le moment est bien mal choisi pour engager de nouvelles dépenses qui ne sont ni urgentes ni impératives. Nous refuserons donc

ce projet de délibération qui arrive en plénum à un bien mauvais moment mais qui, sur le fond, n'est pas une mauvaise idée.

M. Gazi Sahin (EàG). Ensemble à gauche a depuis toujours soutenu et favorisé toute proposition de projet participatif pour la population. Nous pensons qu'au cours de ces dernières années nous n'avons pas réellement et continuellement développé à Genève de telles pratiques de démocratie directe. Cela, pour nous, a toujours été un manque pour une ville comme Genève. Il est temps que l'on change notre vision dans ce sens.

Au-delà des autres exemples mis en pratique ailleurs, nous pensons que nous sommes non seulement capables mais tout à fait obligés de mettre en réalisation ce type de petits projets de quartier. D'une part parce que la ville de Genève voit surgir chaque année de nouveaux quartiers avec toute une vie sociale et urbaine qui s'y construit par les gens. La Ville doit constamment accompagner la population dans cette réalité urbanistique qui change et qui se développe, et elle doit absolument le faire de manière budgétée. D'autre part, contrairement au Parti démocrate-chrétien, nous pensons que nous avons les moyens. Accorder au Conseil administratif un million de francs pour cinq ans, soit 200 000 francs par an et 25 000 francs au maximum par projet, c'est tout à fait faisable et réaliste. Nous pensons que la population des quartiers appréciera une telle proposition et y répondra positivement.

Il est donc essentiel pour nous, Mesdames et Messieurs, de développer l'idée d'une ville qui se construit autour de plusieurs petits projets avec la participation des gens eux-mêmes plutôt que de réaliser un ou deux grands projets tels que la Cité de la musique. Le refus de ce projet par la population n'est-il d'ailleurs pas un signe pour nous d'aller dans ce sens?

Nous accepterons l'amendement que les socialistes proposent. Nous voterons cet amendement avec enthousiasme et impatience et nous suivrons dès que possible, dès l'année prochaine, la réalisation de ce projet avec intérêt et attention.

M. Théo Keel (S). Je vais profiter de cette intervention pour défendre à la fois le projet de délibération et l'amendement que nous avons déposé, M. Pascal Holenweg, Mme Albane Schlechten et moi-même pour le Parti socialiste.

Nous avons un grand défi en tant qu'élus et citoyens, c'est celui de faire participer la population à la cité, de la mobiliser. Certes, les citoyens s'investissent et s'engagent déjà fortement en créant des associations, des coopératives et des projets de vivre-ensemble, mais ces projets viennent souvent d'une minorité active et déjà engagée. Il faut désormais essayer d'impliquer le plus grand nombre, ceux

qui ne votent pas parce qu'ils n'y croient plus ou qu'ils ne le peuvent pas, les exclus de la démocratie.

On entend souvent les habitants, les contribuables nous poser cette fameuse question «où va notre argent?» ou nous dire ne pas comprendre nos choix de financement et de subventionnement. Le projet de délibération PRD-235 propose une réponse pour que les citoyens s'investissent et s'impliquent dans les choix budgétaires, le budget participatif. Créé à Porto Alegre, il a ensuite été adopté en Suisse, d'abord à Lausanne, puis récemment à Zurich et à Kloten. Le budget participatif de la Ville de Lausanne a été un succès tant du point de vue des projets que de la participation puisque celle-ci a augmenté d'une année à l'autre de 2 à 3%. Un projet d'insertion et de réinsertion par la cuisine a été plébiscité et réalisé. Il a permis de former des personnes, notamment des personnes migrantes, à la cuisine et au service.

Il faut relever qu'à la suite de l'amendement déposé en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le budget participatif en Ville de Genève serait d'abord un projet pilote à reproduire sur deux années et pour lequel un bilan serait demandé au Conseil administratif au terme de l'expérience afin d'aviser sur la suite du projet.

Les citoyens ont des idées pour leur quartier et ont envie de s'exprimer à ce propos. Ce qui leur manque, ce sont les moyens financiers et des interlocuteurs à leur écoute pour les encourager. Les nombreux projets – des épiceries coopératives aux potagers urbains, en passant par la manufacture collaborative – sont déjà des preuves de la formidable inventivité citoyenne qui ne demande qu'à être encouragée plus encore. Il faut cependant relever que cela reste des initiatives d'un milieu concerné et engagé.

Ce projet de délibération a pour grand atout de permettre à ceux qui ont des idées et des envies mais qui n'ont pas les moyens et ne savent comment les concrétiser d'obtenir un budget de 25 000 francs au maximum. Voter pour le budget participatif, c'est donc étendre le périmètre de la démocratie, qui est trop souvent cantonné aux élections, à d'autres formes de participation et à des populations exclues du vote. C'est stimuler le rôle de la société civile. C'est laisser les habitants se prononcer pour les projets concrets qu'ils veulent pour leur quartier, c'est déléguer à nos concitoyens un peu de notre souveraineté en les impliquant dans les choix budgétaires. Approuver ce budget participatif, c'est croire en nos concitoyens et leurs idées; ce serait un beau signal en cette semaine de la démocratie.

Vous l'aurez compris, convaincu autant du pouvoir démocratique et citoyen du budget participatif que des volontés de nos concitoyens de s'impliquer et de s'exprimer, le Parti socialiste vous demande d'accepter ce projet de délibération PRD-235.

Nous avons déposé un amendement car il nous semble important que les habitants de Genève puissent aussi se prononcer sur les choix budgétaires. Le budget participatif tel que mis en place à Lausanne ou à Grenoble permet d'accorder un droit démocratique en plus qui est réservé normalement au pouvoir législatif, celui de permettre aux citoyens de se prononcer sur l'allocation des ressources économiques. C'est une délégation du pouvoir du Conseil municipal à ses citoyens. Les votes populaires sont une composante non négligeable du budget participatif, c'est pourquoi il serait souhaitable qu'à Genève aussi les citoyens puissent voter pour les projets qui concernent leur quartier.

Nous pensons ainsi qu'il serait idéal de soumettre les projets au vote des habitants par quartier ou zone de quartier. C'est pourquoi nous vous proposons une troisième invite qui se présente comme suit:

Projet d'amendement

Le Conseil administratif soumettra les projets retenus à la population des quartiers concernés.

Nous sommes conscients que la mise en place d'un tel dispositif demande une organisation importante ainsi qu'une mobilisation de ressources humaines qui ne sont peut-être pas disponibles au sein du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). C'est pourquoi nous espérons que le Conseil administratif pourra faire au mieux. Nous soutiendrons également l'amendement des Verts et d'Ensemble à gauche qui demande la transformation de ce projet de délibération en motion.

M. Didier Lyon (UDC). Dans plusieurs villes comme Grenoble, Paris, Lausanne ou Porto Alegre ont été instaurées des pratiques et procédures de budget participatif qui permettent à la population de proposer directement et de réaliser elle-même des projets de quartier.

A Lausanne, ce sont des groupes d'au moins trois habitants, soutenus par une dizaine d'autres au minimum, qui avaient eu à proposer jusqu'au mois d'avril 2019 des projets locaux pour leur quartier. Les projets sélectionnés ont ensuite été soumis au vote populaire sans distinction d'âge ni de nationalité. Ces projets ne devaient pas avoir de but lucratif et devaient être conformes au cadre légal et réglementaire en vigueur.

Ce projet de délibération ou plutôt cette motion demande 1 million de francs, réparti sur cinq ans, soit 200 000 francs par exercice budgétaire. La Ville de

Genève a déjà déployé de nombreuses démarches participatives au cours de ces dernières années. La Ville de Genève a lancé des contrats de quartier avec des succès et des échecs comme celui des Pâquis, qui n'a pas vraiment satisfait les habitants de ce quartier.

Le DCSS a donné une nouvelle orientation à l'action communautaire en instaurant une politique sociale de proximité, notamment en organisant huit forums sociaux pour impliquer les habitants dans la construction de projets en lien avec la cohésion sociale. Le DCSS a rappelé que, si un budget participatif devait être réalisé, il devrait d'abord l'être sous la forme d'un projet pilote suivi d'un bilan. Il y a déjà beaucoup de choses qui se passent sur le sujet, entre les forums sociaux et les contrats de quartier. Il serait dès lors judicieux de suivre l'avis du DCSS.

L'Union démocratique du centre estime que ce projet n'est pas une mauvaise idée. Néanmoins, l'audition du DCSS a prouvé que ce genre d'appel à projets existe déjà pour des montants inférieurs à ce qui est demandé. Nous ne voyons pas où ces fonds seront trouvés. Il faut également tenir compte de la situation économique actuelle en Ville de Genève et également de la situation des comptes et du budget de la Ville de Genève. L'Union démocratique du centre n'est en outre pas d'accord de créer des assemblées de quartier dans lesquelles des personnes n'ayant pas le droit de vote au niveau communal puissent décider sur des objets ou des projets de quartier. La Ville de Genève fait déjà ce qu'il faut pour faire participer les habitants d'un quartier quand cela est autorisé. Nous ne voyons donc pas l'intérêt d'avoir les mêmes règles participatives ici aussi, comme le souhaitent les auteurs. L'Union démocratique du centre vous invite donc à refuser cet objet.

Mme Laurence Corpataux (Ve). Je rappelle déjà ce qui vient d'être dit, les Verts ont proposé l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Transformer ce projet de délibération en motion.

Il s'agit en effet de passer ce projet de délibération en motion car, sur la forme, la demande formulée ne correspond pas à un projet de délibération. C'est aussi pour le fait que ce projet nous tient à cœur et que sa mise en place ne doit pas être liée au budget et aux problèmes budgétaires actuels de la Ville de Genève. Donc, même si c'est reporté un peu, il est important que ce principe de processus participatif soit mis en place dès que ce sera possible.

Comme vous l'avez entendu, ce projet propose de mettre à disposition un budget de 400 000 francs sur deux ans pour des projets faits par des habitants pour des habitants dans leur quartier, quels que soient leur origine et leur statut au niveau du droit de vote dans leur quartier, ce qui est important pour nous parce que c'est un processus démocratique qui représente toutes les personnes qui vivent dans un endroit donné, qui utilisent les différentes installations et qui ont différents besoins. C'est important aussi – je sais que ça va crisper certaines personnes – pour le vivre-ensemble puisque les gens en effet vivent ensemble. Les projets communs portés par des personnes venant de différentes origines améliorent la compréhension de chacun, de ses valeurs, de sa situation et diminuent souvent les tensions et les conflits dans un quartier, dans un immeuble.

Le processus participatif fait partie de l'ADN des Vertes et des Verts. Donc notre groupe est fortement favorable à cette démarche complémentaire à celle des contrats de quartier. Alors certains groupes ont dit que ça existait déjà en partie dans les contrats de quartier. On peut cependant aller plus loin car ces contrats de quartier ont émané en grande partie de la Ville de Genève alors que cette démarche participative sera portée par les habitants qui vont en réaliser une grande partie. S'agissant de mise en place de projets pour les habitants par les habitants, ça veut dire que ce sont eux qui vont faire une grande partie du travail, pas les fonctionnaires municipaux. Ce sont donc des projets qui vont coûter peu en définitive par rapport à la masse de travail et par rapport au retour qu'il y aura au sein de la population concernée.

Pour nous, il faut aussi un cadre clair pour la mise en place de ces projets. C'est vrai qu'il va falloir définir leurs critères d'éligibilité, le système de vote ainsi que le type d'accompagnement à la réalisation par la Ville. C'est pour cette raison que ce projet va se mettre en œuvre. Différents préopinants ont rappelé qu'il y aura un bilan après deux ans. Ce bilan a été proposé par les Verts lors du vote de cet objet en commission – un projet de délibération à l'époque. C'est vrai que c'est important pour nous qu'il y ait un retour pour évaluer la pertinence de ce qui aura été mis en place et de voir ce qu'il y aurait à modifier pour continuer dans ce type de processus participatif. Vous aurez compris que nous sommes favorables à cette motion, puisque nous vous proposons désormais une motion.

Mme Patricia Richard (PLR). Merci, Monsieur le président. Le Parti libéral-radical a étudié ce projet avec beaucoup d'attention et a participé à toutes les auditions. Il a trouvé que l'idée n'était pas spécialement mauvaise mais qu'elle n'était peut-être pas forcément bien orientée, en tout cas au niveau financier.

La démocratie participative existe déjà ici en Suisse. On est l'un des pays les plus démocratiques au monde. Nous avons les pétitions, que n'importe quel habitant peut déposer ou signer… N'importe quel habitant… même sans aucun statut

légal. Nous avons les motions que déposent les conseillers municipaux, qui émanent souvent de personnes qui suivent nos débats, qui habitent dans nos quartiers, qui reviennent nous faire un retour par rapport à un problème. Tout cela existe déjà. Ce sont des outils que nous avons à notre disposition, que n'importe qui a à sa disposition et, croyez-moi, il y a beaucoup de gens qui n'hésitent pas à passer ma porte pour venir me demander un soutien, comment faire une pétition, comment déposer un texte… En ce qui me concerne, je n'ai jamais refusé et je pense que vous faites la même chose.

Le budget de notre Ville accuse actuellement un déficit de plus de 40 millions de francs. Il y a un peu moins d'un mois, la gauche municipale a supprimé 4 millions de francs de recettes publicitaires… Comment mettre encore une fois de l'argent supplémentaire? Je vous rappelle que le département de Mme Kitsos a déjà des enveloppes à disposition. Il suffit pour ça que les habitants d'un quartier travaillent, proposent un projet, aillent voir les assistantes sociales de proximité, aillent voir le département, fassent une demande et, selon, on trouve les moyens, les ressources, les budgets, les salles à mettre à disposition. Mme Kitsos s'y est engagée à plusieurs reprises.

Pour toutes ces raisons qui sont surtout liées à la situation budgétaire mais aussi au fait que l'outil existe déjà, le Parti libéral-radical, ce soir, refusera ce texte. Nous tenons à rappeler qu'il y a toujours des lignes qui existent dans le budget; elles sont là pour être dépensées, à la demande. Donc au vu de la situation financière de la Ville de Genève, il faudra prendre sur ces lignes. Nous trouvons cela bien plus pérenne que de voter encore une fois des crédits complémentaires.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà une idée qui resurgit après celle qui s'était manifestée dans les années nonante, qui a d'ailleurs été qualifiée tout à l'heure par M. Holenweg de «*soviets* de quartier». Vous cherchez quoi, finalement? A donner de l'argent à vos petits copains de l'Alternative dans les quartiers? Parce que c'est à ça que ça va aboutir! Ce n'est pas le citoyen lambda… une, deux, trois ou dix personnes qui viendront proposer un projet pour leur quartier! Ce sera des associations noyautées par l'Alternative qui viendront proposer, comme vous le savez, un certain nombre de projets. Moi, je ne peux pas accepter cette façon de fonctionner. Pourquoi?

Parce qu'on a un système démocratique, je suis désolé… Il y a des élections municipales tous les cinq ans. Chacun ou chacune dans les groupes politiques respectifs a la possibilité de se faire élire au Conseil municipal, et c'est ça qui fait fonctionner la démocratie. Il y a aussi le droit de pétition… Nous suivons très largement les pétitionnaires car nous répondons la plupart du temps oui aux pétitions qui sont lancées par des habitants. Je pense que ces instruments démocratiques sont largement suffisants. Largement suffisants.

N'oublions pas que nous ne sommes ni New York ni Paris ni aucune de ces grandes villes… On est une ville de 200 000 habitants avec une certaine proximité. On doit aussi éviter les égoïsmes de quartier! «Je m'en fiche, je supprime les places de parking dans mon quartier, ils n'ont qu'à aller se garer dans le quartier d'à côté… Je m'en fiche, je ne veux pas de récupération d'ordures et de verre dans mon quartier, je préfère que ce soit ailleurs… Je m'en fiche, je ne veux pas que la prison soit à tel ou tel endroit; qu'ils la fassent dans une autre commune…» Voilà à quoi on va aboutir au bout de la course, à développer des égoïsmes de quartier alors que la Ville de Genève est toute petite en termes de surface.

Ça reviendra finalement à faire ce que la gauche fait bien sûr très bien depuis de nombreuses années, le copinage avec les associations culturelles, sportives, de quartier que l'on va caresser dans le sens du poil pour qu'ensuite «ils votent pour nous». Non, ce n'est pas ça, la démocratie! Ce n'est pas ça, favoriser les projets de quartier. Ça existe déjà. Il y a déjà un certain nombre d'instruments qui existent à l'heure actuelle. Il n'y a pas besoin d'en créer un nouveau ou de créer un nouveau parlement, un nouveau *soviet* de quartier tel que vous le décrivez. C'est pour ça que le Mouvement citoyens genevois dira non.

Et puis alors bien sûr, il y a aussi l'aspect financier, on l'a déjà dit. Ce n'est pas le moment de rajouter encore des charges supplémentaires. J'entends des choses… «Mais ça n'a rien à voir avec le budget!…» Mais bien entendu que ça à voir avec le budget! Bien entendu! C'est de l'argent en plus que vous voulez rajouter dans un budget déjà largement déficitaire.

Je rappelle aussi que les magistrats ont des enveloppes à leur disposition qu'ils utilisent chaque année puisqu'on fait le bilan chaque année après aux comptes pour savoir à qui ils ont donné et pourquoi, pour développer quel projet spécifique, de quelle association, de quel groupement… Eh bien, je crois que c'est suffisant, il n'y a pas besoin d'en rajouter. Ce système avait d'ailleurs déjà plus ou moins été mis en place et n'avait pas fonctionné. Donc, ne rajoutons pas des couches pour faire plaisir à l'Alternative.

Le Mouvement citoyens genevois dira non à ces propositions totalement inadéquates qui sont en contradiction avec la démocratie et les lois prévues dans notre Constitution pour élire les gens. Nous représentons la population; c'est à travers nous, en partie bien sûr, et à travers le droit de pétition que la démocratie s'exprime, et je pense que ça fonctionne assez bien.

M. Pascal Holenweg (S). Je prends la parole pour quelques brèves réponses… La première, je l'adresse avec regret au Parti démocrate-chrétien qui ne soutient pas la proposition transformée en motion. Au passage, je signale que transformer la proposition en motion libère le budget que nous allons nous apprêter à voter de

toutes les charges de cette proposition. Le Conseil administratif aura à faire une proposition quand il aura suffisamment étudié les moyens de transformer l'essai que nous lui proposons. Pour le budget 2022, la motion n'a pas d'effet.

Le Parti démocrate-chrétien nous dit qu'il est bien d'accord avec l'objectif, bien d'accord avec le principe mais que ce n'est pas le moment… C'est une règle des débats sur l'élargissement des droits démocratiques, sur l'élargissement de la démocratie réelle: ce n'est jamais le moment de le proposer… Je rappelle que les premières propositions d'élargissement du droit de vote, du droit d'éligibilité, du droit d'initiative et du droit de référendum ont été repoussées avec ce type d'argumentation: ce n'est pas le moment; on verra dans une, deux, trois générations quand les pauvres auront appris à lire et à se comporter correctement. Quand les femmes auront suivi les cours de formation politique, quand les étrangers auront suivi les cours de formation sur les institutions suisses, on commencera à parler de leur accorder le droit de vote. D'ici là, on attend et, de toute façon, ça coûte toujours trop cher d'élargir les droits démocratiques…

Deuxième réponse au Parti libéral-radical et au Mouvement citoyens genevois, qui nous brandissent le droit de pétition comme le droit démocratique par excellence… Le droit de pétition n'est pas un droit démocratique. C'est un droit instauré dès qu'un régime politique est instauré et dès qu'il y a un souverain à la tête de ce régime politique. On dépose des pétitions à l'empereur de Chine, on dépose des pétitions au tsar, au roi de France, on dépose des pétitions à Saddam Hussein et on dépose des pétitions au secrétaire général du Parti des travailleurs de Corée du Nord. On n'est pas dans un droit démocratique, on est dans un droit de supplique polie et respectueuse à l'égard du souverain. Là, on parle de droit démocratique, pas de droit de pétition, pas de droit monarchique.

Sur le fond maintenant, le premier niveau de la démocratie c'est celui où l'on peut se prononcer sur son cadre de vie immédiat. Ce que nous vous proposons, c'est de donner à toute la population de la ville, sans aucune distinction ni de statut ni d'âge ni de nationalité, la possibilité de se prononcer sur son cadre immédiat. L'amendement que nous déposons avec Théo Keel fait que toute la population d'un quartier pourrait se prononcer sur les projets qui sont retenus. Pas seulement nos camarades de l'Alternative, toute la population, y compris les derniers militants du Mouvement citoyens genevois qui traînent encore dans les quartiers. *(Remarque.)* Nous avons renoncé à instaurer le socialisme dans un seul pays, ce n'est pas pour instaurer l'écosocialisme dans un seul quartier!

Les propositions que nous faisons sont des propositions très concrètes. Ces propositions très concrètes sont des propositions d'aménagement. Il n'y a pas, hélas, de modification du rapport de force fondamental entre les classes sociales quand on peut accorder à la population d'un quartier la possibilité de se prononcer sur le plantage d'un arbre. Nous sommes vraiment à ras de terre, au premier niveau de la démocratie.

Enfin, nous préférons de manière générale inspirer, être un exemple pour d'autres, que nous inspirer des exemples d'autres. Là, nous nous inspirons de Lausanne ou de Grenoble, notre amour-propre en souffre, mais nous essaierons de le soigner en se disant que nous nous inspirons aussi du Rojava et de la Catalogne libertaire. *(Applaudissements.)*

Mme Michèle Roullet (PLR). Mme Richard s'est déjà exprimée sur la position du Parti libéral-radical, néanmoins je pense qu'il y a quelques précisions à apporter sur cette proposition dont on dit qu'elle vise à améliorer le vivre-ensemble et la cohésion. Car si on lit bien ce rapport, on se rend compte que le but visé est quand même de dévaloriser le passeport, la nationalité puisqu'il a été énoncé lors des auditions qu'il faut donner des droits politiques à tous ceux et celles qui n'en ont pas, en précisant qu'il pouvait s'agir de migrants.

Cette délégation du pouvoir aux citoyens, on peut dire qu'elle est intéressante. Ça demanderait tout de même de définir le concept de citoyen. Car si on enlève le critère de l'âge, le lien que l'on peut avoir avec une commune, qu'est-ce qui fait qu'on est finalement un citoyen? On prétend aussi que cette démarche est participative et complémentaire à notre système démocratique. On dit même que, grâce à ce budget participatif, on va élargir notre démocratie. Eh bien moi, je crois qu'il faut être un peu plus lucide et dire, au contraire, que le but visé par cette proposition – et on sait de qui elle vient… – est de saborder nos institutions démocratiques et ses outils de démocratie directe. Je vous rappelle que nous avons les initiatives, les pétitions et les référendums.

Ensuite de ça, on prétend que cette allocation budgétaire serait à disposition des habitants, pour autant – on le précise – que le projet soit présenté par un collectif et non une personne. Alors je rejoins tout à fait M. Sormanni. On peut craindre une sorte de mainmise ou qu'il y ait des associations bien entendu totalement captives de certains bords politiques.

Ensuite, quelle serait la légitimité de ces projets de groupes de personnes qu'on appelle citoyens si les projets prévus entrent en contradiction avec ceux qui sont votés dans les parlements communaux, puisque chacun voudra bien évidemment défendre son pré carré? On ne voudra pas la construction d'une école là, on voudra libérer les places de stationnement, on ne voudra plus de voitures… On voudra peut-être fermer certaines rues du quartier à la circulation en donnant d'ailleurs l'illusion que les habitants vivent dans une sorte de bulle et que les décisions qui seraient prises dans un quartier n'auraient pas d'impact sur le reste de la ville, voire du canton. On veut donner l'illusion aux habitants qu'ils peuvent s'exprimer sur la politique, prendre des décisions, alors que la plupart des décisions qu'ils voudraient prendre ne seront peut-être même pas de la compétence de la commune. Imaginons en effet qu'un groupe d'habitants décident de fermer les rues de leur quartier à la circulation parce que, très égoïstement, ils ne

veulent pas être réveillés par des motos et des voitures qui démarrent tôt dans la matinée… Eh bien, suivant les rues, ça ne sera bien évidemment pas du ressort de la commune et encore moins de quelques habitants puisque ce sera du ressort du Canton. Et pour éviter un tel dysfonctionnement, on peut le lire dans le rapport, on a bien évidemment encore la gauche qui propose de créer une nouvelle commission pour encadrer ces projets.

Comme l'a dit Mme Richard, est-ce qu'on a vraiment trop d'argent en Ville de Genève pour le gaspiller de la sorte? Je vous rappelle qu'on voulait 1 million de francs au début pour ce projet. Il a heureusement été amendé après l'audition du directeur de DCSS, qui appelait les commissaires à être quand même un peu plus prudents en disant qu'il fallait peut-être diminuer la somme. Il proposait de prévoir un budget moins important, de 200 000 ou de 400 000 francs sur deux ans, de tester ce projet puis d'en faire un bilan.

Voilà, je crois qu'il ne faut pas être naïf. Ce projet a pour but de saborder nos institutions démocratiques puisqu'il est tout de même du devoir d'un conseiller administratif et de tout élu qui veut soit déposer une motion soit un projet politique plus important d'aller consulter les habitants ou de faire des sondages. Alors peut-être qu'on veut aussi déresponsabiliser les responsables politiques de sorte qu'ils pourront dire: «Ce n'est pas moi, c'est eux qui ont décidé…» C'est un très mauvais projet et c'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical s'y opposera de toutes ses forces. Nous sommes minorisés, nous n'avons pas beaucoup d'illusions, mais nous tenons quand même à dire combien ce projet est mauvais.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste à donner la parole à Mme Danièle Magnin, M. Gazi Sahin et Mme Christina Kitsos. La parole est à Mme Danièle Magnin.

Mme Danièle Magnin (MCG). Moi, j'ai été extraordinairement boostée à vous répondre sur ce projet. Les habitants de la Ville de Genève, sans discrimination de statut, de nationalité et d'âge, ça inclut tout le monde, y compris les enfants dès qu'ils arrivent à parler, peut-être même avant, allez savoir… s'ils peuvent taper sur un tambour pour faire entendre une opinion. Ça inclut tous les gens qui sont ici de façon irrégulière, voire de façon totalement illégale, et ça inclut, pourquoi pas, les détenus pour autant qu'ils aient encore leur domicile dans leur quartier. Je vous le demande: qu'est-ce qu'un quartier? Où se délimite un quartier? Est-ce qu'on sait quelque part ce qu'est un quartier? Est-ce les codes postaux – 1206, 1207, 1201, 1203… – qui constituent un quartier?

Ensuite, c'est bien joli d'avoir baissé le montant… Moi, je veux bien recevoir 200 000 francs par année pour faire ce que je veux avec! Mais quelle excellente idée! Je ne me demande pas qui paie ses impôts avec peine ou sans peine pour

pouvoir mettre cette somme à disposition des citoyens de tous âges. Ce n'est même pas marqué «citoyen», on parle des habitants.

Il me revient d'ailleurs à l'instant cette différence de classification qu'il y avait dans le passé. On avait l'indigénat, on pouvait devenir un citoyen de Genève en allant prêter serment. Je vous rappelle qu'on devait se présenter avec un mousquet et un seau à incendie et il n'était évidemment pas question des femmes. Il fallait être un habitant. Est-ce qu'on est habitant parce qu'on loue une chambre quelque part? Est-ce qu'on est habitant parce qu'on a déposé ses papiers? Je vous signale quand même qu'on a une Constitution fédérale, une Constitution cantonale, une loi sur l'exercice des droits politiques et qu'il n'est pas donné à tout un chacun de les exercer sans le moindre contrôle. Ça, c'est tout de même un peu fort de café!

Une subvention de 25 000 francs… Mais quelle bonne idée de se subventionner pour 25 000 francs en échappant ainsi au contrôle du budget par le Conseil municipal! Un, on viole les droits politiques, deux, on va violer le système qui attribue les dépenses que le Conseil administratif met au budget alors que les magistrats ont déjà tous des enveloppes pour soutenir tel ou tel projet. Ils ont le droit de déposer ce qu'on a appelle des «PR», des propositions, à savoir des projets rationnels, réfléchis qui doivent passer aussi par le Conseil municipal pour être validés.

Ça, excusez-moi, mais c'est se moquer du monde. J'ai envie de dire pire mais je reste polie, je dis que c'est se moquer du monde. Il n'est absolument pas question que la droite vote une sottise de plus proposée par la gauche de ce Conseil municipal. Comme ils ont une légère majorité, ma foi, à moins d'une épidémie de grippe ou d'autre chose, j'ai la tristesse de prévoir que ce projet stupide et non constitutionnel va passer, à grand regret. J'espère qu'à droite nous voterons non d'un seul bloc à ce projet de délibération.

M. Gazi Sahin (EàG). On a là des cultures politiques qui s'affrontent, à tort à mon avis, tout en oubliant les besoins de la ville de Genève qui sont en train de changer. Imaginez un peu combien de nouveaux quartiers nous avons eus ces cinq dernières années dans cette ville, de la Jonction à Concorde. Ces besoins-là sont oubliés parce que le mot «démocratie participative», ça fait peur, j'ai l'impression. Où est-ce que vous voyez, quand la ville participe à une demande de faire du cinéma pour les enfants dans un nouveau quartier, les institutions démocratiques de la république être sabordées? Franchement!

Nous avons une ville qui change, qui évolue et progresse et nous avons des attentes de la population par rapport à ces évolutions auxquelles on doit répondre, que l'on doit accompagner, nous, en tant que Ville, en tant que Conseil municipal. Le projet de délibération, enfin cette nouvelle motion, est aussi simple que ça. Au-delà de ça, c'est juste de l'idéologie que veut discuter la droite, mais ce n'est pas très intéressant.

Mme Christina Kitsos, conseillère administrative. C'est vrai que ce projet est intéressant parce qu'il place en son centre la question de l'innovation démocratique. Qu'est-ce qu'on entend par innovation démocratique? Bien sûr qu'en Suisse on fait partie des pays qui ont déjà énormément d'outils de démocratie semi-directe, mais l'innovation démocratique, ça part vraiment du principe que toute personne qui vit dans tel ou tel quartier peut faire preuve d'engagement et de créativité. Ces deux valeurs sont fondamentales car, quand on parle de justice sociale et des différentes formes d'isolement ou d'exclusion, il faut réfléchir à la question plus large de savoir comment on peut avoir des liens avec les personnes qui sont plus éloignées des institutions.

Le deuxième élément, c'est vraiment la transition écologique. Ça va peut-être vous surprendre que je parle de cet élément-là mais il me semble essentiel aussi dans cette notion d'innovation démocratique. En effet, si on parle des loisirs, on sait qu'ils sont dans les trois premiers facteurs qui font que les émissions de gaz à effet de serre sont très élevées. La question qui se pose, c'est alors comment peut-on changer, même sur le plan philosophique, notre manière de concevoir les loisirs? Comment va-t-on passer notre temps? Comment va-t-on se projeter vers la société de demain? Ce type de projet permet de se dire que le temps à disposition est fait pour s'engager, pour être créatif; il n'est pas fait pour consommer, il n'est pas fait pour que l'on soit toujours dans les mêmes types de loisirs, qui sont du reste très polluants. Ce sont vraiment les deux axes sur lesquels on peut travailler.

Il y a un autre point important, on le voit souvent au département. Nous avons le Service de la jeunesse, avec plusieurs projets comme engage.ch, il y a le parlement des jeunes, on a eu les Promotions citoyennes encore ce lundi… Ce qu'il en ressort, c'est que les jeunes ne veulent pas forcément s'inscrire dans un parti politique, car ils sont déçus. D'ailleurs, c'est vrai que le temps politico-administratif n'est pas le temps de l'humain. Il y a une jeunesse qui veut s'engager différemment. Je trouve donc intéressant de donner aussi des espaces qui soient un peu imaginés de manière différente pour cibler ces publics-là. Il en va de même pour les personnes qui n'ont pas le statut adéquat mais qui sont bien installées à Genève, qui y vivent, qui y travaillent, qui y ont des enfants scolarisés, qui contribuent à sa prospérité, afin qu'ils ou elles puissent eux aussi, elles aussi, avoir voix au chapitre. Ces éléments-là sont très importants.

J'en viens au concept de citoyenneté qu'a relevé Mme Roullet. La citoyenneté, c'est aussi un peu un idéal… de quelle manière on participe, on amène une valeur ajoutée à notre société dans l'endroit dans lequel on vit, dans lequel on a des besoins, dans lequel on participe? Des personnes peuvent être là depuis plus de dix ans… Souvent d'ailleurs elles n'avaient pas forcément de droits dans leur pays d'origine. On va dire à ces personnes-là qu'elles n'ont pas non plus de droits dans le pays dans lequel leurs enfants sont scolarisés, dans lequel elles vivent, auquel elles apportent une contribution.

Sur la question des enfants, eh bien, oui, un enfant peut participer dès le plus jeune âge, même en crèche, Madame Magnin. J'ai souvent l'impression qu'on connaît mal les enfants – je ne parle pas des nourrissons qui viennent de naître. Oui, des projets participatifs peuvent être mis en place. Après, bien sûr qu'il faut les cadrer d'une certaine manière. Il y a cependant beaucoup de choses qui peuvent être faites avec les enfants.

Pour certaines questions, pour monter un projet, on est parfois dans une forme de participation qui est financière, mais la participation n'est pas toujours financière, lorsqu'il s'agit par exemple de demander un avis sur un projet en particulier. On n'a pas forcément toujours besoin d'un investissement financier.

Ce qui est important évidemment, c'est que ça réponde à l'intérêt général. Il ne faudrait pas qu'on se retrouve dans les quartiers avec des personnes qui sont dans des phénomènes d'entre-soi, qui savent comment ça fonctionne et qui déposent des projets qui ne correspondent finalement pas à l'intérêt général. Là il y a un travail à effectuer pour être sûr que l'on va toucher les publics les plus éloignés des institutions. Ces projets doivent évidemment s'accompagner aussi d'une pensée beaucoup plus structurelle. Parce que les projets ponctuels, c'est intéressant, mais, à un moment donné, si on veut travailler aussi sur la question des inégalités, on doit penser le système et amener ces éléments structurants.

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère administrative…

Mme Christina Kitsos, conseillère administrative. … Je vais conclure, mais je termine juste avec ça, Monsieur le président… Comme ça a été soulevé, beaucoup de projets participatifs ont lieu – une charte a été établie par la Ville de Genève en 2016 –, notamment au sein des quartiers, des maisons de quartiers, des crèches, également au niveau des écoles ou encore au sein du Service social avec les portraits sociaux de quartier. Mais c'est vrai qu'on peut encore développer quelque chose de plus ambitieux en prenant en compte cette proposition.

La difficulté, j'en terminerai par là, si on veut maintenant mettre en place des votes par quartier, des commissions, c'est qu'il faut des ressources importantes, puisque ça ne peut pas s'improviser. On est évidemment dans un contexte budgétaire difficile, déjà pour pouvoir maintenir les prestations. On pourrait donc déjà travailler sur ce processus, même s'il est déjà existant, pour voir comment l'améliorer, comment le renforcer en prenant en compte les éléments de cette proposition et, en temps voulu, y accorder les budgets nécessaires. Merci de votre attention. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Je fais voter les deux amendements que vous avez reçus par voie électronique…

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de Mmes Corpataux et Studer est accepté par 61 oui contre 5 non. *(Ndlr. Le projet de délibération est transformé en motion M-1642.)*

Mis aux voix, l'amendement de MM. Keel, Holenweg et Mme Schlechten est accepté par 43 oui contre 22 non. *(Remarque.)*

Le président. Vous l'avez reçu, Monsieur… Je fais voter la motion puisque le projet de délibération est transformé en motion…

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 40 oui contre 29 non. *(Applaudissements.)*

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– qu'il soit accordé au Conseil administratif un budget de 400 000 francs, soit 200 000 francs par exercice budgétaire pendant deux ans, pour l'organisation d'un projet pilote de budget participatif chapeauté par le département de la cohésion sociale et de la solidarité selon les règles suivantes;
– que les habitants de la ville, sans discrimination de statut, de nationalité et d'âge, soient invités à proposer des projets à réaliser dans leur quartier;
– que ces projets puissent être réalisés par les habitants eux-mêmes avec une subvention de la Ville pouvant atteindre au maximum 25 000 francs;
– que le Conseil administratif soumette les projets retenus à la population des quartiers concernés;
– qu'un règlement déterminant le fonctionnement de cette commission soit proposé par le Conseil administratif au Conseil municipal dans les trois mois suivant l'adoption de la présente motion;
– que le Conseil administratif présente au Conseil municipal un bilan de ce projet pilote.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. *(Remarque de Mme Roullet.)* Madame la conseillère municipale, il s'agit d'une motion… Nous passons au point 25 de notre ordre du jour.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 26 juin 2017 de Mmes et MM. Adrien Genecand, Patricia Richard, Simon Brandt, Michèle Roullet, Vincent Schaller, Pierre de Boccard, Helena Rigotti et Pierre Scherb: «Le Grand Théâtre est une institution de droit public de la Ville de Genève, et il est de notre responsabilité de lui garantir les moyens de remplir sa mission» (PRD-154 A)[1].

Rapport de M. Daniel Sormanni.

Le projet de délibération PRD-154 a été renvoyé à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 13 septembre 2017. La commission l'a traitée en 3 séances, le 20 février, le 13 mars et le 24 avril 2018, sous la présidence de M. Simon Brandt. Les notes de séances ont été recueillies par la procès-verbaliste, Mme Shadya Ghemati, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que:

– le budget annuel de fonctionnement du Grand Théâtre de Genève est de 30 millions de francs. Pour 2017 et 2018, son financement prévoyait notamment une subvention cantonale de 3 millions de francs par an, soit 10% de ses revenus. Or, la Commission des finances du Grand Conseil n'est pas entrée en matière sur le projet de loi validant la convention de subventionnement accordant cette subvention de 3 millions de francs;
– la volonté d'allouer une subvention cantonale de 3 millions de francs au Grand Théâtre est ancrée dans la convention de subventionnement signée par le Conseil d'Etat pour les exercices 2017 et 2018. De plus, le montant correspondant a été inscrit au budget 2017 du Canton, voté à une large majorité

[1] «Mémorial 175e année»: Développé, 1908.

par le Grand Conseil en décembre 2016. Ce soutien trouve son origine dans le vote en 2013 de la nouvelle loi cantonale sur la culture et la déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif du 5 novembre 2013. Dans ce cadre, un premier montant de 500 000 francs a été versé par le Canton en 2015, et 2 millions de francs en 2016. C'est donc en toute bonne foi que le Grand Théâtre a pris en considération ces 3 millions de francs de revenus pour établir son budget 2017;

– comme toute entreprise, le Grand Théâtre a besoin de prévisibilité financière et de stabilité. Rappelons que les contrats d'artistes doivent être conclus au moins deux ans à l'avance et que cette anticipation des engagements financiers est la clé de la réussite des saisons lyriques. Le Grand Théâtre est une institution bien gérée, dont les derniers exercices intra-muros ont été équilibrés. Le Grand Théâtre est la plus grande institution culturelle de la Suisse romande, soit une entreprise qui accueille 130 000 spectateurs par an et emploie jusqu'à 1300 collaborateurs;
– si le Grand Théâtre devait faire face définitivement à cette perte de revenu, il serait plongé dans une grave crise financière et se trouverait potentiellement en cessation de paiement avant la fin de l'année;
– notre Conseil municipal n'est pas partie aux négociations entre l'Etat et la Ville sur le désenchevêtrement, et que nous constatons que, pour l'heure, la décision prise par la Commission des finances du Grand Conseil entretient une incertitude financière pour le conseil de la Fondation du Grand Théâtre, sa direction et ses collaborateurs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – La subvention ordinaire du Grand Théâtre est augmentée de 3 millions de francs pour 2017 et cette augmentation est intégrée pour 2018.

Art. 2. – Le Conseil administratif rapporte à la commission des arts et de la culture l'avancée des discussions avec le Canton concernant le Grand Théâtre.

Art. 3. – Le Conseil administratif consulte la commission des arts et de la culture ainsi que celle des finances quant à la stratégie à adopter avant de s'engager plus en avant dans les discussions.

Art. 4. – La charge supplémentaire sera couverte par des recettes supplémentaires ou des économies équivalentes de charges dans le budget de fonctionnement 2017.

Séance du 20 février 2018

Audition de Mme Lorella Bertani, présidente du Conseil de fondation du Grand Théâtre de Genève, accompagnée de M. Guy-Olivier Segond, vice-président, de M. Tobias Richter, directeur général, et de M. Claus Hässig, secrétaire général

Mme Bertani propose de commencer avec le chantier et les travaux du Grand Théâtre (GTG). Elle fait un bref rappel chronologique: le 14 septembre, ils ont été informés que des problèmes non maîtrisables étaient survenus dans le chantier. Le 9 octobre, ils ont appris que l'entrée dans les murs du GTG serait reportée au 30 septembre, avec une ouverture au public au 15 janvier au lieu des dates initialement prévues qui étaient les suivantes: entrée au mois de mai et premiers spectacles en septembre.

Une séance extraordinaire s'est donc tenue pour informer le conseil de fondation et la presse.

A partir d'octobre, leur directeur général, M. Richter, et ses équipes, dont elle loue les efforts, ont tout mis en œuvre pour refaire intégralement la saison.

En effet, deux possibilités s'offraient dans de telles circonstances: d'une part, ne rien faire du tout et fermer le GTG, ou essayer de sauver la saison 2018-2019 du mieux possible. Or, il faut savoir qu'une saison d'opéra se planifie trois ans à l'avance; c'est donc un tour de force.

Mme Bertani le souligne en ajoutant que cette saison 2018-2019 est la dernière de M. Richter. Il n'était donc pas possible d'imaginer juste quelques spectacles pour l'Opéra des Nations (ODN). Ce n'était pas le seul tour de force: il a fallu également discuter avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), qui avait ses propres obligations, construire toute une saison adaptée à l'ODN pour la période septembre-janvier, puis prévoir une saison à la place de Neuve dès le mois de janvier. M. Richter et ses équipes ont dû négocier pied à pied avec tous les partenaires impliqués. Il fallait aussi sauver le *Ring* (*Der Ring des Nibelungen,* opéra de Richard Wagner), œuvre qui apporte un important public au GTG. C'est une opération stratégiquement et financièrement cruciale.

Mme Bertani poursuit avec le catalogue des difficultés rencontrées en donnant des précisions et des éclairages, en particulier le fait qu'on ne peut pas transposer une œuvre des Nations à la place de Neuve, les configurations, les scènes et les fosses sont différentes et cela pose des contraintes.

Enfin, après avoir préalablement remercié M. Richter et ses équipes, elle tient à remercier l'OSR. Elle conclut que les modifications intervenues pour mener à bien cette saison vont coûter de l'argent, mais moins que ce qui avait été prévu grâce au travail effectué à tous les niveaux par tous les intervenants.

Le surcoût artistique a été évalué à 1 178 000 francs et le manque à gagner à 1 070 000 francs.

L'une des raisons du manque à gagner a été la jauge, la capacité de l'ODN étant inférieure à celle du GTG, qui a la plus grande jauge de Suisse.

Mme Bertani continue de survoler les chiffres en mentionnant les mois de location supplémentaires à payer, les frais de déménagement, les frais de personnel car il faudra des auxiliaires, mais également la nécessité de doubles équipements scéniques dans la période transitoire.

La présidente du conseil de fondation affirme que si le Grand Conseil avait suivi le plan quadriennal et versé les 3 millions de francs, le résultat aurait été bien meilleur. Le GTG envoyé au Conseil administratif le budget révisé dès lors qu'il a appris qu'il n'y aurait pas les 3 millions de francs cantonaux. Elle informe confidentiellement la commission des finances que, pour la saison dernière, il y a eu un bénéfice de 1 900 000 francs qui a permis de couvrir le déficit de 1 400 000 francs de la saison précédente. Mme Bertani ajoute que lorsqu'on gère une entreprise, il est difficile de ne pas avoir une prévisibilité. M. Richter et ses équipes ont fait des efforts considérables pour revoir la copie et réduire la voilure: ils ont permis au GTG d'être à l'équilibre sur deux saisons. Les frais artistiques ont beaucoup baissé et sont de 12 millions de francs, ils ne font plus appel aux intermittents, ce qui veut dire que les équipes doivent travailler de plus en plus, mais ce n'est plus possible de continuer de la sorte. Aussi, on ne peut pas reprocher au GTG d'être mal géré; au contraire, compte tenu du contexte et du manque de prévisibilité budgétaire, la gestion a été de qualité. Les saisons 2017-2018 et la suivante sont en déficit. Elle s'inquiète enfin de ce que le nouveau directeur qui va entrer en fonction en septembre 2019 puisse assurer ses promesses.

M. Segond souligne qu'il s'adresse à la commission des finances, d'où l'intérêt des questions financières. Le GTG est face à deux problèmes financiers:

1) Les 2 250 000 francs nécessaires à couvrir les frais induits par le retard des travaux et la division de la saison 2018-2019, en deux demi-saisons, l'une à l'ODN et l'autre au GTG.
2) Le deuxième problème est que le GTG avait budgété de bonne foi une subvention cantonale de 3 millions de francs. Elle était inscrite par le Conseil d'Etat au projet de budget 2018, mais elle a été refusée au moment du vote. Le GTG a été lésé par cette décision. Le Grand Conseil n'a pas suivi et cela est devenu l'enjeu d'une bataille politique.

Il confirme que ces 3 millions de francs cantonaux vont manquer et constate que les députés étaient mal renseignés, mais aussi que certains documents avaient disparu. Il précise que le GTG ne peut pas être considéré sur la seule année, parce qu'il est décalé en raison de sa programmation. Dans les années 1980, plus précisément en 1985, il avait été établi que l'équilibre devait être considéré sur une période quadriennale, avec un fonds de réserve alimenté par les saisons bénéficiaires. Certains devraient s'en souvenir. En effet, aujourd'hui, la situation est embarrassante car d'aucuns pensent que le GTG est mal géré, ce qui est faux. Il n'y a jamais eu autant d'abonnements et d'abonnés, ce qui est la marque d'une reconnaissance du public.

Aussi, il faut trouver 2 250 000 francs pour couvrir les frais induits, qui sont une dépense unique, et 3 millions de francs pour remplacer les millions cantonaux, qui sont une dépense régulière d'année en année.

M. Richter ajoute que son prédécesseur prévoyait 4 millions de francs de plus pour les frais artistiques, il a donc fait au mieux pour faire face. Il a toujours eu l'espoir d'une normalisation. La saison 2015-2016 qui a été déficitaire est celle où ils ont dû déménager et ont perdu beaucoup de soutiens privés. Il se sent engagé dans une sorte de sauvetage de catastrophe et il estime que les informations données par Mme Bertani et M. Segond restent positives vu le contexte. Ainsi, il tient à remercier ses équipes.

Un commissaire remercie des efforts qui ont été consentis pour réduire le dommage qui a été constaté du fait du retard des travaux et de la manière générale dont cette belle maison est menée. Il demande, en regard du retard et rappelant que son parti a déposé un texte à cet effet, que les responsabilités puissent être partagées et qu'une indemnisation de l'institution puisse intervenir. Il demande également si toutes les démarches juridiques à cet effet le sont. Il veut aussi savoir si la jauge du mécénat et du sponsoring est stable, ou s'il y a eu un regain d'amitié et de soutien, ou si, au contraire, la situation l'a affectée en décourageant de généreux contributeurs.

En réponse Mme Bertani croit savoir qu'un expert a été mandaté pour les questions concernant les travaux. Pour tout ce qui concerne le bâtiment, il faut s'adresser à M. Pagani. La mission du conseil et de la direction générale du GTG est de sauver la saison à moindres coûts; elle ajoute que pour le moment les mécènes ne les abandonnent pas.

Elle souligne également que les activités de bouche rapportent moins à l'ODN qu'au GTG et qu'il n'est pas possible d'offrir des possibilités et des soirées à des sponsors.

M. Richter ajoute qu'ils ont quand même perdu un peu plus de 2 millions de francs. Certains sponsors et fondations ont réduit leur soutien. C'est impossible

de conclure de grands partenariats dans une situation transitoire. Pour ce qui est de la jauge, le taux de fréquentation à l'ODN est d'environ 83 à 84%, ce qui est remarquable vu les circonstances. Et les abonnements mixtes, sur deux salles, sont compliqués à faire accepter. De plus, ils n'ont pas de loges à l'ODN. A l'ODN, une salle comble rapporte environ 100 000 francs, au GTG c'est le double.

Une commissaire félicite pour les efforts consentis et demande comment a réagi le personnel par rapport au retrait des 3 millions de francs du Canton et au retard pris par les travaux.

Mme Bertani répond qu'une assemblée générale du personnel extraordinaire a été organisée afin d'annoncer la nouvelle, pour éviter qu'il l'apprenne par la presse. L'accueil du personnel a laissé transparaître une certaine perplexité. Un déménagement est difficile pour eux.

M. Richter ajoute que le personnel a des craintes en ce qui concerne un déménagement en cours de saison, le défi étant de rester conforme au règlement; il y a en permanence des demandes de dérogations.

Un autre commissaire remercie et aborde les questions d'assurances. Il est étonné, compte tenu des événements qui se sont produits, qu'un cabinet d'ingénieurs s'occupe de ce problème. Lorsqu'il faut changer les plans, déménager et subir d'autres conséquences imprévues, il demande s'il n'y avait pas des assurances qui devaient contribuer aux manques à gagner, notamment du côté de la Ville de Genève qui leur loue le GTG. En effet, ils n'ont pas pu disposer du bâtiment dans les délais et ont subi des frais supplémentaires, il doit donc y avoir juridiquement des assurances.

Mme Bertani répond que si on raisonne en termes purement juridiques et qu'ils soient considérés comme des locataires et que la Ville de Genève soit le propriétaire, il faudrait présenter la facture au propriétaire. Théoriquement et juridiquement, c'est ce qui se passerait.

M. Segond enchaîne en expliquant que dans la pratique, il n'y a pas d'assurances. Il le sait en connaissance de cause puisqu'il a siégé douze ans au Conseil d'Etat. Il prend l'exemple des rentrées scolaires, quand il y a des retards en raison de rénovations ou de construction d'écoles nouvelles, ces rentrées sont décalées et les parents ne font rien. Il donne aussi l'exemple des TPG, en se demandant où ils en sont, et ajoutant qu'ils font auto-assurance; ils peuvent avoir des retards, des déraillements, des accidents, ils sont auto-assurés.

Un commissaire évoque la vente de l'ODN. Il estime qu'il y aura un boni et demande s'il ne couvrirait pas la perte de 2 250 000 francs.

Mme Bertani répond que tout a été renégocié avec l'acheteur et avec l'Etat. Ils ont obtenu six mois de location supplémentaires de la part de l'Etat et il a fallu

que l'acheteur accepte ce battement de six mois. Le contrat est signé, et même si le montant n'est pas dicible en l'espèce, elle souligne que c'est un investissement et différencie les montants dans ce sens qu'il ne faut pas confondre: frais de fonctionnement et vente, donc frais d'investissement.

Elle précise que l'achat a été fait par la fondation du GTG et il a été financé par des fonds privés et publics, et en partie par le fonds de réserve. Elle insiste à nouveau qu'il n'y aura pas de gain. Ils devront rembourser leurs dépenses et le détail figurera dans la comptabilité.

Le même commissaire Vert pose la question de la gestion du risque dans le cadre de travaux. Il demande s'il a été évalué dans le cadre de ce double déménagement.

M. Richter refait brièvement l'historique: les travaux ont été annoncés en 2010 pour 2014; ils ont débuté en 2016. Or, c'est compliqué pour la maîtrise du calendrier du GTG, notamment parce que les planifications se font sur trois ans. Il explique les difficultés que provoquent les travaux: par exemple, il y a des productions qui ne sont pas présentables pour des raisons techniques ou de taille à l'ODN, une autre a été annulée, et il n'y avait aucun moyen d'avoir un plan B.

M. Segond souligne que les rapports entre les institutions publiques sont bâtis sur le principe de confiance. Dans le cas particulier, la Ville de Genève est juridiquement propriétaire du bâtiment et a la responsabilité de mettre à disposition un théâtre en ordre de marche. Et la Ville a été plutôt généreuse puisqu'elle a voté un crédit de plus de 60 millions de francs pour la rénovation du GTG, en lui donnant même la priorité par rapport au Musée d'art et d'histoire (MAH) pourtant plus mal en point. Bien entendu, il y a des discussions entre la Ville et la fondation. De plus, M. Segond souligne que les rapports de la Ville sont aussi d'une autre nature: car elle a une partie de sa fonction publique municipale détachée au GTG et qui demeure rattachée juridiquement à la Ville de Genève. Sur le nombre total de postes à plein temps au GTG, soit 268 postes, la Ville met à disposition 170,5 fonctionnaires municipaux. Elle gère également les enquêtes administratives. La structure est donc complexe et ne peut marcher que sur le principe de la bonne foi. M. Segond rappelle qu'il a présidé pendant douze ans les HUG afin de montrer que le principe de fonctionnement est le même: fondé sur la bonne foi. Il ne faut pas oublier que le GTG est l'institution culturelle la plus importante de Suisse romande. Elle est d'une complexité et d'une fragilité qui demandent stabilité et perspectives. Aussi, quand il y a des travaux, la Ville s'en occupe puisqu'elle est propriétaire et la fondation du GTG lui fait confiance.

Un commissaire souhaite mieux comprendre l'historique des 3 millions de francs du Canton.

Mme Bertani répond que c'est une longue histoire. Cela a commencé avec M. Beer, avec un projet de loi, ensuite cela a continué avec une déclaration d'intention entre M. Beer et la Ville, il a été question que le Canton entre dans le financement du GTG. Ensuite, la Ville, le GTG, le Canton, l'Association des communes genevoises (ACG) et le Cercle du GTG ont commandé une étude à une entreprise allemande (Actori) laquelle a montré qu'il manquait structurellement au minimum 3 millions de francs au GTG. Si ce déficit n'était pas comblé, l'institution et sa survie seraient en péril. Après cette étude, une première convention de subventionnement a été signée en 2015 avec un montant de 1 250 000 francs. Ensuite, le montant convenu est passé à 2 millions de francs puis à 3 millions de francs. Et maintenant, le GTG est dans de grandes difficultés: il exploite un opéra et est dépendant des politiques pour le financement, dépendant des politiques pour le statut, dépendant même pour la mission artistique. Il faut savoir si le GTG doit continuer à travailler avec des grands artistes et grandes maisons. Il s'agit là d'un choix politique. Quelqu'un lui a demandé pourquoi Kaufmann et Nebretko chantaient à Zurich dans l'*Aïda* et pas à Genève? La réponse est simple: à Genève, il y a un budget de 60 millions de francs et à Zurich, ils ont 120 millions de francs.

Un commissaire remercie pour l'exposé et demande si, suite aux imprévus survenus, la fondation du GTG a dû verser des dédommagements, notamment pour les annulations. Il aimerait connaître l'impact.

La présidente du conseil de fondation confirme et M. Richter spécifie que les 2 250 000 francs comprennent les dédites et les manques à gagner sur la billetterie.

Séance du 13 mars 2018

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif

M. Kanaan explique pourquoi le Conseil administratif ne demande pas de moyens supplémentaires pour le Grand Théâtre (GTG). Les 3 millions du Canton ont leur origine non pas dans la loi sur la répartition des tâches (LRT), mais dans un accord de début novembre 2013 entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, représenté par M. Longchamp et M. Beer. Dans ses intentions, il était question que le Canton entre dans le financement du GTG pour satisfaire aux besoins structurels identifiés de manque de financement pour les frais artistiques. Ce diagnostic venait du rapport de M. Segond de 2010-2011, qui avait été approfondi et complété par le rapport du bureau munichois spécialisé Actori commandité conjointement par le Canton, la Ville de Genève, l'ACG, la Fondation du GTG et le Cercle des mécènes. Il concluait que le GTG avait besoin de 3 millions de francs de plus par an, de manière durable.

Parallèlement à cela, il y avait une discussion à long terme sur l'avenir du GTG qui pourrait devenir potentiellement une institution cantonale, ou faire l'objet d'un partenariat de longue durée. Dans cet accord, il y avait un point malheureusement caduc depuis, qui était que le Canton devait aussi participer à l'augmentation du budget nécessaire pour la nouvelle Comédie. Il était également question de la BGE. Ces 3 millions de francs étaient donc antérieurs à la LRT.

Quand la LRT est arrivée, le Conseil d'Etat a souhaité que la discussion se poursuive dans ce cadre. M. Kanaan rappelle les montants versés par le Canton. La suspension des discussions avec la Ville de Genève est arrivée en novembre 2017 en raison du débat provoqué par l'application de la LRT au sein du GTG et de la BGE. Il insiste sur le mot suspension, il ne s'agissait pas d'un arrêt.

Le Conseil administratif a écrit pour reprendre la discussion. Puis, M. Kanaan a revu M. Longchamp en fin d'année. Il lui a proposé de lui envoyer un nouveau projet d'accord sous réserve d'usage, ce qu'il a fait en janvier 2018. M. Kanaan annonce que demain (14 mars 2018) il y a un repas de travail entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, qui a souhaité remettre le sujet à l'ordre du jour. Les négociations vont donc reprendre. Il est partisan d'un partenariat, il donne l'exemple de grandes institutions lausannoises comme l'Opéra de Lausanne ou le Théâtre de Vidy. Il maintient que les négociations peuvent aboutir et il ne faut pas abandonner les 3 millions de francs.

M. Kanaan aborde ensuite la question du chantier du GTG. Le GTG devait reprendre sa saison publique à la place de Neuve en septembre 2018, mais ce sera fin janvier 2019. Selon M. Pagani, le nouveau calendrier sera tenu. Idéalement, le budget du GTG pour la saison 2018-2019 sera fourni à l'été. Les chiffres méritent d'être examinés. Il a un certain nombre de questions. Il estime par exemple que les prévisions de la billetterie sont pessimistes. Aussi, le Conseil administratif doit vérifier ces chiffres. Mais aussi ceux en lien avec les questions de superposition, avec un pied sur deux théâtres. Tout cela est à l'étude, afin de pouvoir présenter des chiffres validés.

Pour ce qui est de la proposition PR-1286, qui concerne les comptes 2016-2017 (audition prévue mi-avril 2018): il y a un excédent de 1,9 million de francs, mais en réalité ce n'est pas une très bonne nouvelle car c'est le résultat de compressions de charges et les professionnels du GTG sont à bout. Cela étant, ce montant vient alimenter la réserve du GTG qui va se monter à 2 375 000 francs. M. Kanaan précise que le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal de déroger au règlement sur les réserves (accorder le droit de dépasser temporairement le plafond de 12% de la dernière subvention votée) mais ne veut pas aborder ce point dans l'immédiat, qui fera l'objet d'une audition spécifique devant la commission des finances le 17 avril. Il demande juste à la commission des finances de se souvenir de ce montant.

A ce stade, il y a un déficit présumé de 1,8 million de francs pour la saison 2017-2018. Il manque la part du Canton, mais il y a des demandes en cours auprès de fonds privés et auprès de l'ACG. Aussi, au pire, la sécurité sera la réserve, même s'il espère que ce ne sera pas le cas. Il souhaite que la réserve reste intacte afin d'en disposer pour la saison 2018-2019.

En résumé, conclut M. Kanaan, le problème est peut-être moindre, et il estime qu'il n'y a pas d'urgence à voter des montants. Il vaut mieux donner du temps au temps.

Un commissaire a deux questions. D'une part, dans la négociation que M. Kanaan souhaite voir aboutir, il demande s'il a l'intention de réclamer la dette, s'il peut la qualifier ainsi, soit le montant de 1,5 million de francs prévu pour 2015 dans l'accord de 2013. D'autre part, selon la LRT, un transfert poserait des problèmes de personnel, mais aussi de fiscalité.

M. Kanaan répond qu'il faut regarder l'avenir. Pour ce qui est du 1,5 million de francs de 2015, il constate que le GTG a survécu à cette réduction de moitié. De plus, le but n'était pas que le Canton verse uniquement 3 millions de francs ad aeternam. Le Canton faisait le geste le combler ce fameux trou structurel de 3 millions de francs mais ce montant ne devait pas rester plafonné dans la durée. C'était aussi une base de discussion qui a permis au Canton d'entrer au conseil de fondation. Ensuite, il fallait envisager l'avenir soit un partenariat 50/50, soit un transfert, en se donnant le temps.

Pour la fiscalité, il s'agit de l'interprétation de la bascule fiscale. Aujourd'hui, moins que la moitié des abonnés du GTG sont de la Ville de Genève: environ 40%, le reste est réparti entre les communes genevoises, 36%, et des abonnés qui viennent d'ailleurs, 20%.

La LRT prévoit un système fiscal tel que pour les collectivités qui transfèrent des tâches, cela doit être neutre au niveau des budgets. Si on devait transférer le GTG et l'OSR d'un bloc, il s'agirait de 42 millions de francs de coûts cumulés pour le GTG et de 9 millions de francs pour l'OSR. Cela impliquerait de tenir compte des amortissements et des investissements réalisés ou pas.

Il arrondit à 50 millions de francs pour prendre un chiffre rond afin d'illustrer son propos. Le budget du Canton augmente de 50 millions de francs et celui de la Ville diminue de 50 millions de francs. A partir de là, il faut que les centimes fiscaux soient adaptés. En Ville, c'est environ 3,5 centimes additionnels. Admettons que les contribuables de la Ville voient leurs centimes baisser de 3,5 et que le centime cantonal augmente légèrement. Résultat? L'assiette fiscale du GTG deviendrait cantonale, et au bilan les contribuables du Canton vont payer un peu plus et ceux de la Ville de Genève un peu moins. Dans cette illustration, il s'agit de la bascule fiscale telle que certains magistrats l'avaient comprise. Mais en réalité, le

Conseil d'Etat défend l'option que le système doit être neutre pour les budgets et aussi pour le contribuable, ce qui est inacceptable, car cela consisterait à pérenniser l'effet de débordement: les contribuables de la Ville continueraient à financer intégralement le GTG tout en en donnant la maîtrise au Canton.

M. Kanaan conclut en informant que M. Longchamp a annoncé qu'il n'y aura pas de bascule fiscale sous sa législature ni pendant toute la législature prochaine. D'un point de vue éthique, M. Kanaan se voit mal proposer au contribuable de la Ville de Genève de payer le GTG tout en le donnant au Canton.

Le même commissaire demande si, dans les négociations suspendues qui reprennent à la faveur du repas amical du lendemain, la question de la gouvernance est centrale.

M. Kanaan confirme que la gouvernance et les finances sont liées. Il pense que le scénario le plus crédible serait que le Canton devienne partenaire, à raison de 50/50. Et après un certain nombre années, il faudrait renégocier. Des nouveaux statuts sont actuellement esquissés.

Un commissaire a entendu que l'Etat allait retirer ses représentants et demande si c'est vrai.

M. Kanaan répond que c'est le cas et que le courrier contenait des reproches infondés. Le courrier avait été transmis à la commission des finances en novembre.

Une commissaire socialiste constate que M. Kanaan prend souvent l'Opéra de Zurich en exemple pour la répartition des tâches, tout en constatant que ce résultat a pris une dizaine d'années. Elle aimerait savoir quelle gouvernance a adopté Zurich.

M. Kanaan répond qu'ils ont choisi de créer une société anonyme de droit public et que la majorité des actions est en mains cantonales, ils ont également mis en vente des actions relativement modestes qui permettent aux Zurichois de devenir actionnaires. Enfin, ils ont ouvert à des mécènes, et les principaux ont des sièges. La cantonalisation de l'Opéra a été choisie en échange d'une reconnaissance des charges de ville-centre de Zurich. Une loi cantonale fait que le Canton verse environ 430 millions de francs à la Ville de Zurich pour ses charges de ville-centre au sens large (pas seulement la culture). Il en conclut que ce n'est pas possible que les contribuables genevois financent le GTG.

Séance du 24 avril 2018

Discussions et vote

Une commissaire socialiste estime qu'il est prématuré de se positionner pour un soutien de 3 millions de francs en faveur du GTG. En effet, les tractations ne

sont pas terminées, une décision de l'ACG est attendue, et dès lors que l'issue n'est pas connue, ils ne souhaitent pas péjorer les comptes 2018.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois considère également que c'est prématuré et qu'il faut attendre les décisions de l'ACG et de l'Etat.

Une commissaire du Parti libéral-radical considère que la commission des finances ne comprend pas bien le fonctionnement d'une institution de cette envergure. La Ville de Genève connaît et suit le dossier depuis des années. Pour le Parti libéral-radical, il est impensable de mettre le conseil de fondation sur la sellette et l'avenir de cette institution est entre les mains de la Ville et la gouvernance du GTG ne peut pas passer sans elle.

L'Union démocratique du centre estime également qu'il est prématuré de statuer. Toutefois, il faut soutenir le texte tout en attendant les intentions du Canton par rapport à la Ville. Il faut aller de l'avant, puis exiger les engagements du Canton. Aussi, il faut voter le texte tel quel pour montrer l'appui et l'engagement de la Ville dans l'intérêt immédiat du GTG.

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche pense au nom de son groupe qu'accepter ce texte serait donner un mauvais signal donné au mauvais moment, d'autant qu'il y a un renouvellement en cours des autorités.

Une commissaire annonce que le Parti démocrate-chrétien va soutenir le projet de délibération PRD-154 car le GTG est confronté à un déficit structurel de 3 millions de francs. Gouverner c'est prévoir.

Une commissaire des Verts annonce qu'ils sont contre ce texte. Notamment par rapport aux éventuelles recettes liées à la vente de l'ODN, qui pourraient amener un bénéfice dans les comptes. De plus, des dons sont recherchés. Ce serait donc un mauvais message à l'encontre des sponsors.

Un commissaire du Parti socialiste explique qu'il y a une situation de bras de fer avec le Canton pour régler la répartition des tâches, en plus de la discussion avec les communes. C'est donc un mauvais signal d'assumer, le Canton va se reposer sur l'appui fourni par la Ville. Un processus a été lancé et il faut en tenir compte.

Le président passe au vote en bloc du projet de délibération PRD-154 avec l'accord de la commission des finances. Le projet de délibération PRD-154 est refusé par 8 non (2 EàG, 3 S, 2 MCG, 1 Ve) contre 6 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC).

Le Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

Le président. Le président de la commission, M. Simon Brandt, n'est plus là… Je donne la parole au rapporteur, M. Daniel Sormanni.

Premier débat

M. Daniel Sormanni, **rapporteur** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut se remettre un peu dans le contexte de l'époque. Ce projet de délibération qui concerne le budget 2018 du Grand Théâtre avait été déposé en juin 2017 parce qu'on s'était retrouvé à ce moment-là avec le retrait de l'Etat et de sa subvention de 3 millions de francs. La volonté des auteurs était, l'Etat s'étant retiré, de rajouter ces 3 millions de francs au budget 2018 de la Ville de Genève, avec une petite pointe de sous-entendu, dans le sens où, à partir du moment où on mettait ces 3 millions dans le budget, celui-ci ne pouvait plus passer puisqu'il devenait largement déficitaire. Ce n'est d'ailleurs pas ce qui s'est passé, puisque le budget 2018 a été accepté par une majorité.

Evidemment que cette proposition, largement étudiée en commission des finances, n'a plus de sens aujourd'hui puisqu'on n'est ni en 2017 ni en 2018. Elle n'a plus de sens parce que l'objectif était de rajouter ça au budget, mais c'est vrai que ce serait bien que l'Etat revienne avec cette subvention de 3 millions francs… Mais bon, c'est la tâche du Conseil administratif, pas celle du Conseil municipal. On peut le dire, on peut le clamer, on peut le demander, mais ce n'est pas nous qui pourrons le réaliser.

Donc, après étude, la commission des finances a voté et a très largement refusé cette proposition, comme je vous invite à le faire, puisque, de toute manière, elle est complètement obsolète et ne correspond plus à la réalité. Bien sûr, ce serait bien que le Grand Conseil donne ces 3 millions de plus et que ça fasse partie du budget municipal, mais, compte tenu de l'état des finances aujourd'hui, je pense que c'est totalement inadéquat. Je vous invite donc à refuser ce projet de délibération, comme cela a été fait à la commission des finances.

M. Pascal Holenweg (S). Comme vient de le dire Daniel Sormanni, le projet de délibération, sur son contenu précis, est obsolète. En revanche, il y a peut-être quand même quelques mots à dire sur le type de démarche dont ce projet de délibération témoigne. On a rappelé qu'il a été déposé au moment où le Grand Conseil révoquait l'intention du Canton du subventionner le Grand Théâtre à raison de 3 millions de francs. Même si cette intention avait été maintenue, la subvention cantonale n'aurait été que le quart de la subvention de la Ville de Genève. Le Canton avait fait un geste; le Grand Conseil n'a même pas voulu que le Canton fasse ce geste. Le projet qui nous est soumis se résume donc en une phrase: le Canton ne paie pas, donc la Ville de Genève paie.

Ce type de raisonnement, c'est ce qui explique depuis des années à la fois le déficit structurel du Grand Théâtre – de 3 millions de francs précisément – et le fait qu'on n'arrive pas à faire intervenir financièrement le Canton dans le soutien au

Grand Théâtre. On ne voit d'ailleurs pas très bien pourquoi le Canton se dévouerait à payer quoi que ce soit dès lors qu'il sait que, quand il ne paie pas, la Ville de Genève est derrière pour payer à sa place. On ne voit pas quel type d'argument on peut proposer au Canton en plus de ceux qui lui ont déjà été proposés depuis des années pour le faire intervenir dans le soutien financier au Grand Théâtre, alors qu'il sait que, même s'il ne s'en tient qu'aux 150 000 francs qu'il alloue actuellement, essentiellement à des projets pédagogiques, la Ville de Genève sera toujours là pour compenser son absence financière.

Quand le Canton ne paie pas, la Ville de Genève doit payer. Ce message n'est pas adressé au Grand Théâtre et il n'est pas adressé non plus au Conseil municipal; il est adressé au Canton. Ce message est clair et net: la Ville de Genève paiera. Quoi que vous décidiez, la Ville de Genève paiera. Vous pouvez continuer à ne rien payer ou à payer des clopinettes, la Ville de Genève paiera. Ce type de message conforte le Canton dans son intention de ne pas payer, puisque, de toute façon, la Ville de Genève sera derrière et le Grand Théâtre sera toujours là.

C'est une institution trop grosse pour qu'on la laisse tomber. Les budgets du Grand Théâtre passent en commission, passent en plénum, sans d'ailleurs qu'il n'y ait l'obligation de le faire. Nous nous prononçons sur les budgets du Grand Théâtre et nous votons les subventions. Je ne me souviens pas que nous ayons dans ce Conseil municipal voté une réduction de la subvention proposée. Nous avons plus voté des crédits et des crédits extraordinaires que des réductions de subventions.

Je conclurai par une interrogation: est-ce qu'on ne pourrait pas peut-être envisager de réduire la subvention que la Ville de Genève verse au Grand Théâtre, si c'est le seul moyen que nous ayons de convaincre le Canton de verser quelque chose qui ne soit pas aussi ridicule que les 150 000 francs qu'il condescend péniblement à verser au Grand Théâtre chaque année? *(Applaudissements.)*

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est refusée à l'unanimité (68 non).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le refus de la délibération devient définitif.

7. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 17 mai 2017 de Mmes et MM. Olga Baranova, Sylvain Thévoz, Albane Schlechten, Jannick Frigenti Empana, Pascal Holenweg, Maria Vittoria Romano, Olivier Gurtner, Emmanuel Deonna et Martine Sumi: «Pour que la Ville de Genève honore le bénévolat» (M-1299 A)[1].

Rapport de M. Georges Martinoli.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de sa séance du 20 mars 2018. La commission s'est réunie les 11 octobre 2018, 10 janvier et 28 mars 2019 sous la présidence de M. Amar Madani. Les notes de séances ont été prises par MM. Nicolas Rey et Jaïro Jimenay, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– le déclin continu du travail bénévole organisé en Suisse, notamment auprès des jeunes[2];
– l'importance du travail bénévole pour la Ville de Genève, notamment dans le domaine du sport, de la culture, du social et de la sécurité;
– la dépendance de nombreuses associations sociales, sportives et festives de forces bénévoles;
– l'aspect incontournable du bénévolat pour assurer la relève politique et donc la continuité des institutions démocratiques de la commune;
– l'importance du travail bénévole pour de très nombreuses prestations dans ces domaines;
– les avantages évidents du bénévolat pour l'intégration sociétale;
– l'adoption, en 1985, d'une «Journée mondiale des volontaires» par l'Organisation des Nations unies[3], afin de «célébrer le pouvoir et le potentiel du volontariat», qui a lieu chaque année le 5 décembre;
– les conclusions du rapport «Gouvernance du bénévolat genevois: quels enjeux, quelles perspectives?» (2008) de Florian Kettenacker,

[1] «Mémorial 175e année»: Développée, 6257.
[2] Observatoire du bénévolat: http://sgg-ssup.ch/fr/freiwilligenmonitor-fr.html
[3] https://www.unv.org/fr/nos-campagnes/journée-internationale-des-volontaires-2016

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de fêter la «Journée mondiale des volontaires» toutes les années, le 5 décembre, avec un programme comprenant notamment un «speed dating du bénévolat» incluant les partis politiques;
– de centraliser, sur le site web de la Ville de Genève, l'ensemble des possibilités de bénévolat en lien avec les activités communales qui se retrouvent aujourd'hui sur des pages éparses;
– de développer une stratégie de communication visant à promouvoir les activités bénévoles sur le territoire de la Ville de Genève, en collaboration avec l'association Genève Bénévolat.

Séance du 11 octobre 2018

Audition de Mme Albane Schlechten, motionnaire

Mme Schlechten se réfère au rapport de 2016 de l'Observatoire du bénévolat, qui date de 2014. Il identifie trois catégories de bénévoles: «(1) Les activités bénévoles ayant lieu dans le cadre d'une association et d'une organisation (bénévolat formel), (2) les travaux de bénévolat tels que l'aide de voisinage ou la garde d'enfants d'autrui ayant lieu en dehors de structures d'organisation (bénévolat informel) et (3) les dons.»

Mme Schlechten informe que le rapport constate qu'un quart de la population résidante suisse de plus de quinze ans s'est engagé à titre bénévole dans une structure associative et organisationnelle. Concernant le bénévolat informel, 38% de la population résidant en Suisse de plus de quinze ans s'engage dans cette catégorie. Mme Schlechten précise que les données relatives à cette dimension sont particulièrement dures à compiler.

Elle poursuit en abordant les raisons qui poussent les gens à s'engager dans des activités bénévoles. Le rapport identifie la recherche d'autonomie, l'augmentation des compétences ainsi que de son capital social, culturel ou encore affectif. En outre, le bénévolat représente la possibilité d'avoir un impact sur la société, par la prise de décision (à plus ou moins long terme) et il permet également de se sentir efficace et utile. De plus, l'engagement bénévole est tout d'abord local, puis a tendance à s'étendre tant au niveau national qu'international. Mme Schlechten souligne ensuite les différences générationnelles de l'engagement bénévole: la «génération Y» a tendance à s'engager davantage sur Internet, qui permet de tenir un discours et de développer des réseaux.

Or, la motion M-1299 s'adresse principalement à cette population-là, tout en favorisant l'échange intergénérationnel (Mme Schlechten prend l'exemple des bourses de temps et d'activités ou encore celui des petits logos que l'on peut coller

sur sa boîte aux lettres et qui informent ses voisins des outils que l'on a à disposition). Le bénévolat, en sollicitant et en mobilisant la société civile, vise également à combler les inégalités, qu'elles soient culturelles, sociales ou économiques.

Elle précise qu'il ne s'agit pas de créer pour la Ville de Genève son propre système de données relatives au bénévolat, mais plutôt de développer une plateforme communicante sur les plateformes déjà existantes telles que Bénévolat Suisse ou encore les plateformes cantonales telles que Genève Bénévolat qui est plus petite que son homologue vaudoise. Il s'agit de faire en sorte que la Ville de Genève communique et mette en lien les personnes qui souhaitent s'engager bénévolement, et qu'elle développe des campagnes rappelant aux citoyens qu'ils peuvent s'engager bénévolement.

Elle a constaté que les gens de passage à Genève souhaitent s'engager, mais ils n'y parviennent pas par manque d'information justement. Il est donc important que la Ville de Genève, qui se veut intergénérationnelle, connectée et qui souhaite favoriser le lien social, s'engage afin de véhiculer ses possibilités et ses valeurs. Cela ne représente pas un énorme travail ni d'énormes coûts.

Questions des commissaires

Une commissaire déclare que la nature du bénévolat a tendance à changer et qu'il existe déjà un Centre genevois du volontariat et demande s'il n'existe pas un risque de créer des doublons vis-à-vis de ce que fait déjà cette structure. Elle demande également si des soirées de speed dating, visant à mettre en lien les personnes qui ont des besoins particuliers avec les bénévoles, sont organisées par la plateforme Genève Bénévolat.

Mme Schlechten précise que le but n'est pas de créer une plateforme d'inscriptions, mais de développer l'information relative au bénévolat et de mettre en lien les gens avec les différentes plateformes existantes et que les soirées de speed dating en matière de bénévolat sont effectivement organisées par Genève Bénévolat.

Un commissaire aimerait avoir quelques précisions: pourquoi parle-t-on de «travail bénévole» dans la mesure où il s'agit justement d'un «engagement bénévole». Concernant le speed dating dont il a été question, de quoi s'agit-il et pourquoi le mettre en avant? De plus, il rappelle qu'en 1985, l'Organisation des Nations unies a proclamé le 5 décembre «Journée internationale du bénévolat», qui s'avère davantage axée sur le développement durable.

Concernant Genève Bénévolat, qui est derrière cette association? N'empêche-t-elle pas en réalité le bénévolat dans la mesure où il y a une obligation de devenir membre pour les associations qui souhaiteraient faire connaître publiquement

leurs activités bénévoles, ce qui augmente leurs coûts administratifs ainsi que le temps consacré aux assemblées générales? Il demande pourquoi ce serait à la Ville de Genève de financer cette journée et pas aux associations de s'en charger.

Mme Schlechten précise, concernant la notion de «travail bénévole», qu'en Suisse, le bénévolat peut être considéré comme un «engagement salarié» à part entière, ce qui a des implications en matière d'assurance et de droits notamment (attestation de bénévolat, etc.). Si le cadre de la notion de bénévolat se veut strict, sans être cependant assez respecté selon Mme Schlechten, la notion de bénévolat est tout de même considérée de manière particulière en Suisse. Lors des soirées de speed dating, les associations se présentent et font part de leurs besoins à des personnes qui souhaitent s'engager bénévolement au profit de telle ou telle association.

Concernant la Journée internationale du bénévolat mise en place par l'ONU, elle était axée sur la notion de développement durable qui, à présent, englobe non seulement les dimensions écologiques, mais également des questions plus larges de nature politique, sociale et culturelle. Cette journée est, depuis 2012, portée par un certain nombre d'associations faîtières, sportives ou de jeunesse, ce qui a grandement élargi le cadre «développement durable» stricto sensu, même si beaucoup d'éléments – dont la question de la jeunesse – s'inscrivent également dans la notion de développement durable.

Concernant Genève Bénévolat, cette plateforme permet un gain de temps et une mutualisation au profit des associations et des nouveaux venus à Genève. L'autre avantage de ces plateformes est qu'elles permettent une meilleure protection des bénévoles qui ont des droits. L'idée n'est pas de voir la Ville de Genève participer elle-même en tant qu'entité à ces plateformes, mais elle peut s'associer à une campagne et en transmettre les informations, ce qui représente des coûts plutôt modiques, et les collectivités publiques ont un rôle de diffusion et de mise à jour de l'information.

Une commissaire dit n'avoir pas très bien compris pourquoi le débat d'idées sur Internet est considéré comme du bénévolat.

Mme Schlechten souligne qu'Internet est devenu un vrai terrain d'engagement et de mobilisation avec l'exemple de différents forums de soutien ou encore l'exemple plus connu de Wikipédia qui n'existe que sur une base bénévole.

Un commissaire souhaite revenir à Genève Bénévolat, il constate que cette plateforme rassemble presque exclusivement des associations de gauche, et ne sait pas qui est derrière cette association, il en conclut qu'il s'agit sans doute de la gauche.

Mme Schlechten déclare qu'il ne faut pas tomber dans la caricature, elle ne pense pas qu'une association, c'est-à-dire une personne morale, vote plus à

gauche ou à droite, et que les luttes sociales sont l'apanage exclusif de la gauche. Elle ne souhaite pas penser ces problématiques en ces termes, même si elle peut comprendre qu'il existe certains a priori.

Selon un commissaire en se référant à des extraits d'un discours prononcé le 5 décembre 2017: «Nul n'entretient ces valeurs mieux que les bénévoles qui s'engagent au quotidien dans des associations; dans la famille; dans la politique; ou dans d'autres organisations. Ce sont 700 millions d'heures de travail non rémunérées qui sont effectuées chaque année. Si chaque heure était rémunérée à hauteur de 50 francs, cela représenterait un montant de 35 milliards de francs. L'Etat ne peut se passer de ces personnes qui s'engagent bénévolement pour la société. Il peut certes organiser et fixer des règles. Mais il ne peut pas imposer la cohésion, le ciment social.»

Ces bénévoles participent à l'image de la Suisse. Ils s'activent discrètement pour le bien de la communauté. Ils font partie intégrante de la culture suisse, c'est la conseillère fédérale Doris Leuthard qui a prononcé ce discours, qui illustre bien le fait que le bénévolat peut être considéré comme un bien commun.

Il ajoute que ce principe de solidarité fait peut-être davantage partie de l'ADN de la gauche. Néanmoins, il constate que c'est peut-être par manque d'information que le bénévolat peine à se développer à Genève. Dans ce sens-là, il faudrait que la Ville de Genève se charge de le promouvoir davantage.

Mme Schlechten constate que les principaux engagements bénévoles ne sont connotés ni à gauche ni à droite; ainsi la question de l'orientation politique ne semble pas jouer un rôle si pertinent. On constate d'ailleurs que l'engagement politique figure en bas du classement, ce qui démontre qu'il faudrait, selon elle, redonner du sens à l'engagement politique milicien. Concernant la Ville de Genève, elle rappelle qu'il s'agit d'un contexte multiculturel et d'un terrain social très varié. Du coup, il serait bénéfique de disposer de plateformes mettant en évidence toute forme d'engagement. Mme Schlechten estime en effet que le bénévolat – ce «ciment» social, comme l'a rappelé un commissaire – constitue un véritable enjeu, en particulier au niveau communal. Il faut donc mettre en place des canaux de diffusion de ce qui existe déjà.

Vote

Le président met au vote l'audition de M. Kanaan, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit par 13 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Séance du 10 janvier 2019

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de Mme Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports

M. Kanaan souligne l'importance du bénévolat de manière générale dans le fonctionnement de la société actuelle et le caractérise comme étant incontournable: nombre d'acteurs sociaux, culturels et sportifs sont actifs dans des collectivités qui ne pourraient pas fonctionner sans leur engagement.

Avant de se concentrer sur le domaine du sport, M. Kanaan mentionne également l'engagement de bénévoles dans le domaine culturel y compris parfois (rarement) dans des institutions municipales, par exemple à l'Ariana. Dans ce musée, une équipe de bénévoles contribue à l'accueil du public et à la médiation. Cet engagement est le choix de ces personnes, retraitées ou non, qui mettent leur temps à disposition afin de s'impliquer dans la vie du musée qui arrive à valoriser leur engagement. Cette valorisation n'est pas un salaire, mais peut se retrouver dans l'organisation d'événements qui leur sont destinés.

Pour M. Kanaan, l'une des clefs du bénévolat est la reconnaissance. Cette reconnaissance peut se présenter de différentes manières. En particulier, une marque de remerciement de plus en plus appréciée et souvent demandée est une forme de reconnaissance des compétences apportées et développées dans le cadre du travail bénévole. Cette reconnaissance des compétences peut être utile dans une carrière professionnelle actuelle ou future du bénévole. Il arrive que des bénévoles demandent une attestation, analogue à un certificat de travail, bien qu'étant moins formalisée.

En ce qui concerne les activités sportives de manière plus précise, au niveau suisse, M. Kanaan annonce que sans le travail apporté par les bénévoles, le sport ne fonctionnerait pas. Il ajoute qu'il s'agit d'une activité où la proportion de bénévolat par rapport au salariat est la plus forte à l'échelle du pays. A l'exception du sport d'élite ou du personnel des fédérations nationales, ou encore des services publics communaux ou cantonaux, le gros de l'activité sportive en Suisse repose largement sur le travail bénévole.

Mme Bonvin entame sa présentation. (en annexe)

Mme Bonvin souligne aussi que le bénévolat est une ressource essentielle au fonctionnement du monde associatif. Il est notamment indispensable au maintien de la qualité de l'encadrement de l'offre sportive et des divers événements. Afin d'illustrer son propos, Mme Bonvin offre les chiffres suivants: le bénévolat en Suisse a été évalué il y a quelques années à septante-trois millions d'heures, ce qui représente l'équivalent de vingt et un mille employés pour une année de travail, correspondant à deux milliards de charges salariales. Sans l'engagement de ces bénévoles, le sport en Suisse n'existerait pas.

Vient ensuite une distinction entre deux types de bénévolats dans le domaine sportif. Le premier est le bénévolat ponctuel qui est lié aux événements. Ce type de bénévolat ne souffre pas de manque de personnes s'y engageant, car il est limité dans le temps et est soutenu par l'effervescence produite par la participation à un événement extraordinaire. Le second type est le bénévolat de milice, tout aussi important et qui lui a aujourd'hui besoin de soutien. Ce type de bénévolat est totalement lié à la vie des clubs ou des associations sportives puisqu'il concerne notamment leur gestion, leur gouvernance et l'encadrement des pratiquants qui représente de plus en plus de contraintes depuis quelques années.

Le département de la culture et du sport a formulé dans un document remis aux commissaires sa vision stratégique pour l'horizon 2020, qui sert de base de travail pour le lancement de nouvelles actions sur le futur plan directeur sur les cinq prochaines années pour mettre en œuvre une politique sportive dynamique et ambitieuse mais également ancrée sur la réalité du terrain. Le plan directeur comprend six axes. Le troisième, plus spécifiquement lié aux bénévoles, présente le sport comme une mission de service public. Mme Bonvin compare le Service des sports de la Ville de Genève à une «arme de guerre» qui fonctionne avec deux cents collaborateurs, mais qui se repose énormément sur le travail bénévole. Donc, bien que le sport soit une mission de service public, il dépend de l'aide apportée par des gens sur le terrain.

L'idée est donc de soutenir le bénévolat de milice, c'est-à-dire les comités des associations sportives et des clubs dans leur organisation, leur gestion et leur gouvernance, d'aider le monde sportif et associatif qui est aujourd'hui confronté à des contraintes de plus en plus importantes et lourdes, comme l'augmentation des responsabilités, des besoins financiers, la complexité à entretenir une occupation bénévole en plus de son emploi rémunéré, le besoin croissant de formations. Le monde sportif souffre également d'un manque d'emploi pérenne, qui permettrait aux personnes qui y travaillent de gagner leur vie. De plus, il y a un réel besoin de validation des acquis, aujourd'hui inexistant, ainsi qu'un problème de financement.

Le Service des sports propose de renforcer le soutien offert aux associations et aux clubs sportifs par de nombreuses actions. Le plan, en trois axes, prévoit d'augmenter la reconnaissance, la valorisation et la fidélisation au travers de réunions régulières. Il y a notamment la tenue tous les deux ans du forum Sport et Société, où divers sujets qui concernent ces acteurs sont abordés et traités; et la tenue d'ateliers sur la subvention, pour aider à déterminer pourquoi ils ont besoin de subventions, de quelle manière et quelles seront les difficultés par rapport aux demandes de documents. Il y a également un objectif de sensibilisation du grand public, pour démontrer l'importance du bénévolat. Mme Bonvin cite à ce sujet l'exemple de la Course de l'Escalade, qui requiert un énorme travail bénévole tout au long de l'année. Le Service des sports est aussi actif sur la plateforme «Genève

Bénévolat», qui organise bientôt un speed meeting permettant aux bénévoles en devenir de rencontrer les diverses associations dans lesquelles ils peuvent œuvrer. Il est important d'apporter de l'appui et d'agir en tant que relais entre les organisateurs des manifestations et le Service des sports, mais également pour venir en appui aux associations en offrant quotidiennement un soutien dans les démarches administratives et comptables. Pour ce faire, un partenariat a été créé avec Sporti-Genève qui leur apporte de l'aide à ces sujets et répond à leurs questions.

Une des demandes de 2018 au Service des sports était une offre de formations. En effet, le président d'un club n'est pas nécessairement un avocat ou un comptable, mais souvent un parent d'un des enfants faisant partie du club, qui a souvent beaucoup de bonne volonté mais pas forcément les compétences requises. Pour répondre à cette demande, des modules de formation ont été créés et qui sont des cours donnés par des personnes spécialistes dans chaque domaine abordé: «Comment créer et gérer une association», «La comptabilité des associations», «Les implications du droit dans la gestion des associations», «Comment exploiter le potentiel des réseaux sociaux» et «La gestion des bénévoles». Chaque participant doit payer vingt francs, une somme symbolique destinée à s'assurer de leur présence, le reste étant couvert par une subvention de la Ville de Genève. En 2019, quatre modules supplémentaires de perfectionnement sont créés et touchent les sujets de la communication, le genre dans le sport, la levée de fonds et l'aspect social dans une association.

Il est aussi primordial de formaliser des rencontres régulières avec des organisations associatives afin de valoriser leur engagement. Mme Bonvin ajoute que lorsqu'un magistrat se rend sur place et va à la rencontre de bénévoles, ces derniers sont heureux et perçoivent souvent cette visite comme une reconnaissance de la valeur de leur travail, qui «n'a pas de prix». Dans cette optique, il y a la tenue de conférences-débats, telle que celle tenue au Salon de la montagne et qui permet de rencontrer des sportifs d'élite qui peuvent partager leur expérience. C'est aussi une rétribution pour les bénévoles. Il y a également le forum Sport et Société bisannuel, qui en 2017 a découlé sur les états généraux de la violence dans le foot et qui abordera le sujet de la place des femmes dans le sport.

Les ateliers sont ouverts à tous les subventionnés et acteurs sportifs pour qu'ils puissent connaître les problématiques liées à leurs associations. Il est aussi prévu d'organiser une séance par année, sans thème, dans l'unique but de pouvoir échanger avec les acteurs du domaine sportif. Le Service des sports soutient également Genève Bénévolat, à hauteur de 20 000 francs, qui a créé un volet purement sportif alors que l'association avait été créée pour le social et la culture. Il y aura, pour la première fois en 2019, un speed meeting exclusif sur le sport.

Mme Bonvin parle ensuite de la création d'une Maison des Sports en 2023, qui permettra de regrouper des associations sportives afin qu'elles puissent travailler

ensemble et créer des synergies. Elle sera gérée par SportiGenève qui pourra, dans ses locaux, offrir un support de qualité aux associations sportives. Il s'agit d'un projet visant à offrir deux étages de bureaux à plus de vingt associations cantonales qui demandaient des locaux permanents ainsi qu'un openspace permettant d'accueillir d'autres associations pour l'organisation de manifestations. Pour cette raison, Mme Bonvin espère que la proposition de 4 900 000 francs sera votée pour que ce projet voie le jour afin que les bénévoles disposent d'un endroit qui leur permette de travailler dans les meilleures conditions.

M. Kanaan annonce que ce travail a également pour objectif de permettre à l'avenir une professionnalisation et mutualisation d'une partie de l'organisation du sport qui, par conséquent, devra être rémunérée. Il mentionne des fonctions telles que la comptabilité, la gestion et le suivi juridique qui pourraient être mutualisées entre plusieurs clubs ou associations. Il y aurait ainsi une base commune et plus forte pour que ces entités puissent effectuer ces tâches peu valorisées mais indispensables, ainsi que pour offrir un front commun lors de rapports toujours plus complexes, notamment avec les personnes extérieures à leur organisation.

Le président ajoute pour conclure que le Conseil municipal aussi est attentif au développement du sport. Pour preuve, une subvention conséquente a été votée lors du budget.

M. Kanaan et Mme Bonvin expriment leur satisfaction à ce sujet et remercient chaleureusement la commission pour ce soutien offert par le Conseil municipal.

Questions des commissaires

Un commissaire relève que, à sa surprise, la motion propose de fêter la Journée mondiale des volontaires et demande si cette célébration ne se fait pas déjà, contrairement à ce qu'il imaginait.

M. Kanaan répond que non. Les personnes à l'origine de la motion ont fait le choix de se concentrer sur un autre aspect déjà existant, qui est le speed meeting entre associations et bénévoles. Ce choix s'explique entre autres parce que cette année, le sport aura une place particulière dans ces speed meetings, à savoir qu'un de ces événements lui sera exclusivement dédié. M. Kanaan relève qu'il est toutefois possible d'envisager à l'avenir une célébration pour cette journée.

Le commissaire demande s'il est possible de centraliser sur le site de la Ville de Genève des ouvertures de postes bénévoles.

M. Kanaan répond que c'est possible, mais que le véritable challenge serait de conserver cette page internet à jour. De surcroît, le recrutement des bénévoles est rarement effectué par des services de la Ville de Genève, bien que des exceptions

existent, comme le cas du Musée Ariana ou du Réveillon de la Solidarité organisé par le Service social, auquel il a rendu visite cette année en sa qualité de maire. Il ajoute néanmoins que cette centralisation sur une page internet peut être étudiée.

Le commissaire demande si le développement de la stratégie de communication est déjà en cours.

M. Kanaan répond que c'est le cas, même si cela peut être renforcé en faisant, par exemple, une campagne d'affichage remerciant les bénévoles qui sont déjà engagés et qui encourage d'autres personnes à le faire également.

Une commissaire demande une précision au sujet des catégories de bénévolat, comment est catégorisé le bénévolat qui peut être vu comme ponctuel mais qui s'effectue sur une longue durée?

Mme Bonvin lui répond que le bénévolat de milice dans le sport englobe toute forme de bénévolat pouvant être comparée à un emploi.

La commissaire prend l'exemple d'une personne qui irait aider un club de gymnastique une fois par semaine.

Mme Bonvin confirme que cet engagement tomberait dans la définition du bénévolat de milice, puisqu'il s'agit d'un engagement régulier. Le terme peut être sujet à discussion, car certains trouvent que cette forme de bénévolat est rémunérée ou dédommagée. Dire qu'un bénévolat est de milice est plus parlant dans le sens où il y a une forme de responsabilité attachée à cet engagement.

M. Kanaan ajoute que la définition n'est pas binaire, entre ceux s'engageant tout au long de l'année et ceux qui ne le font qu'une fois. La différenciation s'explique grâce à une étude de ce que fait la Ville de Lausanne, qui propose une sorte de passeport symbolique permettant aux personnes apportant leur aide durant trois jours à des manifestations de collecter des points. La collecte d'un certain nombre de points permet à ces volontaires de gagner une récompense.

Mme Bonvin précise qu'il s'agit de places pour des matches de hockey ou de basket.

M. Kanaan relève cependant que ce système a un problème. La rémunération des personnes apportant leur aide pour trois jours est une bonne chose. Par contre, cela ne couvre pas l'engagement durable de certains volontaires, tels les arbitres qui doivent parfois faire face à des parents de joueurs de plus en plus vindicatifs.

Il ajoute que, comme le disait Mme Bonvin, la majorité des bénévoles sont des personnes qui sont liées au sport pour lequel elles offrent de leur temps, que ce soit par leur enfant, par leur propre participation, leur propre intérêt, etc. Pour l'architecture du sport, cette dernière catégorie au sens large est vitale.

La commissaire demande s'il y a une plus grande complexité à trouver des bénévoles appartenant à cette catégorie.

M. Kanaan le confirme.

La commissaire passe au sujet de la collaboration avec SportiGenève. Elle demande si cet organisme est composé de bénévoles.

Mme Bonvin répond qu'il s'agit d'une association qui a été créée par d'anciens sportifs qui ont été confrontés à passablement de problèmes dans leur carrière professionnelle au niveau national et qui souhaitent faire profiter de leur savoir. En Suisse, il y a un manque de structure permettant aux jeunes espoirs de devenir des sportifs professionnels. Il est bien entendu aisé de trouver de l'aide une fois qu'un sportif est devenu «très bon». Cela étant, le parcours est très compliqué avant d'arriver au moment où le sportif atteint ce niveau de suffisance pour être remarqué. Le Service des sports a approché cette association en avançant que ces sportifs ont pu se développer grâce à un club et que ce type de structure doit pouvoir continuer à fonctionner, ce qui leur a plu. Aujourd'hui, SportiGenève est une association offrant aux clubs, aux manifestations, aux jeunes sportifs et à leurs parents des conseils, de l'aide et du soutien par rapport aux problèmes quotidiens qu'ils peuvent avoir. SportiGenève par son engagement et son travail représente l'équivalent de vingt-cinq postes supplémentaires dans le Service des sports, si ce dernier devait prendre en charge ce travail. Ce partenariat est d'autant plus précieux que les personnes de SportiGenève ont l'expérience provenant de leur carrière ainsi qu'un impact autrement plus important dans la transmission de conseils à de jeunes sportifs.

Pour ces raisons, le Service des sports subventionne SportiGenève pour cette partie de leur travail.

M. Kanaan ajoute qu'il s'agit d'un avant-goût de ce qui pourrait être fait par la Maison des Sports, le jour où celle-ci existera. Cet avant-goût présente ce qu'une mutualisation des compétences et leur mise en réseau peut apporter. La Maison du Sport à Vernier permettrait par une mutualisation des tâches de secrétariat de décharger les comités sportifs afin qu'ils se concentrent sur leurs activités principales. La collaboration avec SportiGenève a donc également une fonction de laboratoire.

La commissaire demande quelle est la durée des formations proposées sous forme de modules.

Mme Bonvin annonce que leur durée dépend du sujet, mais qu'elle sera d'une heure et demie à deux heures. Le problème est que les bénévoles ont besoin de cette aide, mais qu'ils offrent déjà beaucoup de temps. Le but est alors de ne pas demander un engagement trop exigeant pour ce qui touche à la formation. Pour

cette raison, les modules peuvent être suivis en fonction des besoins: ceux n'ayant besoin d'en suivre qu'un seul peuvent le faire même si d'autres ont besoin d'en suivre plus.

L'objectif semble être atteint car les gens suivant la formation semblent en être satisfaits, les retours étant excellents, et la participation se trouve au-dessus de 150%.

La commissaire demande à quelle fréquence la formation est dispensée.

Mme Bonvin répond que chaque module est enseigné une fois par année.

La commissaire pose la question transversale de savoir s'il vaut mieux faire une journée avec tous les bénévoles de chaque département de la Ville de Genève ou s'il est préférable que chaque département organise une journée pour ses bénévoles.

M. Kanaan répond qu'il faudrait un équilibre entre les deux. Les besoins et les réseaux de certains domaines sont plus spécifiques et il serait dommage de les perdre dans la masse. Par contre, il serait bien de faire quelques événements en commun.

Mme Bonvin ajoute qu'il y a un problème au niveau de la reconnaissance des bénévoles. Comme vu avec la Ville de Lausanne, il est difficile de ne toucher que les bénévoles, car il y a des opportunistes qui ne viennent que pour la rétribution et disparaissent par la suite, ce qui représente un coût pour ces associations. Le problème revient donc à savoir comment rétribuer la bonne partie des bénévoles. Aujourd'hui, la solution dans le cadre de la Journée du bénévolat n'a pas été trouvée.

M. Kanaan mentionne à titre d'exemple la course de l'Escalade qui fonctionne grâce au bénévolat et qui recrute ses bénévoles avec une marge de sécurité de 20% pour faire face aux problèmes causés par l'absence de bénévoles lorsqu'ils sont nécessaires.

Mme Bonvin ajoute l'exemple de la Coupe Davis. S'il est annoncé que Roger Federer devait participer à la manifestation, ce qui offrait l'opportunité aux bénévoles de le rencontrer, il y a probablement entre trois et quatre cents personnes qui s'inscrivent. Si Federer annule sa participation un mois avant la manifestation, le jour de la convocation, seule une centaine de personnes vient. Mme Bonvin explique que c'est à la fois la beauté et le problème du bénévolat.

Une autre commissaire se demande si les associations, étant subventionnées mais indépendantes, ne seraient pas mises sous tutelle par la Ville de Genève si cette dernière leur offre une formation spécialisée, alors qu'une offre de formation relativement importante est déjà disponible, et une journée de rétribution des

bénévoles. Dès lors sa question est de savoir s'il est vraiment nécessaire d'offrir autant de services?

M. Kanaan répond que oui, car il s'agit d'une demande de l'Association genevoise des sports, la faitière et ses membres, même si personne n'est tenu de suivre les formations proposées et toute association est libre de valoriser ses membres comme elle le souhaite. De plus, M. Kanaan estime que la subvention, à hauteur de vingt mille francs, n'est pas si onéreuse. Il ajoute aussi que pour ce qui est de la formation, des formations plus pointues, souvent dispensées pour des professionnels, risquent d'être trop exigeantes, en termes de temps, pour les disponibilités des bénévoles. Pour cette raison, les modules sont aussi compacts que possible.

Mme Bonvin précise que, contrairement au cas de la Ville de Lausanne, les associations sont responsables du recrutement de leurs bénévoles et de la soirée qui leur est dédiée pour les remercier. La demande d'aide provient du côté des bénévoles de milice, qui doivent travailler avec, entre autres, le règlement sur la demande de subventions du Canton et de la Ville de Genève et qui, souvent, ne sont pas formés pour ce genre d'occupations. Mme Bonvin compare cette demande d'aide au fait de tirer la sonnette d'alarme, car les associations n'y arrivent plus et ont besoin d'assistance. Cette aide et ces formations sont la réponse à un besoin clair, s'il devait s'avérer que les demandeurs ne veulent pas participer, l'offre sera retirée.

La commissaire demande si les coûts de cette aide s'élèvent effectivement à vingt mille francs.

Mme Bonvin répond que oui et que la particularité est que l'Association genevoise des sports est l'organisatrice de ses formations grâce à la subvention de la Ville. Toute autre association peut ensuite y participer, même si celle-ci n'est pas directement subventionnée par la Ville de Genève.

La commissaire demande si un autre arrangement peut être trouvé pour que les associations puissent faire leur travail administratif plutôt que de leur mettre des espaces à disposition.

M. Kanaan rassure la commissaire sur le coût de ces espaces, qui n'ont pas besoin d'être trop importants. Les associations sont majoritairement à la recherche d'espaces pour organiser leurs réunions.

Une autre commissaire demande quelle est la collaboration entre la Ville de Genève et le Canton sur la création de la Maison des Sports.

M. Kanaan répond que le sport est majoritairement géré par les communes. Au niveau cantonal, cinq personnes sont employées pour s'occuper du sport.

La commissaire demande si c'est le rôle de la Ville de Genève de centraliser en un lieu la gestion des associations sportives.

Mme Bonvin annonce qu'à terme, ce serait le but de la Maison des Sports. Genève Bénévolat peut apporter de l'aide, mais une aide insuffisante, n'ayant pas les connaissances suffisantes dans le domaine du sport.

Un commissaire sépare le bénévolat en deux groupes, les bénévoles habituels et le bénévolat amateur. Dans le second cas, il se demande s'il y a un risque de se tirer une balle dans le pied.

M. Kanaan répond que le bénévolat de milice est composé de personnes qui mettent à disposition des compétences irremplaçables. Par conséquent, ce sont ces personnes qui doivent être reconnues et valorisées.

Le commissaire relève qu'il y a un manque de suivi du bénévolat et demande s'il ne serait pas utile de proposer un cadre plus précis pour la gestion du bénévolat.

M. Kanaan répond que les bénévoles peuvent avoir l'impression que l'association peut leur appartenir. La Ville de Genève ne doit pas et ne veut pas prendre le contrôle de ces associations ou être coupable d'ingérence.

Le commissaire demande s'il y a tout de même un suivi.

Mme Bonvin répond qu'il y a un suivi et que la Ville de Genève fonctionne comme un organe de conseil.

Un autre commissaire demande s'il s'agit de créer une sorte d'organisme de placement des bénévoles.

M. Kanaan assure que ce n'est pas le cas.

Mme Bonvin rappelle que la Ville de Genève et Genève Bénévolat peuvent orienter un bénévole potentiel, mais ne fonctionnent pas comme une agence de placement.

M. Kanaan propose un double exemple: le marathon et le triathlon. Dans les deux cas, les organisateurs ont besoin de beaucoup de bénévoles. De plus, ils sont toujours à la recherche de sportifs de haut niveau pour augmenter la visibilité de l'événement.

Le commissaire demande comment serait répartie la responsabilité lors d'un incident violent entre deux clubs.

M. Kanaan répond que les formations qui ont été présentées plus tôt portent également sur la façon dont les bénévoles peuvent mieux gérer ce type d'incidents.

Séance du 28 mars 2019

Discussion et prises de position

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce que son parti propose de retirer la première invite, visant à tenir la journée le 5 décembre de chaque année. Elle propose également de modifier la deuxième invite en laissant «de centraliser sur le site de la Ville de Genève l'ensemble des possibilités de bénévolat en lien avec les activités communales qui se retrouvent aujourd'hui sur les pages éparses» et d'ajouter «… et, une fois par année, lors d'un événement, inviter les bénévoles qui œuvrent pour les activités sportives ou culturelles de la Ville de Genève». L'idée est de rester en lien avec ce qui est fait, et que l'endroit ou association remercie ses bénévoles. Aussi, la commissaire estime que la Ville de Genève n'a pas à remercier les bénévoles du monde entier et doit cibler les bénévoles de Genève uniquement.

Une commissaire d'Ensemble à gauche trouve que l'importance de cette motion est de reconnaître l'engagement bénévole, dans le sens large. En conséquence, l'événement ne doit pas s'adresser qu'aux bénévoles de la Ville de Genève. De ce fait, l'amendement proposé par la précédente commissaire fait perdre son essence à la motion. Pour cette raison, la commissaire propose de conserver les trois invites. Ensuite, M. Kanaan a demandé de remplacer le terme de «speed dating» par «speed meeting» et que Genève Bénévolat organise cet événement, de manière à permettre à une soixantaine d'organisations de se rencontrer. Aussi, elle ajoute que tous les bénévoles méritent la reconnaissance de la Ville de Genève.

Une commissaire du parti des Verts trouve également qu'il est important de maintenir les trois invites et de s'inscrire dans un mouvement international en conservant la date de la journée mondiale du bénévolat. Aussi, avoir un grand événement permettra aux différents types de bénévolat de se rencontrer et d'échanger au sujet de leurs activités bénévoles. De plus, de nombreux bénévoles, qui ne sont pas au service de la Ville de Genève, œuvrent au bénéfice de cette dernière et méritent également d'être reconnus. La commissaire soutient la proposition de la précédente commissaire.

La commissaire du Parti libéral-radical demande avec quel argent les deux précédentes commissaires proposent de financer cette journée du bénévolat, les frais de représentation du Conseil administratif ayant été coupés. De surcroît, connaissant personnellement des bénévoles qui se voient refuser leur offre de service, elle trouve qu'il serait pertinent de centraliser sur le site de la Ville une liste de tous les organismes recherchant des bénévoles. Par contre, le Parti libéral-radical trouve que de tenir une journée du bénévolat n'est plus du tout dans les moyens financiers de la Ville de Genève. Elle rappelle, par ailleurs, qu'une

réforme fiscale sera bientôt votée afin de dégager des bénéfices pour l'AVS mais qui occasionnera des pertes pour la Ville. Dès lors, il est plus cohérent de remercier les bénévoles œuvrant pour la Ville, plutôt que de remercier tous les bénévoles qui ont la chance de se trouver à Genève à ce moment-là.

Une commissaire du Parti socialiste trouve aussi qu'il est important de garder les trois invites, car plusieurs projets naissent suite à des rencontres qui peuvent être favorisées par la tenue d'une journée du bénévolat. De plus, l'événement permettrait un échange de pratiques, ce qui permettrait aux bénévoles de gagner en efficience et efficacité. Enfin, un événement annuel permettrait de rendre le bénévolat plus visible et pourrait attirer de nouvelles personnes dans ce genre d'activités.

Un commissaire d'Ensemble à gauche est également pour le maintien des trois invites, car la motion n'est pas une simple reconnaissance du bénévolat, mais aussi un moyen de promotion et d'encourager les rencontres. Offrir un repas serait insuffisant alors qu'une journée, au contraire, serait plus adaptée.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son parti souhaite également conserver la motion telle qu'elle est pour les raisons déjà avancées. La proposition de la première commissaire retirerait la substance de cette motion. Il relève, comme l'a dit une commissaire, que le gain de visibilité sera important, ce qui permettra de faire le point sur le bénévolat à Genève et de voir ce qui se passe en d'autres endroits.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce qu'il y a près de six cents «journées de» par année alors qu'un an ne compte que 365 jours. La journée du bénévolat sera forcément sur un jour également alloué à une autre cause. En conséquence, elle ne voit pas le sens de doubler cette journée, déjà tenue par l'ONU. De plus, si la journée du bénévolat à Genève devait être tenue le même jour que la journée mondiale, la commissaire trouve qu'il serait superflu d'arriver en doublon et propose de laisser ceux qui organisent cette journée faire ce qu'ils font déjà. Enfin, si une journée du bénévolat doit être tenue par la Ville de Genève, celle-ci doit être faite pour les bénévoles de la Ville.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche revient sur la proposition de M. Kanaan, faite à l'avant-dernière page de sa présentation, où le speed meeting serait organisé par l'association Genève Bénévolat qui a déjà un rôle de coordination entre différentes structures et qui fonctionne avec une subvention de 20 000 francs. La commissaire estime que ces sommes ne sont pas énormes lorsqu'elles sont comparées au budget de la Ville de Genève. Elle estime aussi qu'il serait à propos d'avoir des événements pour les bénévoles organisés par la Ville de Genève à l'occasion de la journée mondiale du bénévolat, afin que la Ville de Genève puisse montrer sa reconnaissance envers les bénévoles.

Une commissaire du Parti socialiste imagine qu'une prochaine étape consisterait à défrayer le bénévolat et que pour cette raison organiser une journée du bénévolat n'est pas excessif. Contrairement à des idées reçues l'organisation du bénévolat peut s'avérer très complexe. Dès lors, la journée du bénévolat peut, en plus d'une fonction de reconnaissance, répondre à la question de savoir comment s'organise le bénévolat et de voir dans quel domaine ce type d'activité se trouve.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son parti se rallie à la position du Parti libéral-radical. Elle se dit dérangée par le côté «mondial» de la journée et trouverait également plus approprié d'avoir une journée uniquement pour les bénévoles sur Genève.

Une commissaire du Parti socialiste demande si le Mouvement citoyens genevois changerait de position si le mot «mondial» était retiré de la proposition.

La commissaire répond que d'autres points ne conviennent pas au Mouvement citoyens genevois, notamment la date choisie pour l'événement – le 5 décembre.

Une commissaire du Parti libéral-radical ne voit pas ce qui change si le mot «mondial» est retiré. Le souhait du Parti libéral-radical est de remercier les bénévoles qui œuvrent dans les structures de la Ville de Genève. Avoir une journée mondiale fait perdre son sens au remerciement: les bénévoles ne sont pas motivés par une forme de récompense et n'œuvrent que par générosité.

Une commissaire du parti des Verts rappelle que le but de la journée est d'honorer le bénévolat et imagine mal que des personnes vont devenir bénévoles uniquement pour pouvoir profiter de cette journée. L'idée de la motion n'est pas de construire une forme de guichet du bénévolat mais d'adresser des remerciements.

Votes

Le président met au vote la suppression de la première invite, qui est refusée par 6 non (3 S, 1 Ve, 2 EàG) contre 6 oui (1 MCG, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC).

Il met au vote l'amendement pour modifier le «speed dating» en «speed meeting», qui est accepté par 6 oui (4 S, 1 Ve, 1 EàG) contre 5 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (PDC).

Le président met au vote la motion M-1299 ainsi amendée, qui est refusée par 6 non (1 PDC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG) contre 6 oui (3 S, 1 Ve, 2 EàG).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de fêter la «Journée mondiale des volontaires» toutes les années, le 5 décembre, avec un programme comprenant notamment un «speed meeting du bénévolat» incluant les partis politiques;
– de centraliser, sur le site web de la Ville de Genève, l'ensemble des possibilités de bénévolat en lien avec les activités communales qui se retrouvent aujourd'hui sur des pages éparses;
– de développer une stratégie de communication visant à promouvoir les activités bénévoles sur le territoire de la Ville de Genève, en collaboration avec l'association Genève Bénévolat.

Annexe: présentation PowerPoint de Mme Bonvin

Commission de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse

Motion M-1299
«Pour que la Ville de Genève honore le bénévolat»

10 janvier 2019

genève
ville de sport

VILLE DE GENÈVE

Bénévolat dans le domaine du sport

Le bénévolat est la ressource essentielle au fonctionnement du monde associatif sportif et est nécessaire au maintien de la qualité de l'encadrement de l'offre sportive et des divers événements sportifs.

Deux types de bénévolat sont à distinguer:

- Le **bénévolat ponctuel**, lié aux événements et manifestations sportives tels que la Coupe Davis, les divers Championnats Suisses ou d'Europe, les Jeux Olympiques ou encore toute manifestation (Marathon, Course de l'escalade etc) indépendamment de leur taille. Sa particularité est d'avoir une durée limitée dans le temps, c'est à dire celle de l'événement et/ou de son organisation.

- Le **bénévolat de milice**, étroitement lié à la vie quotidienne des clubs et associations sportives. Cela concerne la gestion et la gouvernance des entités ainsi que les encadrements des pratiquants (Présidence et membres des comités, entraîneurs, etc).

genève
ville de sport

VILLE DE GENÈVE

Plan Directeur des Sports 2016-2020

Le Département de la culture et du sport a formalisé dans un instrument de pilotage sa vision stratégique à l'horizon 2020 des actions prioritaires pour mettre en œuvre une politique sportive dynamique et ambitieuse.

Le Plan directeur des sports comporte 6 axes. L'axe 3 «Le sport une mission de service public», traite plus particulièrement du bénévolat.

- Cet axe a pour objectif, notamment, de soutenir le bénévolat de milice et donc les comités sportifs dans la gestion, l'organisation et la gouvernance de leur club ou association.
- Le monde associatif sportif est confronté à des contraintes toujours plus importantes: l'augmentation des responsabilités, la difficulté de recruter, les besoins importants en formation, la validation des acquis, le financement des postes.
- Le Service des sports renforce son soutien aux associations et clubs sportifs pour les aider à relever ces prochaines années ces nombreux défis.

genève
ville de sport

VILLE DE GENÈVE

Plan d'action en faveur du soutien au bénévolat sportif (ponctuel et de milice)

Un Plan de développement du bénévolat sportif a été rédigé, portant sur trois axes d'intervention :

1) Reconnaissance, valorisation et fidélisation : réunions, Forum «Sport et Société», etc;

2) Sensibilisation du grand public au bénévolat sportif : promotion sur les supports de la Ville de Genève et également sur la **plateforme «Genève bénévolat»**;

3) Apporter appui et agir en tant que relais notamment en étant l'interlocuteur privilégié des organisateurs de manifestations sportives partenaires avec le Service des sports et en venant en appui aux associations en les accompagnant dans toutes les **démarches administratives et comptables** auxquelles elles sont quotidiennement confrontées (par exemple collaboration avec SportiGenève).

genève
ville de sport

VILLE DE GENÈVE

Formation

Création en 2018, en collaboration avec l'AGS, d'un cours de base pour les bénévoles de milice, afin de renforcer les compétences utiles à la gestion d'une association ou d'un club sportif. Le cours était réparti sur 6 modules:

- Créer et gérer une association: les aspects légaux
- La comptabilité des associations
- Les implications du droit dans la gestion des associations
- La mobilisation des ressources
- Comment exploiter le potentiel des réseaux sociaux
- La gestion des bénévoles

En 2019, mise en place de 4 modules de perfectionnement sur les thématiques suivantes:

- Communication
- Le genre dans le sport
- Levée de fonds
- Aspect social dans une association

genève
ville de sport

VILLE DE GENÈVE

Formaliser des rencontres régulières avec les milieux associatifs genevois afin de valoriser leur engagement

Conférences-débats à l'attention des associations et clubs sportifs dans le cadre de notre partenariat avec le salon de la montagne. Aborder à chaque édition, une thématique interrogeant les **liens entre sport et société.**

Forums sport et société (biannuel)

- 2015 bénévolat
- 2017 violence dans le sport
- 2019 les femmes et le sport

6 ateliers participatifs organisés, ouverts à tous les subventionnés afin de connaître les problématiques des associations et des clubs

Organisation **d'une séance par année** avec les représentant-e-s des associations, clubs et autres institutions afin d'échanger.

genève
ville de sport

VILLE DE GENÈVE

Genève Bénévolat :
Speed meeting du bénévolat

Soutien à Genève Bénévolat par une subvention de CHF 20'000.-

Faire se rencontrer les organisations et les gens disponibles à être bénévoles sur une base régulière ou ponctuelle:

- Une réunion unique et conviviale pour échanger des informations au sujet du bénévolat
- La participation de plus de 60 organisations proposant des activités bénévoles dans tous les domaines
- Des rencontres de 7 minutes autour d'une table où les organisations présentent aux participants leurs activités de bénévolat
- Des échanges qui peuvent être la première étape d'une future et enrichissante collaboration
- **Réalisation d'un spécial speed meeting sur le sport en 2019 en collaboration avec Genève Bénévolat**

=> c'est le bénévole qui vient à la rencontre de l'association.

genève
ville de sport

VILLE DE GENÈVE

Création d'une Maison des sports

Désireux de développer ce soutien aux associations, le Service des sports projette de mettre à la disposition des associations et clubs sportifs du territoire genevois, un lieu unique à vocation pluridisciplinaire, afin de créer des synergies entre ces acteurs du monde sportif.

Cette maison offrira un lieu d'échange et de partage, et également un espace de formation et de conseil.

Déploiement des activités de SportiGenève.

En chiffres

- Plus de 530 m2 de bureau et espaces communs sur 2 étages dont des espaces de co-working
- Plus de 20 associations ayant signifié leur intérêt pour des bureaux permanents
- Dépôt de la PR en 2019 (4.9 mio) pour la servitude d'usage exclusif au sein d'un bâtiment à Vernier 115 auprès de la FVGLS
- **Mise à disposition fin 2021, à proximité de la future auberge de jeunesse**

genève
ville de sport

VILLE DE GENÈVE

Le président. Le président de la commission est M. Amar Madani… Le rapporteur, M. Georges Martinoli, ne siège plus… La parole est à Mme Mitri Davidshofer.

Mme Dalya Mitri Davidshofer (S). Merci, Monsieur le président. Cette motion vise à honorer, valoriser et encourager le bénévolat et propose de célébrer la Journée mondiale du bénévolat, le 5 décembre, en organisant une journée de *speed meeting* entre les associations et les bénévoles. Les motionnaires désirent également encourager la Ville de Genève à renforcer la communication autour du bénévolat et de sa promotion en coordonnant les différentes plateformes comme Genève Bénévolat, qui met en lien les bénévoles et les associations par le biais d'un site en ligne.

Cette coordination permettrait de faciliter la recherche par les bénévoles d'associations qui correspondent à leur désir de s'engager. L'importance du bénévolat en ville de Genève n'est plus à démontrer tant au sein des associations sportives que de celles qui sont actives dans le domaine social ou de la culture.

Cette motion, bien que déposée il y a quatre ans, est toujours d'actualité – nous l'avons vu lors de la crise sanitaire qui a révélé un besoin criant de bénévoles dans le domaine de l'entraide et de la solidarité. Notons par ailleurs que le recrutement de nouveaux bénévoles et le renouvellement des comités d'associations restent un défi majeur à relever aujourd'hui pour les associations. Cette motion cherche également à connecter les générations, mais aussi les différentes formes de bénévolat, des plus classiques comme faire partie d'un comité à plus ou moins long terme ou participer à l'organisation d'un événement, aux formes plus récentes comme l'engagement en ligne ou autour d'une cause ponctuelle bien spécifique.

La Ville de Genève soutient déjà les bénévoles des associations sportives et les projets de troc social des antennes sociales de proximité, qui mettent en lien les gens qui ont besoin d'appui et ceux qui ont du temps et veulent le mettre à disposition. La Ville de Genève soutient également Genève Bénévolat, cette plateforme en ligne.

Néanmoins, nous souhaiterions que la Ville de Genève ait un rôle encore plus important à jouer pour la valorisation et la communication autour du bénévolat. La Ville de Genève, en soutenant l'organisation de la Journée mondiale du bénévolat, permettrait une reconnaissance publique et, à travers les *speed meetings*, favoriserait la naissance de projets et l'échange de bonnes pratiques.

En outre, beaucoup de villes qui ont proposé ce type de plateformes qui mettent en lien associations et bénévoles proposent aussi un annuaire qui recense les associations. La plateforme jemengage.paris.fr propose un «coin du partage»

où des personnes mettent à disposition des associations des locaux, par exemple des salles, ou du matériel comme des outils ou des machines qui peuvent servir à certaines associations. Pour aller plus loin, la Ville de Genève pourrait, à l'instar de la Ville de Paris, proposer de coordonner un tel espace d'échanges qui corresponde aux nouvelles formes du bénévolat tout en s'inscrivant aussi dans le mouvement de l'économie circulaire et solidaire.

Le Parti socialiste réitère donc son soutien à cette motion et vous encourage à faire de même.

Mme Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Mesdames et Messieurs, bien que notre travail se concentre essentiellement sur la Ville de Genève, nous devons absolument prendre conscience du travail bénévole dont nous bénéficions dans notre pays pour nous faire une idée de ce que celui-ci représente.

Selon l'éditorial paru dans le journal *Smartmedia* en janvier 2021, écrit en collaboration avec Genève Bénévolat, ce ne sont pas moins de 650 millions d'heures qui ont été offertes par des bénévoles en 2020 en Suisse. Ramené à notre ville, cela représente des milliers d'heures que ces personnes consacrent aux autres, sans autre souci que celui d'apporter de l'aide, de l'écoute, des forces et de l'expérience. Que ferait la Ville de Genève sans les bénévoles, tant au niveau du sport que des distributions alimentaires, pour ne citer que ces deux exemples?

Plusieurs organisations dont le réseau Bénévolat Romandie et la Croix-Rouge suisse se sont associées en novembre dernier et ont publié un manifeste en faveur de la promotion nationale de l'engagement bénévole. Déposé au Parlement fédéral le 17 novembre, ce texte demande plus de reconnaissance. Il revendique entre autres la création d'un service compétent à l'échelle nationale et une reconnaissance publique du bénévolat et du volontariat.

Ensemble à gauche ne peut pas imaginer que la Ville de Genève fasse moins. Nous espérons qu'elle fera plus. Les personnes qui s'engagent dans notre ville viennent parfois d'autres communes. A nous de les en remercier dignement en les fêtant à l'occasion de cette Journée mondiale du bénévolat. Ils et elles le méritent amplement. Nous soutiendrons donc bien évidemment le renvoi de cette motion au Conseil administratif et vous remercions de faire de même.

M. Didier Lyon (UDC). On nous parle d'un déclin du travail bénévole organisé en Suisse notamment chez les jeunes. Trois catégories de bénévoles ont été identifiées par l'Observatoire du bénévolat en 2016: les associations, l'aide au voisinage et les dons. Il existe déjà des plateformes comme Bénévolat Suisse ou Genève Bénévolat. Etant donné que la motion demande de créer une plateforme

communautaire sur les plateformes existantes, il est inutile de créer des doublons inefficaces et coûteux pour la Ville de Genève. De plus, Genève Bénévolat regroupe presque exclusivement des associations de gauche.

Rappelons-nous un discours prononcé en 2017 à propos du bénévolat: «Nul n'entretient ces valeurs mieux que les bénévoles qui s'engagent au quotidien» dans des associations, dans la famille, la politique ou d'autres organisations. Ce sont 700 millions d'heures de travail non rémunérées qui sont effectuées chaque année. Si chaque heure était rémunérée à hauteur de 50 francs, cela représenterait un montant de 35 milliards de francs. L'Etat ne peut se passer de ces personnes qui s'engagent bénévolement pour la société. Il peut certes organiser et fixer des règles, mais il n'a pas à imposer la cohésion, le ciment social.

La nature du bénévolat a tendance à changer et il existe déjà un Centre genevois du volontariat ainsi qu'une multitude d'associations sportives, politiques, de protection des animaux, etc. Il existe même une Journée mondiale du bénévolat. La reconnaissance pour les bénévoles s'acquiert au service de ces associations. Il n'y a pas lieu que la Ville de Genève s'ingère dans leur fonctionnement une créant une journée des bénévoles ou une reconnaissance officielle. La Ville de Genève a mieux à faire que de s'ingérer dans le fonctionnement des activités bénévoles notamment en organisant un *speed meeting* via le Service des sports par l'entremise de la plateforme Genève Bénévolat. L'Union démocratique du centre vous invite donc à refuser cette motion.

Mme Laurence Corpataux (Ve). A Genève, en Suisse, les nombreuses associations culturelles, sociales et sportives ne pourraient exister sans les bénévoles. Leur temps et leurs compétences sont indispensables et incontournables pour perpétuer et développer des activités qui tiennent à cœur à la population tant pour leur côté social que créatif ou en lien avec la santé. La motivation des bénévoles ainsi que la mise à disposition gratuitement de leurs compétences et de leur temps sont donc essentielles pour notre communauté en ces temps où il devient difficile de trouver des bénévoles pour des tâches sur le long terme. Il est très facile d'en trouver pour des activités très ponctuelles d'une demi-journée ou d'un jour mais, pour des associations qui ont besoin d'un comité bénévole sur toute une année, c'est beaucoup plus compliqué. Il est donc primordial de reconnaître et de valoriser le précieux engagement des bénévoles et de faciliter la mobilisation de nouvelles personnes en leur rendant hommage et en facilitant leur travail volontaire.

La Ville de Genève les soutient et les accompagne dans des tâches diverses, organisationnelles et administratives. Plusieurs services de la Ville de Genève les invitent régulièrement pour des rencontres informelles, par exemple au Palais Eynard. Dernièrement, la Ville de Genève a voté la mise à disposition de locaux

mutualisés pour les activités des associations sportives. Cependant, pour les Vertes et les Verts, la reconnaissance par un événement festif regroupant tous les bénévoles a une plus haute valeur symbolique et visibilise mieux l'importance de leur action et de leur apport indispensable à notre société. Pour cette raison, les Vertes et les Verts sont favorables à cette motion.

Mme Fabienne Beaud (PDC). Le Parti démocrate-chrétien va voter en faveur de cette motion. Il tient tout d'abord à remercier tous les bénévoles qui officient dans notre ville pour faciliter et organiser les manifestations sportives qui, sans eux, ne pourraient très certainement pas avoir lieu. Il remercie aussi les bénévoles qui officient dans le domaine social et dans le domaine culturel. Il est donc important de relever que, sans bénévoles, beaucoup de manifestations culturelles ou sportives ne pourraient avoir lieu. Le Parti démocrate-chrétien est favorable à ce qu'on les valorise encore plus en leur organisant une manifestation ou par toute autre reconnaissance.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que voilà encore un projet complètement à côté de la plaque! Complètement à côté de la plaque… Vous croyez que vous allez susciter des vocations de bénévoles en faisant une fête pour les caresser dans le sens du poil? Non, mais vous riez! C'est vraiment ridicule!

Mesdames et Messieurs, je crois que le meilleur moyen d'encourager les bénévoles, c'est de ne pas les décourager! La Ville de Genève veut supprimer tous les bénévoles dans les crèches parce qu'elle veut municipaliser, ce qui va nous coûter 25 millions de francs. On fait aussi une sorte de municipalisation larvée dans les restaurants scolaires où on dévalorise tous ces bénévoles qui sont souvent des personnes âgées qui font ça depuis des décennies. C'est comme ça que vous voulez les valoriser? Après, on va les caresser dans le sens du poil… Allez, on va leur offrir une fête… Youpi, rintintin! Non mais, on est où? Vous vous moquez du monde! C'est justement l'inverse qu'il faut faire! Ce n'est pas une fête qu'il faut faire! C'est valoriser le bénévolat, en leur donnant des tâches, en les aidant à les réaliser plutôt qu'en les rayant de la carte dans les crèches, dans les restaurants scolaires et ailleurs. Nous refuserons cette proposition ridicule!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je fais voter la motion telle qu'amendée à la page 18 du rapport.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 41 oui contre 23 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de fêter la «Journée mondiale des volontaires» toutes les années, le 5 décembre, avec un programme comprenant notamment un «speed meeting du bénévolat» incluant les partis politiques;
– de centraliser, sur le site web de la Ville de Genève, l'ensemble des possibilités de bénévolat en lien avec les activités communales qui se retrouvent aujourd'hui sur des pages éparses,
– de développer une stratégie de communication visant à promouvoir les activités bénévoles sur le territoire de la Ville de Genève, en collaboration avec l'association Genève Bénévolat.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2021 de Mme Marie-Agnès Bertinat: «Vu de l'intérieur, la police municipale s'en moque; vu de l'extérieur, la police municipale s'en moque…» (QE-594)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Un habitant de l'avenue Tronchin, ancien policier municipal, m'a fait part de sa surprise face à l'inaction de la police municipale de la Ville de Genève malgré ses nombreux recours.

En effet, celui-ci s'est tourné, confiant, vers la police municipale du poste des Grottes dès 2017. Il se plaint: des personnes se réunissent dans le square, sur un banc, tous les jours dès 16 h et ce, jusqu'à 22 h ou 23 h. Ils boivent, sont bruyants et urinent contre les murs à proximité. Ce square étant entouré d'immeubles, les bruits sont amplifiés par l'effet de réverbération. Rien ne change.

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 6200.

En 2017, après plusieurs téléphones infructueux, il écrit une lettre avec les habitants du quartier pour demander que la police municipale fasse quelque chose. Finalement c'est la police cantonale qui passera et mettra quelques contraventions, ce qui calmera un peu les indélicats, mais pour un temps seulement.

En 2018, après un énième téléphone au poste de police des Grottes, il finit par demander à parler directement au chef de police; les agents de la police municipale (APM) feront ensuite quelques passages «préventifs» mais rien de concret ne sera fait pour rétablir la tranquillité du square. Encore un téléphone, encore des promesses: un îlotier passera. Il mettra un mois et demi à «passer», rien ne changera.

2019 ressemble à 2018.

En 2020, il apprend que les APM passent dans le quartier mais pas aux heures problématiques. Ils font des rondes le matin ou en début d'après-midi.

En mars 2021, la tranquillité des habitants n'est toujours pas respectée et rien n'est fait pour solutionner ce problème. Vu de l'intérieur, la police municipale s'en moque; vu de l'extérieur, la police municipale s'en moque…

La récurrence de ces différents épisodes telle que relatée par cet habitant de notre commune m'amène à poser au Conseil administratif les questions suivantes:

– qu'indiquent les rapports journaliers des APM sur le quartier des Grottes concernant les multiples plaintes de cet habitant?
– Sur la page d'accueil du site de la Ville de Genève, il est indiqué que «Les membres du corps de la police municipale contribuent ainsi à maintenir l'ordre et la tranquillité en Ville de Genève.» Or, dans les faits, sur une période de quatre ans, ce service n'a pas été capable de régler cette situation. Pourquoi?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'auteure de la question écrite QE-594, «Vu de l'intérieur, la police municipale s'en moque; vu de l'extérieur, la police municipale s'en moque…», souhaite savoir pourquoi la police municipale n'a pas été capable de mettre un terme aux nuisances que subissent les habitant-e-s du quartier des Grottes depuis 2017. Elle souhaite connaître également les résultats des rapports journaliers des agent-e-s de la police municipale (APM) suite aux nombreuses plaintes.

En premier lieu, il sied de rappeler que les APM luttent activement contre les nuisances sonores. Lors de leurs patrouilles, ces dernières et derniers ont pour mission entre autres de faire respecter les dispositions relatives à la salubrité et à la tranquillité publiques et évacuent systématiquement les personnes qui ne s'y conforment pas.

Question écrite: plaintes multiples d'un habitant relatives aux nuisances sonores nocturnes à la place des Grottes

La problématique évoquée ci-dessus est bien connue du Service de la police municipale (SPM). Depuis 2016, 58 interventions de la police municipale ont été effectuées suite à des doléances dans le quartier des Grottes. A l'occasion de celles-ci, les APM ont soit attiré l'attention des individus sur le fait que leurs discussions pouvaient déranger les habitant-e-s, soit fait arrêter la musique ou encore fait évacuer les lieux en cas d'abus manifeste en lien avec la tranquillité publique.

Lors de leurs divers passages, les APM ont néanmoins constaté que le parc était devenu un lieu de rassemblements d'individus bruyants s'adonnant notamment à la consommation d'alcool. Plusieurs surveillances ont été effectuées avec l'appui de la police cantonale, sans pour autant que soient à chaque fois constatés des débordements conséquents. Des individus ont toutefois été déclarés en contravention pour excès de bruit.

Fort de ce qui précède, les APM ont adressé un rapport de renseignements au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) pour proposer l'installation d'une place de jeux pour enfants dans l'enceinte du square. L'aménagement proposé avait pour but de dissuader les rassemblements nocturnes indésirables tout en dynamisant le lieu en journée et en améliorant la mixité sociale et générationnelle.

Là aussi, le requérant a été informé de cette démarche durant l'été 2017.

Cependant, au vu du nombre de places de jeux existant en Ville de Genève, et plus particulièrement dans ce quartier précis, cette option n'a pas été retenue dans l'immédiat.

En effet, l'implantation d'une place de jeux se fait selon plusieurs critères, dont le nombre d'enfants dans le quartier et les places existantes, pour que cela réponde au mieux aux besoins des familles.

En conclusion, la police municipale entend poursuivre son action dans le secteur, notamment via des patrouilles à pied, afin de répondre aux doléances des riverains et de lutter contre les nuisances sonores.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente: *Marie Barbey-Chappuis*

9. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 3 décembre 2019: «Arbres abattus en Ville de Genève: Halte au massacre! Pour un moratoire sur toute nouvelle coupe d'arbre!» (P-413)[1].

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition au Conseil administratif le 4 juin 2020.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est conscient des attentes du public en matière d'environnement et partage la préoccupation des pétitionnaires. Pour cette raison, la Ville de Genève a déjà pris un certain nombre de mesures concrètes allant dans le sens de la présente pétition.

Quant aux demandes précises, le Conseil administratif répond comme suit.

Moratoire sur toute nouvelle coupe d'arbres

Dans le cadre de la gestion courante des arbres, la Ville de Genève est très restrictive en matière d'abattage d'arbres. Seuls les arbres dangereux ou fortement dépérissants sont abattus. Un moratoire interdisant tout abattage est déjà en vigueur et appliqué, étant donné que les seules exceptions sont celles mentionnées ci-avant.

La situation est un peu différente pour les abattages en lien avec des travaux ou des projets d'aménagement. Un moratoire pour cette catégorie aurait comme conséquence un blocage de nombreux projets d'intérêt général. Pour cette raison, le Conseil administratif a décidé d'arbitrer lui-même les cas litigieux.

Abattage d'arbres uniquement en cas de danger pour la population ou les congénères

Le Service des espaces verts (SEVE) est en charge de la gestion du patrimoine arboré de la Ville de Genève qui se compose d'environ 27 000 arbres isolés et d'environ 12 ha de zones boisées (hors forêts). Il met tout en œuvre pour préserver les arbres le plus longtemps possible, notamment par des soins spécialisés (élagage doux, haubanage, mulching, etc.). L'abattage intervient seulement en dernier recours, quand il n'y a plus d'alternative, notamment lorsque la sécurité du public n'est plus assurée. Les abattages effectués pour favoriser la régénération de jeunes arbres ou pour sécuriser des ouvrages constituent une exception.

[1] «Mémorial 178e année»: Rapport, 479.

Replantation de trois arbres pour un arbre abattu

Depuis l'hiver 2020-2021, le SEVE a intégré le remplacement d'un arbre abattu par trois arbres replantés. Ainsi, 533 arbres isolés ont été replantés l'hiver dernier. En revanche, les arbres se trouvant dans les zones boisées ne peuvent et ne doivent pas être remplacés, vu la régénération naturelle de cette végétation. Pour l'hiver 2021-2022, le SEVE prévoit de planter environ 900 arbres. Ce chiffre est particulièrement élevé car un grand nombre d'arbres a disparu dans le cadre de la tempête du 13 août 2020.

Information transparente lors d'abattages d'arbres

Depuis le 1er juin 2020, le SEVE communique de manière exhaustive sur le site internet de la Ville de Genève toutes les informations relatives aux abattages et aux replantations sous forme d'une carte interactive consultable par toutes et tous. A partir de juin 2022 y apparaîtront également toutes les informations des autres services municipaux, ce qui permettra une vue d'ensemble du développement du patrimoine arboré.

De plus, depuis cette année, chaque abattage est annoncé sur place par un panneau d'information détaillé afin d'instaurer un climat de confiance avec le public.

Jusqu'à présent, le bilan des abattages et des plantations d'arbres a été comptabilisé par le nombre d'arbres abattus et celui d'arbres plantés. Cette approche est peu précise, étant donné qu'elle ne tient pas compte de la taille des arbres. A l'avenir, le degré de couverture de l'arborisation pourra être évalué de manière plus précise et plus simple grâce à l'exploitation de photos aériennes. Cette méthode, basée sur l'exploitation des données Lidar (Light detection and ranging, détection et télémétrie par ondes lumineuses), est développée en collaboration avec les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) et le Canton.

Arborisation massive et qualitative sur l'entier du territoire de la Ville de Genève

Depuis le début de la présente législature, tous les départements travaillent intensivement sur la thématique de l'urgence climatique et les mesures à prendre. L'arborisation y a évidemment une place prépondérante. Toutes les surfaces de plantation potentielles sont analysées:

– parcelles propriété Ville de Genève: plantation de plus d'arbres dans les espaces verts de la Ville et les parcelles gérées par la Gérance immobilière municipale (GIM);
– rues et places du domaine public: plantation de plus d'arbres grâce à la suppression de places de parking et le déplacement de canalisations souterraines;

– parcelles privées: mise en place de mesures incitatives en vue de soutenir les projets de plantations privés, dans la mesure où ceux-ci offriraient un bénéfice direct au domaine public.

En termes de choix d'espèces, la Ville privilégie des espèces résistantes à la chaleur et à la sécheresse, afin de proposer une arborisation résistante et durable.

Pour finir, le SEVE étudie l'abandon de la taille annuelle des arbres dite «en tête de chat». Ainsi, l'hiver dernier, environ 10% des arbres concernés n'ont plus été taillés et ont donc une couronne plus importante, ce qui contribue de manière importante à l'augmentation du degré de couverture de l'arborisation. Dans les années à venir, cette mesure va être progressivement étendue à la majorité des arbres taillés.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif: *Alfonso Gomez*

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 juin 2010 de Mmes Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Salika Wenger, Ariane Arlotti, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Structure municipale de gestion de logements intergénérationnels pour les étudiant-e-s» (M-932)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– que la Constitution genevoise garantit le droit au logement pour tous et pour toutes et que la Ville de Genève doit adopter une politique volontariste pour que les étudiant-e-s puissent trouver un logement;
– que, chaque année, des campagnes pour les logements des étudiants sont réalisées sans vraiment de succès;
– que la cherté et la pénurie de logements ne permettent pas aux étudiant-e-s de trouver de solution d'hébergement;
– que trop souvent les étudiant-e-s doivent vivre dans des espaces trop petits et insalubres et qu'ils n'ont pas les moyens financiers de payer les prix pratiqués en ville de Genève;

[1] «Mémorial 178e année»: Rapport, 1287.

– que de nombreux aînés vivent seuls et aimeraient partager leur quotidien avec des jeunes pour maintenir le lien entre les générations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire en sorte que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social intègre la possibilité de colocations entre étudiants et personnes âgées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) est une fondation indépendante de la Ville avec un conseil de fondation compétent en matière de décisions stratégiques la concernant. Le Conseil administratif peut toutefois apporter les éléments de réponse suivants: les logements à loyers économiques de la FVGLS sont destinés à toutes les personnes à revenus modestes, y compris les étudiant-e-s.

Le logement des étudiant-e-s universitaires soulève toutefois de nombreuses problématiques. La première difficulté réside dans la capacité à leur garantir un logement pour la rentrée universitaire. Compte tenu du taux de rotation dans le parc locatif de la FVGLS, il est en effet difficilement envisageable de laisser des logements vides dans l'éventualité de les relouer à la rentrée. En outre, les locations pour les étudiant-e-s sont souvent à l'année universitaire, voire au semestre. Une telle périodicité impliquerait de nombreuses rotations supplémentaires.

Dans la mesure où les étudiant-e-s ont des revenus très faibles, le mécanisme des loyers de la FVGLS aboutirait à n'avoir que des loyers à 300 francs mensuels pour ces logements. Par ailleurs, les logements de la FVGLS sont peu adaptés à des colocations sans espace communautaire. Les immeubles sous contrôle ne permettent pas cette souplesse, le taux d'occupation et le taux d'effort sont contrôlés à l'entrée du locataire et pendant toute la durée du bail. Cela implique que les revenus du locataire et de l'étudiant cumulés doivent respecter les barèmes d'accès et de sortie.

La FVGLS pourrait, dans le cadre d'une opération de grande ampleur, construire un certain nombre de logements pour étudiant-e-s dans la perspective de les remettre ensuite à l'un des acteurs spécialisés dans le logement pour étudiant-e-s et jeunes en formation à Genève.

Enfin, il serait opportun au niveau cantonal de promouvoir des immeubles mixtes pour étudiant-e-s et avec encadrement pour personnes âgées, avec des typologies adéquates et un encadrement professionnel.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif: *Alfonso Gomez*

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 avril 2013 de Mmes et MM. Sarah Klopmann, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Virginie Studemann, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Pascal Rubeli, Marie Barbey, Sophie Courvoisier et Mireille Luiset: «Une nouvelle vie pour le site horticole de Beaulieu» (M-1078)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

– suite au déménagement du Service des espaces verts (SEVE) en 2008, une grande partie du site horticole a été libérée;
– l'association «collectif Beaulieu» a proposé en 2010 à la Ville de Genève un projet de réaffectation des espaces libérés;
– l'association «collectif Beaulieu» est composée des huit associations suivantes: les Artichauts, Pré en Bulle, Semences de Pays, les Abeilles citadines, le Bocal, AOC, Indigo et les Galinettes urbaines;
– les activités et événements organisés depuis 2010 par les différents acteurs du lieu ont suscité beaucoup d'intérêt et ont permis d'établir une continuité constructive et dynamique sur le site;
– ce projet est cohérent avec l'histoire et l'architecture du site, ainsi qu'avec les activités du SEVE dans la partie que le service continue d'utiliser;
– ce projet vise à développer l'agriculture de proximité et la nature en ville; à créer un espace polyvalent et de rencontre avec des activités socioculturelles et ouvert aux initiatives des habitant-e-s;
– dès 2010, un processus de consultation a été engagé entre les associations, les habitants du quartier et la Ville de Genève;
– l'enthousiasme exprimé par les habitant-e-s pour ce projet est grand;
– ce projet répond aux besoins actuels en accueil et encadrement des enfants et adolescent-e-s dans le secteur, qui augmentera encore suite à l'introduction du concordat HarmoS;
– les différentes structures d'accueil des secteurs Servette-Grand-Pré-Montbrillant sont saturées;
– le nombre d'adolescent-e-s dans le quartier a fortement augmenté depuis l'ouverture du cycle d'orientation Montbrillant, qui accueille environ 900 élèves;

[1] «Mémorial 177e année»: Rapport, 7438.

– ce projet s'adresse à toutes les générations et à toutes les cultures,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– permettre une gestion associative d'une partie de la ferme et du site horticole de Beaulieu (serres, rempotoir et couches extérieures) assurée par l'association «collectif Beaulieu» et régie par une convention négociée avec toutes les parties en présence;
– mettre également à disposition dès à présent une partie de la ferme à l'association «collectif Beaulieu», afin que se déroulent de façon régulière des activités pour les habitant-e-s, et en particulier les activités pour les enfants de 6 à 12 ans, en lien avec l'introduction du concordat HarmoS;
– réintroduire la rénovation d'une partie de la ferme et du site horticole de Beaulieu dans le plan financier d'investissements.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris bonne note des invitations du Conseil municipal et souhaite revenir sur ces dernières.

Au sujet de la demande relative à une gestion associative d'une partie de la ferme et du site horticole de Beaulieu, il est important de rappeler que les serres et le rempotoir sont occupés par le collectif Beaulieu (Pré en Bulle et Artichauts) depuis plusieurs années. Une convention entre le SEVE et les associations fixant les diverses modalités d'utilisation est en cours de rédaction et entrera en vigueur au terme des travaux.

En ce qui concerne la mise à disposition d'un local pour le collectif Beaulieu, il faut souligner les points suivants:

– un local dans la ferme sera ouvert à la fin des travaux;
– en attendant cette mise à disposition, le projet de la Buissonnière propose un espace socioculturel à la population et aux enfants en particulier. Le pavillon a été inauguré le 2 mai dernier;
– le département de la cohésion sociale et de la solidarité a soutenu ce projet d'animation à une hauteur totale de 300 000 francs (montant évolutif versé 2019, 2020 et 2021);
– la Buissonnière a démarré ses activités en mai 2021;
– il est à noter que la maison de quartier Pré en Bulle ne souhaite pas animer le local qui sera mis à disposition dans la ferme et qu'il est donc possible que le collectif Beaulieu demande un financement supplémentaire à la Ville de Genève pour une équipe d'animation dans le local de la ferme.

Au sujet de l'introduction de la rénovation de la ferme au PFI, un crédit d'étude a été voté le 27 février 2019 par le Conseil municipal pour un montant de 645 000 francs. L'étude est à bout touchant et devrait déboucher sur le dépôt d'une proposition de réalisation. La réalisation est inscrite au 16e PFI et sera déposée au premier trimestre 2022. Le début du chantier est quant à lui prévu pour le quatrième trimestre 2023.

Le Conseil administratif, par ce projet, démontre son attachement à la création des conditions optimales qui permettent la rencontre entre les habitant-e-s et renforce ainsi la cohésion sociale.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Christina Kitsos*

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 octobre 2014 de Mmes et MM. Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Pour que la ville soit à nous» (M-1154)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant les différents problèmes de la manifestation La ville est à vous, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de revoir le concept de La ville est à vous en partenariat avec les différentes instances et les acteurs concernés et en tenant compte des principes suivants: la manifestation doit être ouverte prioritairement aux habitants des quartiers concernés puis aux habitants de la Ville de Genève et les puciers professionnels doivent en être exclus.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire et sociale. Les restrictions sanitaires ont ainsi obligé à revoir le concept de La ville est à vous.

Le Conseil administratif, et plus particulièrement le département de la cohésion sociale et de la solidarité qui est désormais en charge de cette manifestation, a à cœur de renforcer l'occupation positive des rues afin de créer les conditions nécessaires à la rencontre et aux échanges entre les habitant-e-s.

[1] «Mémorial 178e année»: Rapport, 1349.

Plusieurs critiques ont été formulées à l'encontre de cette manifestation, principalement:

– la manifestation est fréquentée par des puciers professionnels;
– l'attribution des emplacements étant basé sur le principe du premier arrivé, premier servi, il y a une véritable guerre pour obtenir les meilleures places;
– de la contrefaçon est vendue sur certains stands;
– les habitant-e-s, pour toutes ces raisons, ne peuvent plus réellement participer à la manifestation de leur quartier.

Cette motion et les problèmes auxquels elle fait référence datent de 2016. Depuis lors, plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour répondre à certaines difficultés rencontrées lors des fêtes de La ville est à vous.

Une étude a été réalisée en 2016, suivie d'une concertation menée sous l'égide du Laboratoire de sociologie urbaine (Lasur) de l'EPFL dans l'optique d'améliorer La ville est à vous. La question de l'accessibilité du vide-greniers y a largement été discutée et l'ensemble des acteurs s'est prononcé pour que celui-ci soit accessible à toutes et tous.

De plus, pour apaiser les tensions qui ont pu survenir le matin à l'ouverture du vide-greniers, la cellule de coordination a pris plusieurs mesures:

– création d'une équipe d'accueil;
– priorité donnée aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite et aux enfants;
– priorité aux habitant-e-s du périmètre;
– marquage au sol dans le but de limiter la taille des stands. De plus, une attention particulière est portée aux périmètres des manifestations afin qu'ils soient suffisants et adaptés au quartier.

Si quelques puciers ont pu prendre part aux vide-greniers, il faut relever que l'absence d'emplacements réservés et l'impossibilité d'accéder au périmètre de la manifestation avec un véhicule dissuadent les professionnels de venir à La ville est à vous.

Il existe en revanche des habitué-e-s de La ville est à vous, à savoir une cinquantaine de personnes qui fréquentent quasiment toutes les manifestations. Certaines d'entre elles participent d'ailleurs comme bénévoles (aide au bon déroulement, au rangement, etc.); d'autres vendent des vêtements ou des objets usagés. Dans tous les cas, la cellule de coordination et l'équipe d'accueil s'assurent qu'ils respectent les conditions de participation de La ville est à vous.

Quant aux allégations de vente de matériel de contrefaçon, il faut souligner qu'elles ne semblent pas fondées, sachant que la police cantonale fait régulièrement

des contrôles et que la police municipale est présente dans toutes les manifestations. Si la cellule de coordination a des doutes, elle traite ces problèmes au cas par cas en tenant compte du type de stand, du volume de la marchandise, de sa nature, etc. Soit elle fait retirer les articles incriminés du stand, soit elle exclut les personnes de la fête.

En raison de la pandémie, l'édition 2021 de La ville est à vous expérimente de nouvelles manières de se réaliser. Cela amènera forcément des changements qui tiendront également compte des remarques formulées par les différentes parties prenantes et par le Conseil municipal.

Le Conseil administratif tient à ce que les manifestations de La ville est à vous permettent à chacune et chacun de s'approprier son quartier et puisse s'y investir. Nous avons pu le voir avec l'édition de cette année: des rues ont été fermées et les habitant-e-s se sont retrouvé-e-s en bas de leur immeuble pour partager un moment convivial autour d'activités ou d'événements culturels. Cette édition est un succès mais nous poursuivrons les réflexions afin de favoriser encore davantage la rencontre, l'échange et des liens forts entre les habitant-e-s dans les futures fêtes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Christina Kitsos*

13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 mai 2018 de Mmes et MM. Maria Casares, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Amanda Gavilanes, Christiane Leuenberger-Ducret, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Régis de Battista, Maria Vittoria Romano et Martine Sumi: «Pour un espace de quartier ou une Maison de quartier au Petit-Saconnex» (M-1352)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– que, comme le rappelle le site internet de la Ville de Genève, «le quartier de Servette Petit-Saconnex s'est transformé de manière spectaculaire en cent ans. D'un secteur forestier et campagnard au XIXe siècle, il est devenu un quartier dense qui abrite aujourd'hui plus de 15% de la population de la Ville»;

[1] «Mémorial 178e année»: Rapport, 6054.

– la densification de ce quartier et la nécessité de bien accompagner ce développement;
– le besoin exprimé par les habitant-e-s d'une structure publique facilitant la cohésion sociale;
– la multitude d'associations du Petit-Saconnex désireuses d'installer des dynamiques entre elles et ayant exprimé à plusieurs reprises au Conseil municipal et au Conseil administratif le besoin d'un lieu pour faire cela;
– le manque de structure collective et l'absence de Maison de quartier ou d'espace de quartier au Petit-Saconnex;
– l'existence de la villa Dutoit mais son caractère inaccessible aux associations du quartier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier rapidement un ou plusieurs projets d'ouverture de structure de type maison ou espace de quartier dans le quartier du Petit-Saconnex.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis son entrée en fonction en juin 2020, le Conseil administratif a souligné la nécessité de doter le Petit-Saconnex d'une maison de quartier (MQ) ou d'un espace socioculturel. En effet, ce secteur ne bénéficie pas d'un tel lieu, et ce malgré plusieurs années de discussions.

Concernant plus spécifiquement la création de MQ à Genève, il convient de rappeler qu'elle est réglementée par la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (LCLFASe).

L'article 2 de cette loi stipule notamment que «Dans un objectif général de prévention et de promotion de la qualité de vie, les centres sont chargés d'une action socio-éducative et socioculturelle: a) destinée aux enfants et aux adolescents; b) ouverte à l'ensemble de la population d'une commune ou d'un quartier». Le comité bénévole de l'association de la MQ est responsable juridiquement de la gestion financière et des ressources humaines de la structure ainsi que de la définition des priorités. Pour ce faire, il se réunit au minimum une fois par mois, en plus des séances des différents groupes de travail. Ce même comité est invité à être représenté à la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) ainsi que dans des organes de discussion inter-associations. Il doit aussi rendre des comptes à la Ville de Genève et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) – documents à remettre, rencontres annuelles, etc. –, selon les termes définis dans les conventions signées par les trois parties.

Au Petit-Saconnex, un grand nombre d'habitant-e-s souhaitent s'investir dans la vie de leur quartier. Il est toutefois important de parvenir à une unité

de projet et de fédérer les multiples acteurs et actrices. C'est pourquoi, depuis mars 2021, des ateliers sont organisés par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et son mandataire Agorapublica pour accompagner les habitant-e-s jusqu'à la constitution d'une association ou d'un collectif et la définition du projet de MQ ou socioculturel, prévues pour l'automne 2021.

En parallèle, le DCSS a repris l'ensemble des pistes évoquées jusqu'à aujourd'hui dans l'optique d'identifier un lieu qui pourrait accueillir ce projet.

En totalité, une quinzaine de lieux ont été envisagés. Des pistes liées à de futurs plans localisés de quartier ont également été étudiées, mais leur échéance étant trop éloignée, d'autres solutions doivent être privilégiées.

S'agissant plus particulièrement des bâtiments de la ferme de Budé, le Conseil administratif a été informé que le Canton n'entend pas mettre à disposition celui qu'il possède. Quant au bâtiment appartenant à la Ville de Genève, il est utilisé pour les activités scolaires et parascolaires de l'école de Budé, qui accueille actuellement 402 élèves, dont 208 enfants au parascolaire de midi et 73 le soir. Il abrite des activités liées au programme scolaire (une salle de rythmique, un atelier du livre, une salle d'art visuel) et des locaux parascolaires. Ce bâtiment fait donc partie intégrante de l'école.

En raison de l'augmentation très importante des effectifs scolaires et parascolaires dans ce périmètre, il est prévu de transformer ledit bâtiment afin d'y déplacer le réfectoire qui se trouve aujourd'hui dans l'école, et cela dans le but d'accueillir davantage d'enfants pour les repas de midi et de créer des classes supplémentaires dans l'espace ainsi libéré dans l'école elle-même. Ces travaux sont essentiels et urgents pour permettre à la Ville de Genève d'assumer ses obligations légales en matière d'infrastructures scolaires et parascolaires.

A noter que les combles du bâtiment ne bénéficient que de très peu de hauteur sous plafond. Il n'est par conséquent pas envisageable d'y installer une MQ ou un espace socioculturel.

Le Conseil administratif s'engage à poursuivre ses efforts dans les mois à venir afin de mettre à la disposition des habitant-e-s du Petit-Saconnex un lieu pour créer une MQ ou un espace socioculturel permettant de déployer des activités et de renforcer la cohésion sociale.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:	La conseillère administrative:
Gionata Piero Buzzini	*Christina Kitsos*

14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 mars 2019 de Mmes et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Patricia Richard, Jean Zahno, Georges Martinoli, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey et Laurence Corpataux: «Pour des espaces de jeux synthétiques dans les parcs à proximité des résidences pour seniors» (M-1425)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– que les saisons apportent chaque année un lot de belles journées, y compris en hiver;
– que, malheureusement, les jours qui suivent la pluie rendent les terrains en herbe impraticables aux différentes activités qui s'y déroulent, même en été;
– que les espaces de jeux surveillés pour les enfants n'offrent souvent que des toboggans et des balançoires, et ne répondent pas aux besoins de jeux d'équipes (basketball, football, etc.);
– que les enfants n'ont souvent pas d'activités ludiques qui leur permettent de jouer avec les résidents ou en leur présence quand ils rendent visite à un parent dans un établissement médico-social (EMS),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– la création d'espaces de jeux multisports praticables en toute saison dans les parcs de la ville et à proximité des EMS;
– de limiter l'utilisation de ces aires de jeux à 20 h en semaine et à 21 h le week-end.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aujourd'hui, la Ville de Genève, via le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) gère six arènes multisports (une est en cours de construction) ainsi que dix Proxisport (un est également en cours de construction).

Toutes ces installations sportives sont très appréciées du public et la demande est forte. Les arènes multisports permettent notamment les jeux de balles en

[1] «Mémorial 178e année»: Rapport, 6932.

équipe, tandis que les Proxisport (installations de fitness urbain) sont adaptés à une pratique plus individuelle.

Pour les Proxisport, qui peuvent aussi être utilisés par les aîné-e-s, l'ECO a travaillé dans une optique intergénérationnelle et de quartier autant pour la construction que pour l'implantation de ces infrastructures. Le choix a été fait de développer des équipements destinés au plus grand nombre et de ne pas sélectionner des machines pour les plus de 75 ans, car les engins deviennent alors très spécifiques.

Quant aux places de jeux pour enfants, elles sont installées en fonction des lieux d'habitation des familles. En Ville de Genève, la majorité des enfants a ainsi une place de jeux à moins de 200 mètres de son logement. Toutefois, il est vrai que le critère «proximité d'un EMS» n'a jamais été retenu.

Si les activités physiques pour les aîné-e-s doivent être encouragées, il n'est pas certain que les arènes multisports soient un réel moyen de le faire, surtout si le matériel n'est pas adapté. Ces lieux peuvent créer de la convivialité et même des liens intergénérationnels, mais il reste difficile d'y intégrer les résident-e-s des EMS.

A propos du revêtement à utiliser, il semble antinomique de mettre de l'herbe synthétique sur l'herbe des grands parcs arborés. Il existe cependant un terrain de ce type dans le petit parc Gourgas pour la pratique du football urbain.

S'agissant des horaires d'utilisation des places de jeux, il ne paraît pas pertinent de les réduire. A noter que selon le règlement municipal, ces dernières sont en libre accès jour et nuit. Les jeunes les fréquentent aussi souvent en soirée sans que cela ne soit problématique. En outre, leur fermeture impliquerait un coût important (clôture et surveillance).

Le Conseil administratif réaffirme son soutien aux projets intergénérationnels, mais tous les supports ne s'y prêtent pas de la même manière. En effet, en matière de sport, les capacités divergent et les risques de chutes ne peuvent être négligés. Le Conseil administratif poursuivra toutefois son engagement pour favoriser le sport pour l'ensemble de la population genevoise, y compris pour les aîné-e-s.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Christina Kitsos*

15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 mars 2019 de Mmes et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Yasmine Menétrey, Jean Zahno, Jean-Philippe Haas et Laurence Corpataux: «Pour un espace de grimpe au parc Alfred-Bertrand» (M-1426)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– que la grimpe est une activité en pleine expansion, pratiquée par de nombreux adeptes;
– que le matériel moderne offre un niveau de sécurité suffisant permettant de limiter les risques de la pratique de ce sport en individuel,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– que le parc Alfred-Bertrand soit doté d'un espace de grimpe qui pourrait ressembler à celui situé au Bout-du-Monde, voire s'y substituer à l'occasion des travaux prévus au Bout-du-Monde;
– que la réflexion sur son emplacement porte en priorité sur l'extrémité située du côté de la rue de l'Athénée, ce qui permettra de conserver les grands espaces sans les morceler;
– que ce mur ne doit pas empiéter sur la surface gazonnée de manière disproportionnée;
– que ce mur offre une sécurité contre une utilisation abusive non surveillée par les enfants.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a voté le renvoi au Conseil administratif de cette motion lors de sa séance plénière du 27 octobre 2020. A l'instar de la réponse qu'il a donnée à la motion M-1305, «Pour un développement de l'équipement grimpe qui assure!», le Conseil administratif rappelle son engagement en faveur d'une offre de grimpe répondant à la forte demande des Genevois-es pour sa pratique.

---

[1] «Mémorial 178e année»: Rapport, 3139.

Sur un plan sportif, il confirme que l'offre de la Ville de Genève en matière de grimpe comporte un mur de grimpe extérieur éclairé au sein de l'infrastructure du Bout-du-Monde pour pratiquer l'escalade en accès libre, qui restera accessible au public probablement une bonne partie des travaux prévus sur le site. L'offre comprend également, depuis décembre 2019, un nouvel espace au Centre sportif de la Queue-d'Arve comprenant un nouveau mur d'escalade qui se caractérise par 47 voies praticables et 15 m de développé, ainsi qu'un espace de bloc sur une mezzanine de 4,5 m de haut.

Cette offre sera également augmentée par la construction d'une salle de grimpe qui trouvera sa place au sein du futur Centre sportif des Eaux-Vives, où il sera possible de pratiquer plusieurs disciplines d'escalade sportive. Les espaces dédiés permettront aussi bien la compétition et les entraînements que la grimpe de loisir et celle accessible aux enfants et à la formation.

Il sied de préciser par ailleurs que la création d'un nouvel espace de grimpe au parc nécessiterait des ressources humaines et techniques supplémentaires afin de pouvoir assurer l'entretien et la sécurité d'une telle infrastructure hors murs, dont le Service des sports (SPO) ne dispose pas à l'heure actuelle.

Sur le plan de l'offre de loisirs et sports de proximité, sous la responsabilité du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), un tel équipement n'est pas non plus estimé nécessaire dans ce secteur.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente: *Marie Barbey-Chappuis*

16. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 30 septembre 2019: «Projet d'une maison de quartier aux Genêts/Petit-Saconnex» (P-406)[1].

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-406 au Conseil administratif le 30 mars 2021.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis son entrée en fonction en juin 2020, le Conseil administratif a souligné la nécessité de doter le Petit-Saconnex d'une maison de quartier ou d'un espace socioculturel. En effet, ce secteur ne bénéficie pas d'un tel lieu, et ce malgré plusieurs années de discussions.

Concernant plus spécifiquement la création de maisons de quartier (MQ) à Genève, il convient de rappeler qu'elle est réglementée par la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (LCLFASe).

L'article 2 de cette loi stipule notamment que «Dans un objectif général de prévention et de promotion de la qualité de vie, les centres sont chargés d'une action socio-éducative et socioculturelle: a) destinée aux enfants et aux adolescents; b) ouverte à l'ensemble de la population d'une commune ou d'un quartier». Il est en outre nécessaire de créer une association au préalable. Les statuts et le projet associatif de celle-ci doivent correspondre aux objectifs de l'animation socioculturelle définis dans la charte cantonale afin qu'elle soit acceptée comme nouveau membre par la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR). Il faut également que l'association obtienne un financement communal pour les locaux, le fonctionnement et les salaires. Ces derniers sont couverts par la subvention versée par la Ville de Genève à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

Le comité bénévole de l'association de la MQ est responsable juridiquement de la gestion financière et de ressources humaines de la structure ainsi que de la définition des priorités. Pour ce faire, il se réunit au minimum une fois par mois, en plus des séances des différents groupes de travail. Ce même comité est invité à être représenté à la FCLR ainsi que dans des organes de discussion inter-associations. Il doit aussi rendre des comptes à la Ville de Genève et à la FASe (documents à remettre, rencontres annuelles, etc.), selon les termes définis dans les conventions signées par les trois parties.

---

[1] «Mémorial 178e année»: Rapport, 6054.

Au Petit-Saconnex, un grand nombre d'habitant-e-s souhaitent s'investir dans la vie de leur quartier. Il est toutefois important de parvenir à une unité de projet et de fédérer les multiples acteurs et actrices. C'est pourquoi, depuis mars 2021, des ateliers sont organisés par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et son mandataire Agorapublica pour accompagner les habitant-e-s jusqu'à la constitution d'une association ou d'un collectif et la définition du projet de MQ ou socioculturel, prévues pour l'automne 2021.

En parallèle, le DCSS a repris l'ensemble des pistes évoquées jusqu'à aujourd'hui dans l'optique d'identifier un lieu qui pourrait accueillir ce projet.

En totalité, une quinzaine de lieux ont été envisagés. Des pistes liées à de futurs plans localisés de quartier ont également été étudiées, mais leur échéance étant trop éloignée, d'autres solutions doivent être privilégiées.

S'agissant plus particulièrement des bâtiments de la ferme de Budé, le Conseil administratif a été informé que le Canton n'entend pas mettre à disposition celui qu'il possède. Quant au bâtiment appartenant à la Ville de Genève, il est utilisé pour les activités scolaires et parascolaires de l'école de Budé, qui accueille actuellement 402 élèves, dont 208 enfants au parascolaire de midi et 73 le soir. Il abrite des activités liées au programme scolaire (une salle de rythmique, un atelier du livre, une salle d'art visuel) et des locaux parascolaires. Ce bâtiment fait donc partie intégrante de l'école.

En raison de l'augmentation très importante des effectifs scolaires et parascolaires dans ce périmètre, il est prévu de transformer ledit bâtiment afin d'y déplacer le réfectoire qui se trouve aujourd'hui dans l'école, et cela dans le but d'accueillir davantage d'enfants pour les repas de midi et de créer des classes supplémentaires dans l'espace ainsi libéré dans l'école elle-même. Ces travaux sont essentiels et urgents pour permettre à la Ville de Genève d'assumer ses obligations légales en matière d'infrastructures scolaires et parascolaires.

A noter que les combles du bâtiment ne bénéficient que de très peu de hauteur sous plafond. Il n'est par conséquent pas envisageable d'y installer une MQ ou un espace socioculturel.

Le Conseil administratif s'engage à poursuivre ses efforts dans les mois à venir afin de mettre à la disposition des habitant-e-s du Petit-Saconnex un lieu pour créer une MQ ou un espace socioculturel permettant de déployer des activités et de renforcer la cohésion sociale.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:	La conseillère administrative:
Gionata Piero Buzzini	*Christina Kitsos*

17. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 22 juin 2020: «Pour la réalisation d'une maison de quartier à la ferme de Budé» (P-425)[1].

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-425 au Conseil administratif le 30 mars 2021.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis son entrée en fonction en juin 2020, le Conseil administratif a souligné la nécessité de doter le Petit-Saconnex d'une maison de quartier ou d'un espace socioculturel. En effet, ce secteur ne bénéficie pas d'un tel lieu, et ce malgré plusieurs années de discussions.

Concernant plus spécifiquement la création de maisons de quartier (MQ) à Genève, il convient de rappeler qu'elle est réglementée par la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (LCLFASe).

L'article 2 de cette loi stipule notamment que «Dans un objectif général de prévention et de promotion de la qualité de vie, les centres sont chargés d'une action socio-éducative et socioculturelle: a) destinée aux enfants et aux adolescents; b) ouverte à l'ensemble de la population d'une commune ou d'un quartier». Il est en outre nécessaire de créer une association au préalable. Les statuts et le projet associatif de celle-ci doivent correspondre aux objectifs de l'animation socioculturelle définis dans la charte cantonale afin qu'elle soit acceptée comme nouveau membre par la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR). Il faut également que l'association obtienne un financement communal pour les locaux, le fonctionnement et les salaires. Ces derniers sont couverts par la subvention versée par la Ville de Genève à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

Le comité bénévole de l'association de la MQ est responsable juridiquement de la gestion financière et de ressources humaines de la structure ainsi que de la définition des priorités. Pour ce faire, il se réunit au minimum une fois par mois, en plus des séances des différents groupes de travail. Ce même comité est invité à être représenté à la FCLR ainsi que dans des organes de discussion inter-associations. Il doit aussi rendre des comptes à la Ville de Genève et à la FASe

[1] «Mémorial 178e année»: Rapport, 6067.

(documents à remettre, rencontres annuelles, etc.), selon les termes définis dans les conventions signées par les trois parties.

Au Petit-Saconnex, un grand nombre d'habitant-e-s souhaitent s'investir dans la vie de leur quartier. Il est toutefois important de parvenir à une unité de projet et de fédérer les multiples acteurs et actrices. C'est pourquoi, depuis mars 2021, des ateliers sont organisés par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et son mandataire Agorapublica pour accompagner les habitant-e-s jusqu'à la constitution d'une association ou d'un collectif et la définition du projet de MQ ou socioculturel, prévues pour l'automne 2021.

En parallèle, le DCSS a repris l'ensemble des pistes évoquées jusqu'à aujourd'hui dans l'optique d'identifier un lieu qui pourrait accueillir ce projet.

En totalité, une quinzaine de lieux ont été envisagés. Des pistes liées à de futurs plans localisés de quartier (PLQ) ont également été étudiées, mais leur échéance étant trop éloignée, d'autres solutions doivent être privilégiées.

S'agissant plus particulièrement des bâtiments de la ferme de Budé, le Conseil administratif a été informé que le Canton n'entend pas mettre à disposition celui qu'il possède. Quant au bâtiment appartenant à la Ville de Genève, il est utilisé pour les activités scolaires et parascolaires de l'école de Budé, qui accueille actuellement 402 élèves, dont 208 enfants au parascolaire de midi et 73 le soir. Il abrite des activités liées au programme scolaire (une salle de rythmique, un atelier du livre, une salle d'art visuel) et des locaux parascolaires. Ce bâtiment fait donc partie intégrante de l'école.

En raison de l'augmentation très importante des effectifs scolaires et parascolaires dans ce périmètre, il est prévu de transformer ledit bâtiment afin d'y déplacer le réfectoire qui se trouve aujourd'hui dans l'école, et cela dans le but d'accueillir davantage d'enfants pour les repas de midi et de créer des classes supplémentaires dans l'espace ainsi libéré dans l'école elle-même. Ces travaux sont essentiels et urgents pour permettre à la Ville de Genève d'assumer ses obligations légales en matière d'infrastructures scolaires et parascolaires.

A noter que les combles du bâtiment ne bénéficient que de très peu de hauteur sous plafond. Il n'est par conséquent pas envisageable d'y installer une MQ ou un espace socioculturel.

Le Conseil administratif s'engage à poursuivre ses efforts dans les mois à venir afin de mettre à la disposition des habitant-e-s du Petit-Saconnex un lieu pour créer une MQ ou un espace socioculturel permettant de déployer des activités et de renforcer la cohésion sociale.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:	La conseillère administrative:
Gionata Piero Buzzini	*Christina Kitsos*

18. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

19. Interpellations.

Néant.

20. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je lève la séance, je vous souhaite un bon appétit et vous dis à tout à l'heure à 20 h 30.

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation 2720

2. Communications du Conseil administratif 2720

3. Communications du bureau du Conseil municipal 2723

4. Questions orales 2723

5. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 11 septembre 2019 de Mme Christina Kitsos et M. Pascal Holenweg: «Faites votre ville: pour un budget participatif» (PRD-235 A) 2734

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 26 juin 2017 de Mmes et MM. Adrien Genecand, Patricia Richard, Simon Brandt, Michèle Roullet, Vincent Schaller, Pierre de Boccard, Helena Rigotti et Pierre Scherb: «Le Grand Théâtre est une institution de droit public de la Ville de Genève, et il est de notre responsabilité de lui garantir les moyens de remplir sa mission» (PRD-154 A) 2769

7. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 17 mai 2017 de Mmes et MM. Olga Baranova, Sylvain Thévoz, Albane Schlechten, Jannick Frigenti Empana, Pascal Holenweg, Maria Vittoria Romano, Olivier Gurtner, Emmanuel Deonna et Martine Sumi: «Pour que la Ville de Genève honore le bénévolat» (M-1299 A). 2783

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2021 de Mme Marie-Agnès Bertinat: «Vu de l'intérieur, la police municipale s'en moque; vu de l'extérieur, la police municipale s'en moque…» (QE-594) 2809

9. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 3 décembre 2019: «Arbres abattus en Ville de Genève: Halte au massacre! Pour un moratoire sur toute nouvelle coupe d'arbre!» (P-413) 2812

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 juin 2010 de Mmes Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Salika Wenger, Ariane Arlotti, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Structure municipale de gestion de logements intergénérationnels pour les étudiant-e-s» (M-932) 2814

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 avril 2013 de Mmes et MM. Sarah Klopmann, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Virginie Studemann, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Pascal Rubeli, Marie Barbey, Sophie Courvoisier et Mireille Luiset: «Une nouvelle vie pour le site horticole de Beaulieu» (M-1078) 2816

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 octobre 2014 de Mmes et MM. Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Pour que la ville soit à nous» (M-1154) 2818

13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 mai 2018 de Mmes et MM. Maria Casares, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Amanda Gavilanes, Christiane Leuenberger-Ducret, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Régis de Battista, Maria Vittoria Romano et Martine Sumi: «Pour un espace de quartier ou une Maison de quartier au Petit-Saconnex» (M-1352) 2820

14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 mars 2019 de Mmes et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Patricia Richard, Jean Zahno, Georges Martinoli, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey et Laurence Corpataux: «Pour des espaces de jeux synthétiques dans les parcs à proximité des résidences pour seniors» (M-1425) 2823

15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 mars 2019 de Mmes et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Yasmine Menétrey, Jean Zahno, Jean-Philippe Haas et Laurence Corpataux: «Pour un espace de grimpe au parc Alfred-Bertrand» (M-1426). 2825

16. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 30 septembre 2019: «Projet d'une maison de quartier aux Genêts/Petit-Saconnex» (P-406) 2827

17. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 22 juin 2020: «Pour la réalisation d'une maison de quartier à la ferme de Budé» (P-425) 2829

18. Propositions des conseillers municipaux 2831

19. Interpellations 2831

20. Questions écrites 2831

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci